

CNEARC



ESAT 1

ISARA
LYON

Peuls transhumants des yaérés du Tchad

**diagnostic
socio-économique**

Mémoire présenté
en vue de l'obtention
du diplôme d'ingénieur en agriculture
de l'ISARA et du DAT

Yamina CHERROU

Octobre 2002



CIRAD - EMVT
LRVZ-Farcha, Tchad

Directeur de mémoire : Alain LE MASSON
Maître de stage : Guillaume DUTEURTRE

A
169

CNEARC



ESAT 1

ISARA
LYON

Peuls transhumants des yaérés du Tchad

**diagnostic
socio-économique**

Composition du jury

Franck BARLET
Edouard CHALLEMEL DU ROZIER
Alain LE MASSON
André MARTY
Marguerite PARAIRE
Laurent TEZENAS DU MONTCEL

Mémoire présenté
en vue de l'obtention
du diplôme d'ingénieur en agriculture
de l'ISARA et du DAT

Yamina CHERROU

Octobre 2002



CIRAD - EMVT
LRVZ-Farcha. Tchad

Directeur de mémoire : Alain LE MASSON
Maître de stage : Guillaume DUTEURTRE

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQUE
Baillarguet



000058328

Le Tchad est un pays pastoral où l'élevage dans sa grande majorité est resté transhumant. Ce secteur d'activité pèse lourd dans la balance commerciale puisqu'il représente 50% des recettes. Suite à une réflexion du Ministère de l'élevage tchadien, une étude a été lancée afin de répondre à ses interrogations concernant les contraintes rencontrées par les pasteurs dans leurs systèmes de production et les méthodes de structuration professionnelle adéquates pour les lever.

Une étude de quatre mois sur le terrain a été menée afin de comprendre le fonctionnement de l'élevage transhumant des peuls des yaérés. Cette enquête s'est accompagnée d'entretiens sur leur organisation sociale traditionnelle afin de voir si elle est pertinente pour une structuration éventuelle.

Les résultats montrent que les peuls sont soumis à divers conflits avec les cultivateurs et les pêcheurs pour l'accès aux ressources (pâturage et eau). De plus, la gestion du troupeau butte sur plusieurs éléments : un problème d'accès aux services et produits vétérinaires, des approvisionnements en complément du bétail qui coûtent cher. S'ajoute aussi les problèmes liés à la valorisation du bétail. Les pertes animales sont importantes, elles incluent : le vol de bétail, les attaques par les chacals et hyènes, les maladies, les racketts des agents de l'autorité. Le prix des céréales est également une contrainte qui pèse lourd dans le budget des familles.

L'enquête a permis de dégager trois systèmes de production dominants : les éleveurs "purs", les moutonniers mixtes et les éleveurs qui cultivent.

L'étude de l'organisation sociale traditionnelle montre qu'il ne serait pas judicieux de s'appuyer sur l'organisation clanique des éleveurs pour résoudre les difficultés des systèmes de production. Par contre, l'unité de transhumance semble être pertinente pour tout ce qui touche au domaine technique. Les propositions en termes de structuration professionnelle sont axées autour de trois points majeurs :

- la création de comités de concertation pour gérer l'accès aux ressources
- la formation de groupements mobiles pour l'approvisionnement et la commercialisation.
- l'implication de l'état, qui a pour mission de favoriser ces démarches en proposant des formations de masse aux éleveurs par exemple ou en modifiant la législation foncière.

Abstract

Chad is a pastoral country where livestock production remains mostly transhumant. This activity sector counts for much in the balance of trade as it constitutes 50 % of receipts. According to the Livestock Ministry of Chad, one study has started in order to answer to his interrogations about the shepherds constraints in their production systems and the appropriate professional structuring methods to remove them.

A four month field study was led to understand the peuls transhumant breeding functioning from the "yaéré". This investigation came with discussions about their traditional social organization to see if it is pertinent for a potential structuring.

The results show that peuls are subject to various conflicts with the farmers and fishermen for resources access (pasture land and water). Beside, the herd management comes up against many elements : an access problem to veterinaries utilities and products, and supplies in livestock feeding are expensive. In addition, come problems with livestock value. The animal losses are important, they include : livestock robbery, the jackals and hyenas attacks, the diseases, the authority officers racketts. The cereals price is also a constraint which is heavy in the family budget.

The investigation has identified 3 outstanding production systems : the "pure" shepherds, the mixed sheepers and the shepherds who cultivate.

The social traditional organization study shows that it wouldn't be judicious to draw on the tribal shepherds organization to resolve the production systems difficulties. On the other hand, the transhumance unit seems to be pertinent concerning technical field. The propositions about professional structuring are centered on the major points :

- creation of concertation committees to manage the resources access
- creation of mobile producers organizations for supplying and marketing
- state involvement, to promote these processes through mass formations of shepherders or by changing land legislation.

Mots clés : Tchad, élevage transhumant, peul, yaéré, structuration professionnelle.

Table des matières

Remerciements.....	7
Introduction.....	8
I - Cadre et présentation du site de l'étude.....	10
1 - Le Tchad un pays à vocation pastorale.....	10
1.1 - Aperçu géographique rapide du Tchad	
1.2 - Un territoire occupé dans sa globalité par des éleveurs mobiles	
1.2.1 - Des conditions écologiques favorables	
1.2.2 - Un secteur commercial qui pèse lourd dans la balance	
2 - Problématique et méthodologie	11
2.1 - Cadre institutionnel : Ministère de l'élevage, Coopération française, Cirad- VSF	
2.2 - La structuration des éleveurs transhumants	
2.3 - Méthodologie	
2.3.1- Recueil des données	
2.3.2- Choix des sites visités	
2.3.3- Echantillonnage et groupes rencontrés	
2.3.4- Organisation de l'étude	
II - Groupes d'éleveurs et mobilité.....	17
1 - Les Peuls une histoire sur toute l'Afrique.....	17
1.1 - Un peuple ancien d'éleveurs	
1.1.1 - Une origine mal connue...	
1.1.2 - Une histoire complexe et mouvementée...	
1.2 - Les Peuls au XIX ^{ème} siècle et leur arrivée au Tchad	
1.2.1 - L'empire du Sokoto de Usman Dan Fodio	
1.2.2 - Les différents évènements qui font partir les Peuls	
1.3 - Importance des Peuls au Tchad	
2 - Des Peuls face aux crises : une remarquable adaptation.....	20
2.1 - Une classification difficile à établir entre Fulbé et M'bororo	
2.2 - Histoire des groupes rencontrés	
3 - Transhumances actuelles : deux grands espaces fréquentés en fonction des saisons... 28	
3.1 - Rappel des saisons au Tchad	
3.2 - Parcours de saison des pluies	
3.3- Parcours de saison sèche, exploitation d'une niche écologique le yaéré	
3.3.1 - Le yaéré de Mandéla	
3.3.2 - Le yaéré de Katoa	
3.3.3 - Le yaéré de Ngam	
4 - Typologie des éleveurs rencontrés en fonction de leur transhumance.....	34
4.1 - Choix des critères importants pour décrire la mobilité	
4.2 - Les grands transhumants	
4.3 - Les moyens transhumants	
4.4 - Les petits transhumants	

III - Organisation socio-politique.....	39
1- Une organisation administrative héritée du modèle colonial.....	39
1.1 - Organisation générale	
1.2 - Organisation chez les éleveurs Fulbé	
1.3 - Cas des éleveurs rencontrés	
2 - Organisation traditionnelle à l'échelle du clan.....	41
2.1 - Quelques notions d'anthropologie...	
2.2 - Les chefs de clan	
2.3 - Exemple de quelques lamibés rencontrés	
2.3.1 - Les chefs de clan Ali-jam	
2.3.2 - Les chefs de clan Yayayé	
2.3.3 - Les Hontorbe Barbumenko'en	
2.4 - Importance de la hiérarchie dans la société pastorale peule	
3 - A l'échelle du campement.....	44
4 - A l'échelle de la famille.....	45
4.1 - Qu'est-ce qu'une famille chez les Fulbé ?	
4.2 - L'unité domestique	
4.3 - L'unité de production	
IV - Analyse technico-économique des systèmes de production.....	47
1 - Les systèmes d'élevage.....	47
1.1 - Organisation des éleveurs	
1.1.1 - Répartition du travail au sein des unités de production	
1.1.2 - Equilibre entre la main d'œuvre et le troupeau	
1.1.3 - Caractéristiques de l'échantillon	
1.2 - Pratiques d'agrégation	
1.3 - Pratiques de conduite	
1.3.1 - Conduite alimentaire des animaux	
1.3.2 - Pratiques de conduite de la reproduction	
1.3.3 - Pratiques de renouvellement	
1.3.4 - Pratiques de conduite sanitaire	
1.4 - Pratiques de valorisation	
1.4.1 - Commercialisation des animaux	
1.4.2 - Transformation et commercialisation du lait	
1.4.3 - Petit élevage	
2 - Les systèmes de culture.....	64
2.1 - Décryptage de l'échantillon	
2.1.1 - Pourcentage des éleveurs cultivant	
2.1.2 - Qui devient agriculteur ?	
2.1.3 - Durée de l'engagement agricole	
2.2 - Pratiques des "cultivant"	
2.2.1 - Cultures pratiquées	
2.2.2 - Organisation des travaux agricoles et main d'œuvre extérieure	
3 - Combinaison des systèmes techniques de production identifiés.....	68
3.1 - Le système bovin pur	
3.2 - Le système moutonnier mixte	
3.2.1 - Un système qui sépare les deux productions en fonction des saisons	
3.2.2 - Les moutonniers mixtes de la zone sahélienne	
3.3 - Le système bovin et monoculture de céréales	
3.3.1- Combinaison des activités monoculture-élevage	

V - Comparaison des systèmes de production.....	71
1 - Performances économiques des systèmes.....	71
1.1 - les budgets familiaux	
1.1.1 - Les recettes	
1.1.2 - Les dépenses	
2 - Rendement, taux d'exploitation et dynamique du troupeau.....	73
3 - Indicateur de stabilité des systèmes.....	73
4 - Typologie des éleveurs.....	74
4.1 - Choix de la typologie	
VI - Perspectives et proposition.....	77
1 - Contraintes exprimées par les éleveurs.....	77
1.1 - Le vol de bétail	
1.1.1 - Des voleurs "occasionnels" aux voleurs "traditionnels"	
1.1.2 - Les vols causés par les prédateurs (chacals et hyènes)	
1.2 - Conflits agriculteurs éleveurs	
1.2.1 - Les dégâts de culture et leur surenchère...	
1.2.2 - L'accès aux mares	
1.3 - Santé animale	
1.4 - Administration	
1.4.1 - Les eaux et forêts	
1.4.2 - Les "corps habillés" (militaires, gendarmes, douaniers)	
1.5 - Alimentation des troupeaux	
1.6 - Accès à la terre	
1.7 - Commercialisation des animaux	
1.8 - Santé humaine	
2 - Contraintes non exprimées.....	84
2.1 - L'accès aux céréales	
2.2 - Une maîtrise des techniques culturales à améliorer	
3 - Priorités en terme de politique d'appui : les enjeux du développement.....	84
3.1 - Négocier l'accès aux ressources pastorales	
3.1.1 - Avec les autres utilisateurs de l'espace : les agriculteurs...	
3.1.2 - Entre éleveurs	
3.1.3 - Vers une gestion concertée des ressources pastorales	
3.2 - Accès aux produits et services d'élevage	
3.2.1 - Produits et services vétérinaires	
3.2.2 - Produits de complémentation animale	
3.2.3 - Quelles stratégies ?	
3.3 - Le vol où comment lutter contre ce fléau des yaérés?	
3.4 - Accéder aux céréales à des prix convenables	
3.4.1 - Eleveurs purs	
3.4.2 - Eleveurs moutonniers parcourant de grandes distances	
3.4.3 - Eleveurs cultivant	
3.5 - Relever le prix à la vente du bétail	
3.6 - Lutter contre les taxations fictives ou abusives	
3.7 - Quelle structuration pour les éleveurs transhumants?	
Conclusion.....	92
Bibliographie.....	94
Annexes	97
Table des illustrations.	

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier M. Guillaume DUTEURTRE, chercheur au CIRAD-emvt (Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement, élevage et médecine vétérinaire tropicale) sans qui cette étude n'aurait pas pu avoir lieu, pour ses conseils, sa bonne humeur et son optimisme lors de la réalisation de ce stage.

Je remercie également mon directeur de mémoire, M. Alain LE MASSON, chercheur au CIRAD-emvt pour son attention et le suivi qu'il m'a apporté avant et après la phase de terrain. Je remercie M. Hassan KAMIL, anthropologue à VSF (Vétérinaire Sans Frontière) pour m'avoir éclairée sur le terrain sur mes questionnements anthropologiques.

Un grand remerciement aussi à Estelle DESPAS, volontaire à l'AFVP (Association Française des Volontaires du Progrès) au Tchad pour m'avoir guidée dans ma recherche de stage, ainsi qu'à Sonia RAMONTEU, assistant technique junior de la coopération française pour m'avoir accueillie lors de mon dernier séjour à N'Djaména.

Je tiens aussi à remercier les Chercheurs du Laboratoire de Recherche Vétérinaire et Zootechnique de Farcha à N'Djaména pour leur collaboration à la réalisation de cette étude et aux chefs de canton fulbé nomade MM. Adam BOYI et El Hadj Ibrahim ALIFA, à mes traducteurs et amis Ousmane, Abdoubagui et Oumarou que je remercie pour m'avoir accompagné auprès des leurs et pour m'avoir accordé une partie de leur temps.

Mes dernières pensées s'adressent aux peuls transhumants rencontrés. Je les remercie pour leur accueil chaleureux, pour avoir répondu avec honnêteté à mes interrogations, pour avoir placé en moi leur confiance et leurs espoirs même si je crains de ne pas pouvoir répondre à la hauteur de leurs espérances.

Enfin, je remercie mon compagnon Pierre MALIVEL pour m'avoir épaulé dans cette expérience riche mais difficile et pour m'avoir apporté son soutien moral et logistique.



Je remercie mon traducteur Abdoubagui pour avoir essayé de m'apprendre le peul, mais mon apprentissage n'étant pas achevé, les transcriptions des termes peuls de ce document n'ont qu'une valeur purement phonétique.

L'élevage au Tchad, basé sur l'exploitation des grands et petits ruminants en système fourrager extensif, est resté traditionnel dans sa très grande majorité.

Après un demi-siècle de politique de développement agricole focalisée sur la production cotonnière au Sud et sur l'élevage au Nord, force est de constater que si le secteur cotonnier a été le principal pourvoyeur de richesses pour le pays jusqu'en 1999, les indicateurs économiques se sont inversés en faveur de l'élevage. En effet, ce secteur d'activité occupe plus de 40% de la population, et pèse à hauteur de 50% dans la balance commerciale soit une valeur de 85 milliards de Fcfa (Duteurtre, Koussou, 2002).

Dans ce contexte porteur, une réflexion prospective du Ministère de l'Élevage a été menée en 1998, et a abouti au constat selon lequel la majorité des éleveurs nomades ou transhumants, qui possèdent environ 75% du cheptel tchadien, n'a pas bénéficié des politiques d'appui engagées depuis l'indépendance.

Alors que la création des Groupements de Défense Sanitaire (GDS) chez les éleveurs sédentaires de la zone soudanienne date des années 1980, les initiatives en matière de structuration professionnelle chez les éleveurs de la zone sahélienne ont surtout touché les sédentaires. Ces expériences ont permis de souligner la multiplicité des approches possibles pour améliorer l'organisation du milieu transhumant. Elles ont aussi montré les difficultés inhérentes aux politiques de structuration des éleveurs mobiles, difficultés liées à la nature même des sociétés pastorales : organisation sociale forte, flexibilité des liens sociaux et des espaces de transhumance, indépendance des familles dans le choix des déplacements...

Par ailleurs, la mise au point de stratégies d'organisation professionnelle en milieu nomade bute sur la très grande variété des systèmes pastoraux (variabilité des milieux, des trajectoires historiques, des systèmes techniques) présents au Tchad.

Ainsi, les réflexions sur les stratégies possibles du Ministère de l'Élevage en matière de structuration de l'élevage pastoral, tentent de s'appuyer sur une connaissance approfondie des sociétés d'éleveurs.

La présente étude s'inscrit dans le cadre du Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PSSP) au Tchad. Ce programme est un projet du Ministère de l'Élevage qui bénéficie d'un appui du fond de solidarité prioritaire de la Coopération Française.

Il a pour objectif de renforcer la sécurisation des systèmes d'élevages transhumants notamment par la structuration de ce milieu. Il est mis en œuvre par une cellule de coordination et grâce à la participation de plusieurs institutions : le Ministère de l'Élevage, le laboratoire de Recherche Vétérinaire et Zootechnique de Farcha (LRVZ), l'union des vétérinaires privés du Tchad. Dans ce cadre, un diagnostic de la situation des éleveurs transhumants a été lancé par la DDPAP (Direction du Développement des Productions Animales et Pastorales), en collaboration avec le CIRAD- emvt (Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement- élevage et médecine vétérinaire tropicale) et VSF (Vétérinaires Sans Frontières) afin de mieux connaître ces pasteurs et leurs problématiques.

Quatre groupes représentatifs de la diversité ethnique du pastoralisme tchadien mais aussi de la diversité des milieux qu'ils exploitent, ont été choisis (en fonction des termes de références) :

Les *Kréda* du Kanem ont été retenus, car malgré la grande variabilité de types d'élevage qu'ils représentent, ils ont une spécificité intéressante relative à leur organisation sociale Toubou. Ils sont présents dans la zone du Chari Baguirmi et dans l'Est du Kanem.

Les *Ouled Rachid* autre groupe ethnique, Arabe, important par sa taille a été choisi : une partie de ce groupe localisée dans la zone du Chari Baguirmi, nomadise sur les mêmes territoires de saison sèche que les *Kréda* et que les *Peuls*. Leur organisation sociale très lignagère est caractéristique des tribus arabes et diffère du premier groupe évoqué.

Les Arabes Missirié effectuent des mouvements de transhumance de forte amplitude. Ils sont présents dans une grande partie du territoire tchadien. Ils ont la réputation d'être souvent à l'origine de conflits avec les agriculteurs, surtout dans la zone soudanienne où ils se concentrent, sans que l'on connaisse avec précision les raisons de cette réputation.

Enfin, les *Peuls* dits du Chari Baguirmi représentent dans notre étude l'organisation sociale du groupe «*peul*», société ayant une hiérarchie sociale complexe, notamment liée à l'organisation de la mobilité.

La présente étude tente de comprendre l'organisation socio-technique des systèmes d'élevages pastoraux (mobiles) peuls, afin de mieux cerner leurs contraintes.

L'objectif étant d'offrir des outils d'analyse et de compréhension au Ministère de l'élevage, afin qu'il élabore des démarches de structurations professionnelles en cohérence avec une organisation sociale pré-existante et les besoins des éleveurs.

Le document qui suit s'attachera, après avoir resitué la problématique dans son contexte (chapitre premier), de comprendre, au travers de l'analyse historique (chapitre deux), les successions de migrations- transhumances auxquelles ont été soumis les Peuls. Ces déplacements multiples ne sont pas anarchiques, ils font l'objet de véritables stratégies d'adaptation aux crises climatiques, économiques ou politiques. Ils sont mis en œuvre par des groupes socialement très structurés qui restent très mobiles en cas de difficulté, ce qui explique leur présence au Tchad.

Leur organisation sociale sera étudiée en troisième partie, où nous nous appliquerons à évaluer l'importance d'une telle organisation dans le cadre de la vie pastorale. L'objectif étant ici de comprendre sur quelle unité sociale (unité domestique, unité de production, unité de transhumance, ou unité politique) peuvent s'appuyer les propositions de structuration professionnelle.

Puis, dans le quatrième chapitre, nous tenterons par l'analyse technico-économique des systèmes de production rencontrés, de dégager les contraintes majeures auxquelles doivent faire face les éleveurs. Celles-ci seront identifiées à travers l'étude des pratiques (gestion du pâturage et de l'eau, complémentation et santé animale, valorisation des productions, adoption de l'agriculture...) et à travers l'identification des difficultés inhérentes aux facteurs de production (capital animal, main d'œuvre disponible).

Dans une cinquième partie, nous tenterons par la comparaison des budgets des différents systèmes de production et par l'étude de la dynamique du troupeau, de dégager les niveaux de contraintes des élevages pour l'année 2002. Nous dresserons alors, à partir d'une réflexion sur la viabilité des systèmes, une typologie des unités de production.

Enfin, en dernier chapitre, nous essaierons de lancer des pistes de réflexion pour une structuration professionnelle, se fondant sur la connaissance de l'organisation sociale, des besoins exprimés par les éleveurs et les contraintes des systèmes de production dégagées par l'étude.



Marché de Ngam.
juin 2002.
(photo Y.Cherrou / P.Malivel)

I Cadre et présentation du site de l'étude

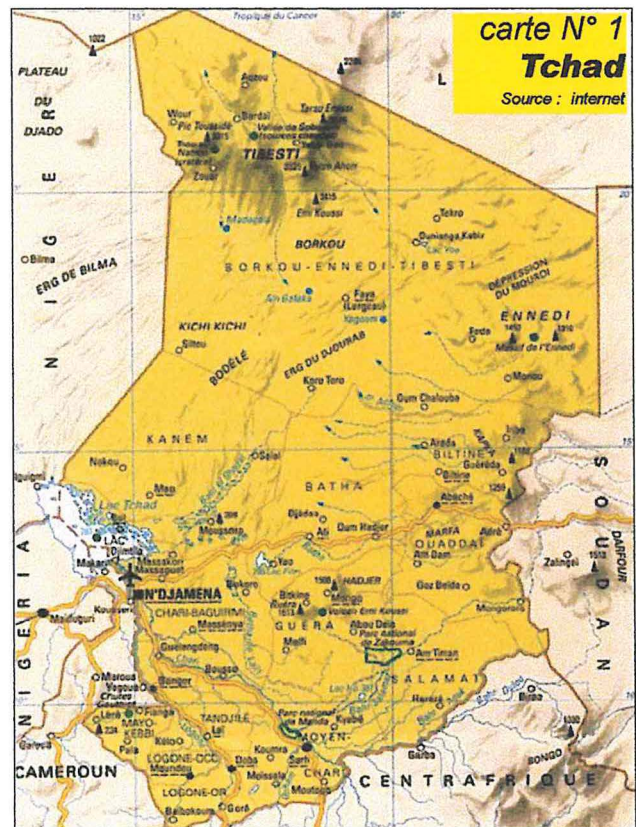


1 - Le Tchad un pays à vocation pastorale

1.1- Aperçu rapide du Tchad

Le Tchad est composé d'une cuvette encadrée par une demi-couronne de montagnes et de plateaux : au Nord, le massif volcanique du Tibesti atteint une altitude de 3 415 m; au Nord-Est le haut plateau de l'Erdi et le massif de l'Ennedi s'élève à 1 450 m; à l'Est et au Sud-Est le plateau du Ouaddaï culmine à 1 613 m. La cuvette est constituée de la plaine alluviale du lac Tchad et des bassins du Chari et de son affluent le Logone (longs respectivement de 1200 et 1 000 km s'étirant du Sud au Nord), et du Bahr el-Ghazal, orienté Est-Ouest.

C'est un pays enclavé bordé au nord par la Libye, à l'est par le Soudan, au sud par la République Centrafricaine, au sud-ouest par le Cameroun et par le Nigeria, à l'ouest par le Niger. Relativement peu peuplé (7 millions d'habitants) surtout par rapport à sa superficie (1 284 000 km²), le Tchad se compose d'un «patchwork» d'ethnies très différentes. Depuis trente ans, la cohésion sociale de cette population a été fortement perturbée par les guerres civiles qui ont vu s'opposer certains mouvements armés originaires du Nord du Centre et du Sud du pays. Ces événements ont eu notamment pour effet de cristalliser l'opposition d'un Nord composé d'éleveurs musulmans à un Sud plutôt chrétien et agricole, même si ce schéma apparaît parfois trop caricatural (Magrin, 2001).



1.2- Un territoire occupé dans sa globalité par des éleveurs mobiles

1.2.1- Des conditions écologiques favorables...

On distingue trois zones dans lesquelles l'élevage tient une place plus ou moins importante (Bekayo Derla, 1998) :

La zone saharienne désertique ou sub-désertique, est caractérisée par une pluviométrie inférieure à 20 mm/an. L'agriculture est limitée aux oasis et ouaddis (production de dattes et cultures irriguées) et l'élevage est restreint aux dromadaires, aux chèvres (pour la production laitière) et aux ânes pour le transport.

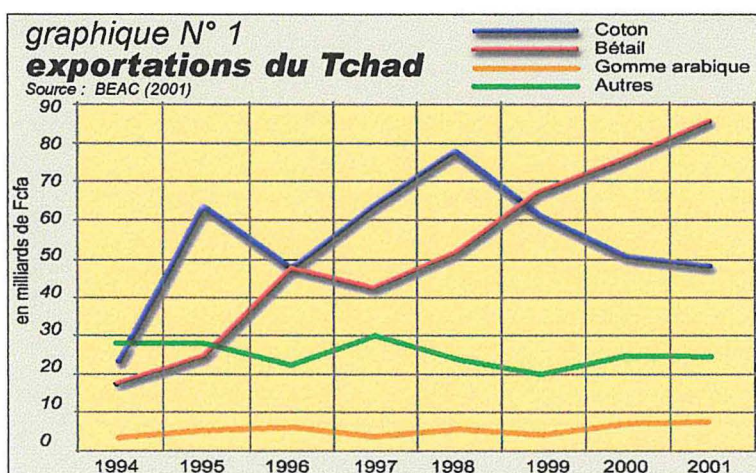
La zone sahélienne agro-pastorale, avec une pluviométrie annuelle de 200 à 600 mm, permet une agriculture traditionnellement pluviale ou de décrue, et parfois irriguée (fleuve, lac Tchad). Le cheptel présent dans cette zone constitue 75% du cheptel bovin national. Il est soumis au rythme saisonnier de la transhumance.

La zone soudanienne, présente une pluviométrie de 600 à 1 400 mm, qui en fait une zone traditionnellement vouée à l'agriculture vivrière (sorghos, petit mil, tubercules...) ainsi qu'à quelques cultures de rente telles que le coton, la canne à sucre et dans une moindre

mesure le tabac. Les paysans pratiquent aussi un élevage sédentaire de bovins, de petits ruminants, de porcs et d'autres espèces. Ces régions constituent également en saison sèche des zones d'accueil des éleveurs transhumants venus du Nord. Elles hébergent aussi de manière permanente des populations nomades pastorales, surtout depuis 25 ans. Ces éleveurs valorisent les pâturages naturels de la zone ainsi que les résidus de récoltes issus des exploitations sédentaires.

Sur 90% de la population rurale, 40% des actifs sont concernés par l'élevage. A l'intérieur de ces actifs, environ 80% des éleveurs sont nomades ou transhumants. Mais cette classification n'est pas aussi figée, ainsi on compte dans la zone sahélienne 70% des transhumants qui pratiquent également l'agriculture. Par contre en zone soudanienne, les éleveurs sont des agro-éleveurs à 80%. Ceci illustre la complexité des systèmes de production impliquant l'élevage au Tchad.

1.2.2- Un secteur commercial qui pèse lourd dans la balance...



Le secteur de l'élevage occupe au Tchad une place prépondérante dans l'économie nationale. Traditionnellement, le Tchad exporte son bétail vers les grands centres urbains du Nigeria, du Cameroun, de la RCA, du Soudan et de la Libye. Selon, G. Durteurte, M.O. Koussou (2002) : «le bétail représente aujourd'hui 50% des exportations tchadiennes soit une valeur de 85 milliards de Fcfa, le commerce du coton ne représente plus que 30% des échanges (depuis 3 ans)».

2 - Problématique et méthodologie

2.1 - Cadre institutionnel : Ministère de l'élevage, Coopération Française, Cirad- VSF (termes de référence)

En 1988, l'Etat tchadien entreprend des réformes politiques visant à son désengagement dans les secteurs productifs et commerciaux tels que l'élevage. Ces réformes impliquent la prise en charge progressive des coûts des services de santé animale par les éleveurs ainsi que leur implication dans la gestion des ressources pastorales. Un large mouvement de structuration professionnelle est lancé qui s'appuie sur trois axes prioritaires autour desquels les éleveurs doivent s'organiser : il s'agit de la santé animale, de la gestion de l'espace et des ressources naturelles et de l'alphabétisation. Dès 1989, le Projet National d'Élevage (PNE) participe à la mise en place et à l'encadrement de groupements.

La DOP (Direction de l'Organisation Pastorale) est créée en 1992 et est chargée de la promotion, de la reconnaissance, de l'animation et de l'amélioration des compétences des organisations d'éleveurs. Elle doit aussi élaborer une politique d'exploitation durable des ressources naturelles (hydraulique pastorale et aménagement de l'espace pastoral), débouchant sur des actions concrètes. Aussi, pour répondre au double objectif du Ministère de l'élevage, deux types de groupements sont créés (Morovitch, 1999) :

Les GDS (Groupement de Défense Sanitaire), depuis 1975 dans la zone soudanienne qui touchent essentiellement les agriculteurs sédentaires qui élèvent des bœufs de traits (787 GDS) et quelques transhumants (35 GDS).

Les GIP (Groupement d'Intérêt Pastoral) depuis 1989 dans la zone sahélienne (65 GIP).

D'autres projets menés par le Ministère de l'Élevage ont également participé à la création de groupements. Le Projet d'Élevage Adapté Ouaddaï-Biltine (financement GTZ), a permis de

toucher des transhumants en travaillant sur l'unité de nomadisation. Le projet ASETO (Appui au Secteur Elevage au Tchad Oriental) a également montré dans le domaine de la santé animale, l'intérêt de se baser sur une structure traditionnelle pour former des auxiliaires d'élevage transhumants et former en masse les éleveurs.

La DOP, rebaptisée DDPAP (Direction du Développement des Productions Animales et du Pastoralisme) en 2001, fait le bilan après quelques années d'expériences en matière de structuration professionnelle, de la réussite d'un bon nombre de groupements d'éleveurs sédentaires et d'agro-éleveurs, mais en revanche d'un faible impact sur les pasteurs mobiles.

Dix ans après les premières mesures insufflées par l'état pour favoriser son retrait, une réflexion prospective du Ministère de l'élevage a permis d'arriver à une conclusion claire : la poursuite des efforts pour une organisation du monde pastoral reste encore à faire, «*Le manque de connaissance des réalités sociales, culturelles et économiques des différents groupes d'éleveurs a eu pour conséquence que les éleveurs transhumants et nomades, qui possèdent pourtant la plus grande partie du cheptel, ne sont encore que peu touchés par les structures d'appui aux organisations de producteurs*»¹.

C'est pourquoi, dans le cadre d'un Programme de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PSSP) au Tchad financé par la Coopération française, le Ministère de l'élevage a lancé une étude sur l'organisation traditionnelle des éleveurs mobiles et leurs problématiques spécifiques. Cette étude a été confiée au groupement CIRAD-VSF en collaboration avec la DDPAP et le Laboratoire de recherches vétérinaires et zootechniques de Farcha.

Etant donné la grande variété de ces sociétés au Tchad, quatre d'entre elles ont été choisies de manière à cerner leur diversité. Il s'agit des *Kréda* du Kanem, des *Arabes Ouled Rachid*, des *Arabes Missirié* et des *Peuls*.

Notre stage s'inscrit dans ce contexte. Il a été consacré à une monographie des éleveurs peuls du centre Tchad et doit être rapproché de 3 autres monographies réalisées sur les autres groupes choisis. Notre travail s'appuie sur quatre mois d'enquête, dont une partie a été réalisée avec l'appui du groupe de consultants mis à disposition par les partenaires tchadiens et français de l'étude (cf. tableau n°1: calendrier de l'étude).

2.2 - La structuration des éleveurs transhumants

Il convient tout d'abord de clarifier la notion d'éleveurs transhumants employée dans les termes de référence du projet. La terminologie concernant les groupes d'éleveurs «nomades», «transhumants», «pasteurs purs» varie d'un auteur à un autre. Le nomadisme est caractérisé par une mobilité des éleveurs, sans point d'attache fixe et suivant un itinéraire régulier ou variable d'une année à l'autre (Blot, 2000).

Dans le cas des groupes de pasteurs retenus dans la méthodologie de l'étude, la mobilité des hommes et de leurs troupeaux se réfère bien sûr au nomadisme (habitat sous tente, déplacements fréquents), mais il s'inscrit dans le cadre particulier de la transhumance. Ainsi, J. P. Gild (1963), définit la transhumance comme «*un mouvement pendulaire accompagnant le déplacement du front pluvieux et amenant les groupes d'éleveurs dans le nord et dans le sud.*»

Il ressort donc que la transhumance correspond à la mobilité des familles pastorales et de leur cheptel. Elle est induite par l'alternance des saisons orchestrant la variation des ressources naturelles dans des zones climatiques qui deviennent ainsi complémentaires dans le temps. Il s'agit d'une stratégie traditionnelle des éleveurs, basée sur des déplacements en des lieux connus et habituellement fréquentés.

Aussi, l'approfondissement des connaissances sur les sociétés pastorales au Tchad vise à répondre à la question de savoir : **quelles sont les contraintes rencontrées par les pasteurs dans leurs systèmes de production et de vie, et comment une meilleure organisation de la profession serait susceptible de les aider à les lever?** [Pour la DDPAP], la question consiste donc à déceler les problèmes auxquels sont confrontés les pasteurs et

¹ Réflexion prospective sur l'élevage au Tchad, Ministère de l'Elevage, Octobre 1998

comprendre leur organisation traditionnelle afin de proposer des démarches de structuration professionnelle applicables en milieu mobile. Cette étude devrait servir à définir de nouvelles orientations en matière d'organisation pastorale dans le cadre de la politique nationale de développement de l'élevage.

Etant donné l'étendue du sujet, nous nous sommes partagé le travail entre deux stagiaires et un chercheur du Laboratoire de Farcha sur les différents groupes désigné dans les termes de référence. Dans cette étude, nous travaillons sur les Peuls. Or, ces pasteurs sont répartis sur tout le territoire tchadien.

Comment s'y prendre pour cerner la diversité des systèmes en quatre mois avec les moyens logistiques qui nous sont alloués, à savoir un véhicule pour deux stagiaires (l'autre stagiaire étudiant les *Kréda* et les *Arabes Ouled Rachid*)? Plutôt que de tenter de rencontrer divers systèmes pastoraux sans liens entre eux (excepté l'origine ethnique des éleveurs) il nous a semblé plus intéressant de se concentrer sur un type d'élevage : les systèmes utilisant des pâturages en vert toute l'année. Ainsi, on pourra distinguer à l'intérieur de ce système les diversités de situations sans se disperser dans des zones géographiques ne présentant aucune similitudes.

Nous avons eu recours à l'approche systémique, c'est-à-dire que l'on considère l'exploitation (ou l'unité de production) comme un système, comme un tout organisé. Le système qui va rendre compte du fonctionnement de la production sera le système de production que l'on définit comme : «*un ensemble structuré de moyens de production (travail, capital, terre, équipement) combinés entre eux pour assurer une production animale et/ou végétale en vue de satisfaire les objectifs et besoins de l'exploitant (et de sa famille)*» (Jouve, 1992).

Nous pouvons parler ici davantage d'unité de production que d'exploitation. Dès lors, que l'unité de production est considérée comme un système, son diagnostic va se faire suivant la démarche générale d'étude d'un système qui comprend la caractérisation de sa structure, puis l'étude de son fonctionnement.

En complément de cette approche des unités de production individuelles, nous avons adopté une approche «de groupe» qui consistait à réaliser une monographie des campements dans lesquels se trouvaient les unités étudiées. Ces monographies nous ont permis d'aborder l'histoire des groupes, leur organisation hiérarchique, leur rapport avec l'autorité et leur perception de la gestion des ressources.

2.3 - Méthodologie

2.3.2 - Recueil des données

Bibliographie et entretiens avec des personnes ressources

Avant le départ sur le terrain nous avons effectué à Montpellier une première recherche bibliographique générale sur le Tchad. Puis, nous avons réalisé une bibliographie plus sélective sur l'élevage transhumant au Tchad en compilant les rapports des missions effectuées sur le terrain par divers experts.

Une fois sur place, nous avons rencontré des personnes «ressources» comme les deux chefs de canton Fulbé résidant à N'Djaména : Adam Boyi et Taïrou qui nous ont orientés sur les zones de concentration des éleveurs, ce qui nous a permis d'entrer efficacement en contact avec les pasteurs mobiles. Par ailleurs, une première discussion sur l'organisation hiérarchique traditionnelle de cette société pastorale a pu être engagée de manière constructive.

Les acteurs des associations en lien avec notre sujet ont également été contactés : les représentants de l'Association des Jeunes Nomades (AJN) ainsi que quelques membres du bureau de l'association. Ils nous ont dressé un bilan de leurs actions, de la situation des éleveurs et des difficultés qu'ils rencontraient.

Entretiens semi-directifs de groupe

Afin de répondre à la large question de l'organisation des Peuls (monographie des campements), nous avons élaboré une grille d'entretien correspondant à la description de l'unité sociale (clan, fraction, campement) et du fait social (transhumance, pratiques d'élevage...). Compte tenu de l'ampleur des informations à collecter, nous avons opté pour des entretiens semi-directifs de groupe, de préférence en présence du chef de clan ou d'un de ses représentants. Ces entretiens se divisent en cinq parties (cf. annexe n°1 : grille d'entretien monographique) :

- l'organisation sociale traditionnelle : historique rapide, comment les éleveurs sont organisés traditionnellement, quels sont les fondements du pouvoir (héritage, droits, fonctions...) et sa légitimité (reconnaissance interne et externe à la communauté), complémentarité des acteurs...
- les structurations récentes : les éleveurs sont-ils en voie de se structurer en associations ou groupements, l'objectif étant de s'informer sur les tentatives menées récemment.
- les relations liant ou opposant le groupe enquêté avec les autres groupes sociaux tels que les autres communautés pastorales, les agriculteurs, les commerçants, les agents administratifs...nature des relations et évolution (services, alliances, échanges de biens, conflits...).
- la mobilité : sa gestion, les axes de transhumance utilisés, la variabilité inter-annuelle des mouvements, les étapes obligatoires au cours des déplacements...
- les systèmes d'appropriation de l'espace : en essayant de comprendre les représentations et usages de l'espace, les règles d'appropriation des ressources (accès au pâturage, eau, terre...).

Il s'agit ici de données qualitatives qui ne font pas l'objet d'un traitement systématique mais d'une analyse compréhensive des réponses apportées à ces thèmes.

Questionnaires technico-économiques aux éleveurs

Si les entretiens de groupe permettent une bonne appréhension de l'organisation de la société pastorale peule en lien avec la mobilité, ils ne permettent pas de cerner les problèmes à l'échelle de «l'exploitation familiale». C'est pourquoi il nous a semblé pertinent dans le diagnostic des systèmes de production d'intégrer aux pratiques d'élevage une composante d'évaluation technico-économique. Le questionnaire (cf. annexe n°2 : questionnaire technico-économique et guide des pratiques d'élevage) s'articule autour de trois points :

- l'élevage : les recettes (commercialisation des animaux et des produits laitiers) et les dépenses d'élevage (santé, alimentation, hydraulique...) ainsi que des indicateurs de performance qui en découlent tels que la mortalité, les naissances, le taux d'exploitation.
- l'agriculture : dans les situations où les éleveurs cultivent, quelle est la participation de cette activité dans les recettes ou économie des ménages
- les autres activités : toutes celles qui permettent de compléter les revenus (artisanat, salariat...)

La combinaison des ces trois volets permettant une évaluation chiffrée de l'économie des ménages, à travers les grandes dépenses (alimentaires, santé humaine...).

Une enquête chez les femmes a été menée en parallèle sur l'économie du lait (cf. annexe n°3 : questionnaire femme). L'objectif était de parachever l'enquête précédente par un volet bien maîtrisé par les épouses.

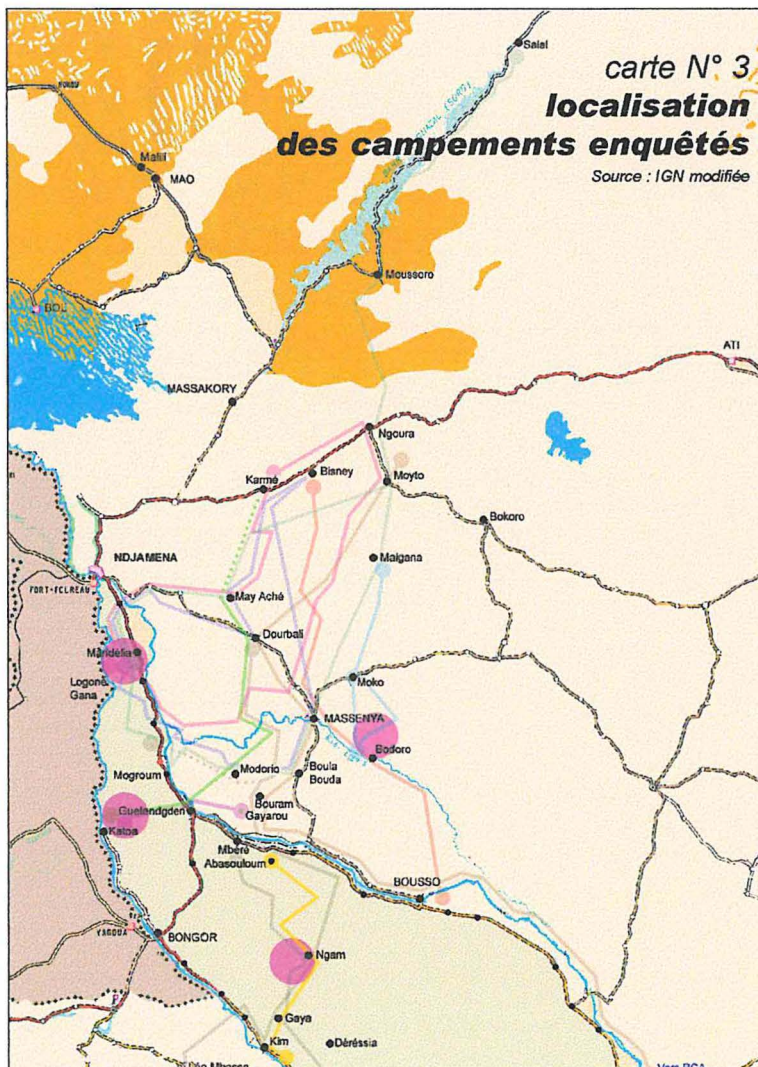
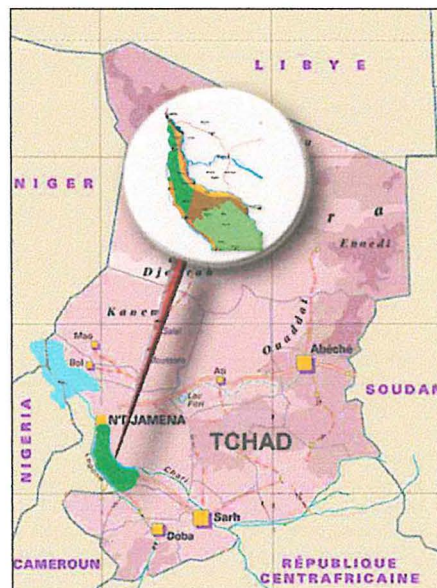
L'objectif de ce questionnaire est de cerner la diversité des activités et leur complémentarité, mais aussi de comprendre les choix stratégiques des éleveurs (déterminismes des pratiques) et les flux monétaires au sein de l'unité de production. Ici se combinent données qualitatives et quantitatives. Elles permettent de corréler les dires et pratiques des éleveurs avec des performances techniques ou économiques.

2.3.3 - Choix des sites visités

L'étude s'étant déroulée au cours de la saison sèche, nous avons enquêté dans les zones de forte concentration des éleveurs à cette période de l'année. Or, d'après nos recherches bibliographiques (cf. annexe n°4 : carte Wiese) et les entretiens menés avec les acteurs du développement local (chef de canton Fulbé nomade, association des jeunes nomades du Tchad, techniciens du Ministère de l'élevage, chercheurs du LRVZ...) les Peuls se dirigent vers les zones méridionales (Moundou, Sarh...) ou, vers les terres inondables dites «yaérés» dès la décrue, en saison sèche. «Ces pâturages de décrue sont des niches écologiques de surface limitée, caractérisées par des pâturages à base de graminées comme les bourgoutières et de cypéracées pérennes hygrophiles supportant une pâture intensive en saison sèche. Ce sont les «yaérés» ou plaines d'inondation du Logone et du Chari, les plaines inondables des lacs Tchad, Fitri, Iro...les prairies marécageuses des régions de Bokoro, Massenya, Mayo Kebbi et du Salamat.» (Toutain, Touré, Reounodji, 2000). Notre étude se concentre sur les populations transhumantes de la zone d'interfluve entre Logone et Chari, plus accessibles selon nous que les régions du sud (une grande partie des éleveurs passe en RCA lorsque la saison sèche est difficile).

carte N° 2 localisation de la zone d'étude

Source : internet



2.3.4 - Echantillonnage et groupes rencontrés

Afin de mener à bien les entretiens semi-directifs et de soumettre au questionnaire technico-économique 4 à 6 éleveurs par campement, il fut décidé de passer 6 à 7 jours sur place dans chaque campement visité. La durée prévue des enquêtes étant de 14 semaines, il a donc été décidé de retenir un échantillon de 9 à 10 campements incluant 50 à 65 éleveurs.

L'échantillonnage des campements a été déterminé de manière raisonnée sur le terrain. Notre objectif était de cerner la diversité des groupes mobiles tant d'un point de vue organisation sociale que de la production pastorale. Cependant, la littérature étant assez pauvre pour identifier la diversité des groupes peuls, le choix des groupes à visiter s'est fait au fur et à mesure des enquêtes.

C'est pourquoi, chaque enquête a fait l'objet d'un questionnement aux pasteurs sur les autres clans peuls présents dans la zone. Nous nous sommes tout d'abord rendus, sur les conseils du chef

de canton fulbé nomade de N'Djaména rural, dans le yaéré de Mandélie où nous avons travaillé avec des éleveurs *Oudah* et des *Wayla* (qui n'avaient pas de chef avec eux sur place). Puis, après plusieurs semaines passées sur ce terrain, nous avons été orientés sur le yaéré de Katoa, forte zone de concentration peule. Là, nos interlocuteurs étaient les groupes *Ali-jam* et *Daneji*. Notre troisième zone d'enquête se situe plus au sud dans le yaéré de Ngam où nous avons séjourné successivement chez les *Hontorbe* et les *Yayayé*. Enfin, poussés par la curiosité, nous nous sommes rendus dans la plaine de Massenya (zone de rassemblement de saison des pluies) juste aux premières pluies. Il nous a été très difficile de trouver des éleveurs déjà arrivés dans cette région exceptés les *Wodaabe Japto'en* et les *Maré* avec qui nous avons pu travailler (cf. carte n°3 page précédente : localisation des campements enquêtés).

2.3.5- Organisation de l'étude

La mission s'est déroulée selon le calendrier suivant :

tableau N°1
calendrier de l'étude

Date	Groupes rencontrés et localisation	Equipe
08/04 au 12/04	Visite du chef de canton Adam Boyi campement <i>Oudah</i> dans zone Mandélie, campement <i>Ali-jam</i> vers Logone Gana	Experts internationaux : A. Le Masson et H. Kamil Expert national : D. Blague Stagiaires : M. Donnat et Y. Cherrou
16/04 au 22/04	Campement <i>Oudah</i> dans le yaéré de Mandélie	G. Duteurtre Cirad-emvt et Y. Cherrou
23/04 au 27/04	Campement <i>Wayla</i> sans Lamido dans le yaéré de Mandélie	P. Sougnabé et Y. Cherrou
27/04 au 10/05	Travaux à N'Djaména compte rendu de Mission, préparation restitution, rencontre avec Adam Boyi	H. Kamil, G. Duteurtre, D. Blague, P. Sougnabe, M. Donnat, Y. Cherrou
11/05 au 18/05	Campement <i>Ali-jam</i> dans le yaéré de Katoa	Y. Cherrou
18/05 au 24/05	Campement <i>Daneji</i> dans le yaéré de Katoa	Y. Cherrou
25/05 au 31/05	Restitution au maître de stage et mise au propre des notes, rencontre avec le chef de canton Adam Boyi	Y. Cherrou
01/06 au 07/06	Suivi des <i>Wodaabe</i> en transhumance zone de Ngam groupe sans chef	Y. Cherrou
07/06 au 11/06	Campements <i>Hontorbe</i> dans la région de Ngam	Y. Cherrou
12/06 au 18/06	Campement <i>Yayayé</i> entre Sillya et Ngam	Y. Cherrou
19/06 au 24/06	Restitution au maître de stage et mise au propre des notes, rencontre chef de canton de Bogomoro Tairou	Y. Cherrou
25/06 au 01/07	Visite au chef de canton Alifa de Dourbali et de campements <i>Wodaabe</i> et <i>Maré</i> entre Massenya et Bodoro	Y. Cherrou
01/07 au 17/07	Rédaction du rapport provisoire et restitution aux bailleurs et membres du projet	P. Sougnabe, M. Donnat, Y. Cherrou

Durant les six premières semaines de l'étude, deux véhicules 4x4 étaient à notre disposition pour les missions en brousse avec les experts. Durant la deuxième phase de l'étude, lorsque nous avons menées seules nos enquêtes, un véhicule était destiné à nous amener d'un site à l'autre en nous laissant sur place pendant 5 à 6 jours. Cependant, compte tenu de la mobilité des transhumants, il nous a semblé nécessaire de disposer d'un véhicule en permanence afin de pouvoir suivre les pasteurs dans leurs déplacements et éventuellement de quitter les sites qui s'avéraient moins intéressants. Le projet ne pouvant pas «mobiliser» ce véhicule pour une seule stagiaire, nous avons travaillé avec notre véhicule personnel.



Pour bien comprendre ce qu'est l'élevage peul au Tchad, il convient de faire intervenir l'histoire des groupes rencontrés avant toute étude technique sur le pastoralisme.

En effet, l'histoire des migrations apporte un éclairage sur les comportements et stratégies des éleveurs face aux événements extérieurs. Nous commencerons donc par nous demander pourquoi les Peuls sont arrivés dans ce pays, en tentant de dégager les causes majeures de leur départ. Puis, nous évoquerons les trajectoires de chacun des groupes étudiés en analysant leurs stratégies de déplacements.

1 - Les Peuls, une histoire sur toute l'Afrique

Cette partie, s'appuie sur une recherche bibliographique approfondie. Force est de constater que les pasteurs que nous avons rencontrés ont des difficultés à remonter plus loin dans leur passé que deux générations. Pourtant, nous nous sommes adressés aux personnes âgées et aux Lamibés des différents campements sillonnés. Il est vrai que dans certains groupes semi-sédentaires, les personnes les plus informées quant à l'histoire de leur clan et de leur migration sont restées au village. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas obtenu toutes les informations souhaitées. Par ailleurs, traditionnellement il existe chez les Peuls, une caste détentrice de la mémoire des groupes : ce sont les griots, véritables conteurs historiens.

1.1 - Un peuple ancien d'éleveurs

1.1.1- Une origine mal connue

L'origine des Peuls prête à de nombreuses controverses. Elle est d'autant plus mal connue, qu'elle n'a pas été étudiée depuis plusieurs décennies. D'aucun disent qu'ils seraient originaires de Mésopotamie, d'incidence judéo-syrienne, ils se seraient établis en Egypte provisoirement, puis auraient migré par l'Afrique du Nord actuelle en se mélangeant aux populations berbères. Ils auraient poursuivi leur déplacement jusqu'au Sénégal, où là encore, ils se seraient métissés avec les peuples noirs autochtones (Boubou, 1968).

«D'après toutes les traditions recueillies à diverses époques chez les Peuls des différentes régions du Soudan, les tribus fulbé échelonnées depuis le Bas-Sénégal et le Fouta-Djallon à l'ouest jusqu'aux pays entre Tchad et Nil à l'est, déclarent à l'unanimité être venues du Fouta Sénégalais ou du Mali. L'immense majorité de ces traditions assigne à ces ancêtres primitifs, comme patrie d'origine, le pays de Sâm ou Cham c'est-à-dire la Syrie considérée dans son acception la plus large. De là, ils seraient venus d'abord dans le pays de Tôr (presqu'île du Sinaï) puis du pays de Tôr dans celui du Missira (Egypte), de l'Egypte dans le pays de Séritou (Syrie sans doute) d'où ils auraient longtemps après, gagné le pays Diaka ou Dia (Massina Occidentale)» (Hogben, Kirck-Green, 1966).

La théorie sans doute la plus probable fait des Peuls un des peuples originels de l'Afrique. D'une origine éthiopienne préhistorique, ils auraient migré vers l'Ouest. Il est vrai que les fresques du Tassili des Adjers, datées du Néolithique (IV^{ème} et II^{ème} millénaire av. JC), mettent en scènes des bœufs à robe bariolée et aux cornes en forme de lyre dans des campements qui ressemblent étrangement aux campements Wodaabe du Niger ou de Guinée : *«Il ne semble pas qu'aucune autre population pastorale saharienne ou sahélienne ait adopté ce type d'habitat, car celles qui s'en rapprochent le plus- Kababish, Touaregs...- vivent sous des tentes en peau alors que le pasteur peul utilise des matériaux végétaux rustiques. Sur d'autres fresques de la région, A. Hampâté Bâ croit reconnaître l'expression de connaissances initiatiques (...)*» (Dupire, 1966).

Un point pourtant vient ébranler cette hypothèse : les bœufs représentés dans les fresques ne possèdent pas la bosse du zébu. Peut-être y a-t-il eu à l'époque une épidémie de peste bovine qui aurait décimé les troupeaux de zébus?

D'autres hypothèses que nous ne discuterons pas ici, assimilent les Peuls à des juifs du Sinaï, enfants d'Okba envoyé par le Calif Omar (634-664) pour convertir les juifs à l'islam. Enfin, à titre informatif, certains auteurs les renvoient jusqu'en Inde, en Polynésie et même les apparentes aux Berbères ou aux Tziganes (Hogben, Kirck-Green, 1966).

En réalité, les premières données historiques fiables sur ce peuple datent du XVI^{ème} et du XVII^{ème} siècles. A partir du XV^{ème} siècle, les sources indiquent une extension des Peuls vers le sud et l'est à partir du Fouta Toro et du Fouta-Djallon. Les conditions de ces migrations restent assez mal connues mais elles doivent sans doute mêler quête de pâturage et fuite face aux événements extérieurs. C'est ce que nous nous proposons de développer dans la partie suivante.

1.1.2- Une histoire complexe et mouvementée

Entre les XII^{ème} et le XVI^{ème} siècles, une multitude d'empires se redoutent et s'affrontent dans la partie du grand Soudan. Là encore, les données restent à l'état d'hypothèses quant aux événements précis. On retiendra tout de même cinq grands empires dans lesquels les Peuls sont disséminés : l'empire du Mali, Songhay de Gao, Hawsa, du Bornou (nord est Nigeria) et du Ouaddaï et Baguirmi (Tchad actuel).

Le début du XVI^{ème} siècle est décisif pour l'histoire de l'Afrique Occidentale. Deux événements viennent en effet, ébranler cette région du continent, tout d'abord l'effondrement de l'empire Songhay de Gao puis, la conquête de l'Egypte par l'empire Ottoman. Il en résulte une détérioration des échanges économiques et le déplacement de l'axe commercial d'ouest en est. Sous la pression de ces puissants facteurs externes, les groupes nomades Fulbé installés dans les régions comprises entre le Mali, la Guinée et le Sénégal actuels, se fragmentent, s'éparpillent et se scindent (1452-1453) (Bonfiglioli, 1988).

C'est à cette époque qu'arrivent de nombreux groupes fulbé dans le pays Hawsa qui s'étend entre la vallée du fleuve Niger et le bassin du lac Tchad en passant par les vallées des fleuves Sokoto, Labbi et Rima et la grande forêt de Bornou. Ce pays devient une zone d'accueil privilégiée pour les pasteurs de part sa configuration géomorphologique (pays plat à savane arborée avec de nombreux fleuves), et grâce à la flexibilité des structures socio-politiques. En revanche, l'installation dans le pays Hawsa marque l'éclatement de l'unité fulbé au travers du thème de la ville. Deux conceptions totalement opposées se développent autour de ce thème, selon les uns la ville est un lieu qui permet l'épanouissement de l'islam et de ses préceptes alors que pour les autres elle représente un lieu de scandale et de tentation où les valeurs de la vie pastorale sont bafouées. Deux populations peules se distinguent alors : les Fulbé citadins lettrés profondément religieux intégrés aux structures économique-politiques et les pasteurs mobiles, insaisissables, attachés aux zébus, marginalisés et méprisés. C'est donc cette fracture sociale qui semble constituer une première ligne dominante de toute l'histoire récente des groupes nomades fulbé (Bonfiglioli, 1988).

1.2 - Les Peuls au XIX^{ème} siècle et leur arrivée au Tchad

1.2.1 - L'empire du Sokoto de Usman Dan Fodio

Au début du XIX^{ème} siècle (1804), un mouvement de guerre sainte née à Sokoto sous l'impulsion des groupes Fulbé sédentaires citadins et de leur leader charismatique Usman Dan Fodio. C'est à ce moment là de l'histoire que naissent des entités nomades distinctes telles que les *Wodaabe*, les *Jafoun* ou les *Wayla*. Ces pasteurs ont une position très ambiguë durant cette période puisqu'ils sont considérés par les guerriers réformistes intégristes comme des membres de la grande famille peule, en opposition aux *Hawsa* animistes. Mais en même temps, ils ne se plient pas à leur volonté de création d'une société citadine unidimensionnelle qui va l'encontre de leur vie pastorale. Les *Wodaabe* forment alors le premier noyau de résistance à ce modèle d'intégration, en choisissant le départ. La migration² devient alors une manifestation du refus de cette minorité à se laisser englober dans le système. Il s'agit d'une décision culturelle dont l'arme est la fuite en avant, et le motif un désir de préserver leur espace de liberté et leurs traditions ante islamiques.

² Au sens propre, le mot implique un déplacement dans l'espace et s'applique le plus souvent mais non toujours, aux déplacements collectifs effectués sans esprit de retour.

De violents conflits opposant l'empire du Sokoto au Bornou provoquent des migrations massives de nomades vers l'Ouest c'est-à-dire vers les régions sous contrôle du Sokoto (1805-1807). L'économie du Bornou en souffre puisqu'elle a un grand besoin des troupeaux nomades. Malgré les migrations, beaucoup de pasteurs restent encore au Bornou et dans les états vassaux. Entre 1805 et 1830, plusieurs groupes nomades émigrent en particulier les *Wodaabe* vers le Bornou à la recherche de nouvelles terres à pâturage. Mais la migration s'avère plus difficile après 1830 car le Bornou reprend le contrôle direct de la région et contre-carre l'expansion peule.

De nouveau, les migrations s'intensifient vers 1849-1860.

1.2.2- Les différents évènements qui font partir les Peuls

Le *jihad* du Sokoto a eu des conséquences énormes sur les groupes nomades, en effet ce sont eux qui nourrissent l'armée par leurs troupeaux. Mais l'armée a surtout besoin de chevaux et exige des Peuls une reconversion de leurs élevages de zébus en élevage équin. Cette politique de reconversion correspond aussi à une politique de sédentarisation car le cheval exige une certaine stabilité et de grosses quantités de mil en saison sèche (l'éleveur doit donc cultiver pour le nourrir). Cette volonté de sédentariser les Fulbé nomades, très présente au cours du XIX^{ème} siècle, s'accompagne de mesures facilitant la conversion agricole (dons d'outils, de terres et d'esclaves). Ce processus de sédentarisation massif augmente la pression démographique (les sédentaires ont plus d'enfants que les nomades) et donc l'extension des cultures jachères qui grignotent le territoire pastoral. Le manque de terre et de pâturage provoque chez les éleveurs deux stratégies : la sédentarisation ou la migration. En effet, le nomadisme pastoral doit souvent être compris comme une réponse politique aux facteurs externes. En intensifiant leur degré de nomadisme et en misant sur la mobilité, les pasteurs évitent l'intégration dans des structures politiques externes.

En fait, le *jihad* de Sokoto n'est qu'un début aux migrations-fuites des *Fulbé* et *Wodaabe*. C'est une trame de fond de toute leur histoire au XX^{ème} siècle (Bonfiglioli, 1988).

La fin du XIX^{ème} siècle est marquée par l'arrivée de la colonisation. Toute la période des années 1890-1922 reste difficile pour les sociétés pastorales qui subissent la peste bovine (1890), plusieurs années dramatiques de sécheresse (1911-1914) et l'occupation militaire française. Les Fulbé essaient de reconstituer leurs troupeaux en cultivant pour se nourrir et vendre le surplus de production pour se procurer des bœufs. Vers 1908-1910, plusieurs groupes réussissent à reconstituer leurs troupeaux (grâce notamment à l'essor commercial du bétail) et quittent le Sokoto. La vie pastorale est devenue impossible avec l'extension des surfaces agricoles, conséquence directe de l'imposition des agriculteurs par l'administration coloniale.

Les flux migratoires vont dans plusieurs directions : Cameroun³, Niger, Tchad, Centrafrique.

1.3 - Importance des Peuls au Tchad

Du fait de leur grande mobilité saisonnière, aucune donnée fiable quant à la représentation des Peuls au Tchad ne peut être présentée dans cette étude. Par ailleurs, comme le signale Magrin (2000), «*la crise de l'Etat et la dégradation des encadrements invitent comme ailleurs en Afrique à s'adonner avec prudence à la religion des chiffres*». Il semblerait toutefois, que les Fulbé constitueraient le septième groupe ethnique en poids démographique. Ils représenteraient 0,5% de la population, ce qui, compte tenu de la grande diversité ethnique présente dans ce pays, n'est pas négligeable. Néanmoins, ce chiffre ne comptabilise que les Fulbé sédentaires qui peuplent la zone de Binder. En réalité, les éleveurs transhumants arrivés au Tchad pour l'élevage (contrairement aux sédentaires de Binder arrivés pour le *jihad*) constituent une minorité ethnique comparativement aux autres éleveurs transhumants et nomades qui occupent la zone sahélienne (ex : Goranes⁴ ou Arabes). Il semble qu'il soit très difficile de donner un chiffre fiable, le recensement des transhumants n'étant pas aisé compte tenu du caractère aléatoire de leur retour en un même lieu.

³ Comme le souligne C. Seignobos (2000), il faut noter la présence des Peuls dans le nord du Cameroun et le bassin du lac Tchad dès le VII^{ème} et XII^{ème} siècles.

⁴Goranes : terme arabe désignant les peuples Toubou parlant les langues Teda et Daza

2 - Des Peuls face aux crises : une remarquable adaptation

Nous avons vu dans la partie précédente que les migrations étaient issues d'évènements politiques, économiques ou sociaux auxquels les Peuls souhaitaient se soustraire. Les départs des groupes que nous avons rencontrés au Tchad, selon leurs discours, ont une explication essentiellement pastorale et ne semblent pas être le résultat d'un conflit de ce type. Ce type de départ est aussi extrêmement courant. Il s'agit presque toujours de départs conditionnés par un manque de pâturage. Dans notre situation, ils se dirigent vers une région : le Tchad. Nous avons tout d'abord tenté dans cette partie d'élaborer une classification des groupes que nous avons enquêté, puis d'exposer leur histoire.

2.1 - Une classification difficile à établir entre Fulbé et M'bororo...

Sous le terme M'bororo coexistent de nombreuses significations contradictoires. Ainsi, alors que J. Boutrais (1988), inclut les *Wodaabe* de Centrafrique comme un sous-groupe des M'bororo, P. Paris (1990) considère ce terme comme un synonyme de *Wodaabe*, terme fulfulde signifiant «*ceux qui sont bannis*». Ces pasteurs nomades sahéliens, soudano-sahéliens et soudaniens du Sénégal à la RCA, semblent se distinguer des autres Peuls par leurs coutumes éloignées de l'islam. C'est d'ailleurs au moment de l'apogée du *jihad* que ce nom semble apparaître, même si de nombreuses légendes antérieures établissent déjà la distinction entre Fulbé et M'bororo.

Si l'on se penche sur les classifications établies par M. Dupire (1966), les clans des *Daneji*, des *Hontorbe* et des *Japto'en* appartiennent aux *Wodaabe Ali-jam*. Selon elle, ces groupes qu'elle a rencontrés au Niger au cours de ses enquêtes seraient originaires du Bornou.

A. Bonfiglioli (1988), semble d'accord sur cette première hypothèse concernant les *Ali-jam* et les *Daneji*.

En revanche, J. Boutrais (1988) compte tenu de sa distinction M'bororo-*Wodaabe*, place les *Daneji* dans le groupe *Akou* (sous groupe des M'bororo).

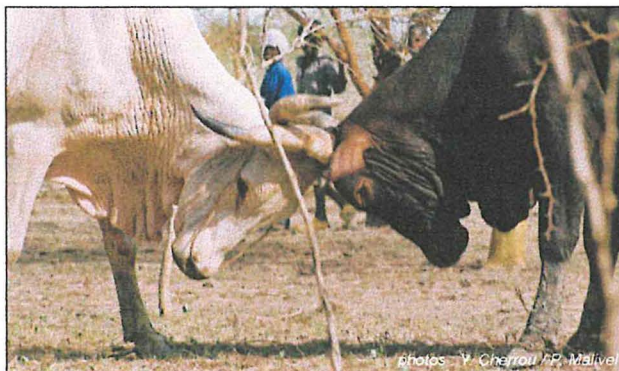
Enfin, C. Seignobos (2000) ajoute dans le groupe des M'bororo, les *Maré* ainsi que les moutonniers *Oudah*.

Dans l'ensemble, les différentes hypothèses se croisent mais restent relativement incertaines.

D'après nos entretiens avec les différents clans cités, excepté les *Japto'en* qui acceptent leur appartenance au groupe *Wodaabe*, aucun des autres éleveurs ne confirme ces thèses. En effet, qu'il s'agisse du terme *M'bororo* ou *Wodaabe*, ils restent très péjoratifs puisqu'ils renvoient à des pasteurs : «*peu islamisés, habillés de peaux et se tressant les cheveux*» (propos recueillis chez les *Ali-jam*, *Daneji* et *Hontorbe*).

Ce refus catégorique d'appartenir à cette classe d'éleveurs peut aussi provenir de la succession de migrations et de scission agrégation des lignages qui en résulte. D'après C. Seignobos (2000), «*ils ont plutôt l'habitude de se désigner par le nom du dernier lieu où ils ont séjournés. Cela permet de donner une cohésion à un groupe au départ plus hétérogène. Les changements patronymiques sont nombreux et s'effectuent au cours des migrations*».

Compte tenu des dissensions qui règnent autour des classifications, nous avons fait le choix de ne pas nous attarder sur cette systématique.



Aussi nous désignerons les Peuls que nous avons étudiés sous le nom de Fulbé, pluriel du nom peul «*pullo*».

2.2 - Histoire des groupes rencontrés

LES HONTORBE

Le groupe des *Hontorbe* surnommé *Sankara* par les Arabes- en référence à la maladie de la noix de cola touchée par un champignon qui la gangrène⁵ se divise en dix huit lignages :

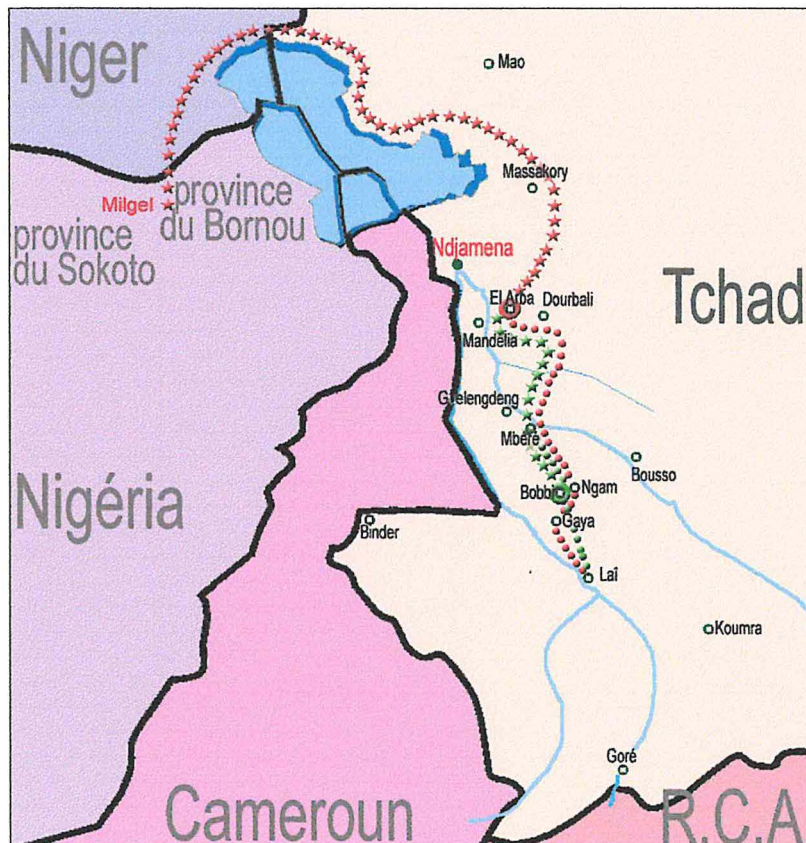
- les Walarbe
- les Djonkanko'en
- les Kounenko'en
- les Hamadanko'en
- les Guedjenko'en
- les Adamko'en
- les Abenko'en
- les Geremenko'en
- les Daguneru
- les Wodjabe
- les Sindien
- les Labijanko'en
- les Mbeba'en
- les Barenko'en
- les Diri
- les Manjarianko'en
- les Barbumanko'en*
- les Ouasseti*

Les *Barbumenko'en* quittent le Nigeria et la région de Milgel (province du Bornou) vers 1900- après trois jours de réunion entre les sages du groupe- ils passent par le nord du lac Tchad avec leur chef le lamido Fada, âgé alors d'une vingtaine d'année (cf. annexe n°5 : généalogie des *Hontorbe*). Les *Hontorbe* du chef Dagouma étaient déjà partis cinquante ans plus tôt, ils savaient donc par les puissants réseaux d'information qu'une partie de leur clan se trouvait dans la région de Dourbali en zone sahélienne. C'est l'une des raisons explicative de leur itinéraire. De plus, la province du Bornou- de part son régime pluviométrique- est épargnée par les glossines. En la quittant, ces éleveurs cherchent à se rendre en un lieu aussi salubre que celui qu'ils délaissent. Ils représentent alors les éleveurs dits «sahéliens». Au Tchad, ils transposent le système qui pré-existait au Nigeria : les personnes les plus âgées s'installent dans un village à El Arba pour cultiver et les jeunes partent en transhumance entre Dourbali- Naygato- Ngam et Lai.

carte N° 4
**migration des
Barbumenko'en**

Source : personnelle

- ***** Migration de 1900
- Transhumance à partir de 1900
- Semi-sédentarisation
- ***** 1984 migration (sécheresse)
- Transhumance à partir de 1984
- Semi-sédentarisation



En 1956, éclate une bataille, opposant les *Hontorbe* du chef Dagouma et les *Ali-jam* contre les Arabes *Hidjam*, *Asala*, *Nawala* et *Siderat*, à cause de la dévastation d'un champ par les zébus peuls. Après ces combats, Dagouma décide de descendre avec son groupe vers le yaéré de Deréssia. Quant aux *Barbumenko'en*, ils restent dans la même région où ils cohabitent avec les Arabes et les *Ali-jam*.

En 1984, le groupe quitte Al Arba pour aller plus au sud car la sécheresse a décimé les troupeaux et il est de plus en plus difficile de s'adonner à la culture pluviale. Ils cherchent un endroit où s'installer sur le chemin de la transhumance. Ils trouvent des terres à Bobbi, campement fixe déjà occupé par des Peuls semi-sédentaires les *Ngaraji* depuis 1952. Il n'y avait rien à cet

⁵ D'après eux, les Arabes les perçoivent comme des envahisseurs, des gens qui s'immiscent partout.

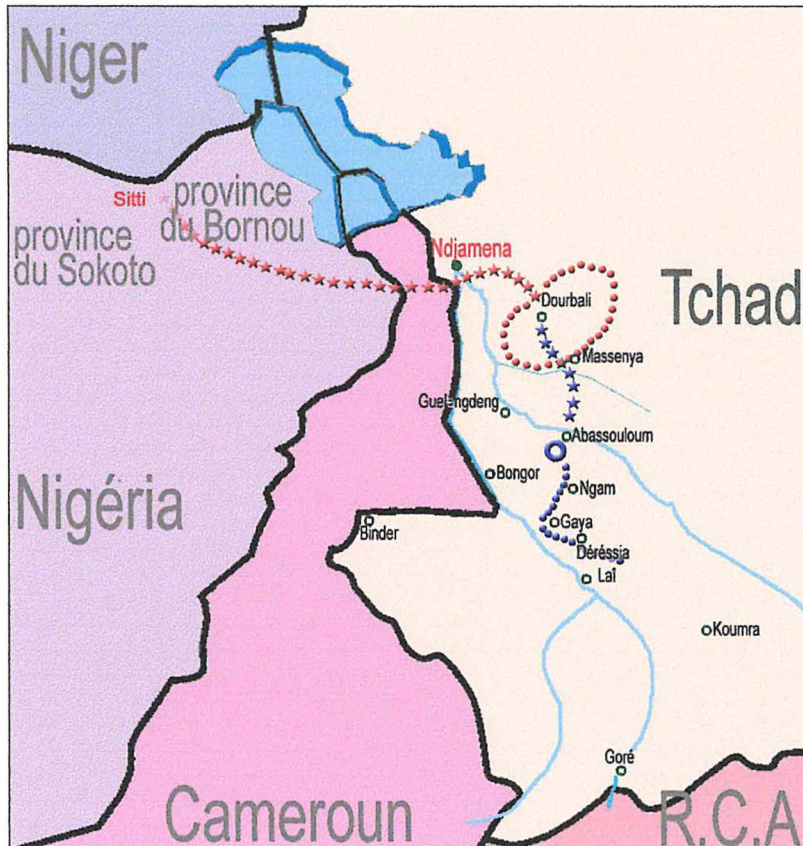
* lignages rencontrés lors de l'étude

endroit là, mais les autochtones voyant que des éleveurs s'installaient ont demandés l'autorisation de se joindre à eux (lait, fumure...). Aujourd'hui, trente familles *Barbumenko'en* vivent dans des campements fixes dans ce village. Deux autres grands Lamibés sont semi-sédentaires vers Deréssia et Joudou Aloua.

carte N°5
migration des Ouarsetti

Source : personnelle

- ★★★★ Migration 1955
- Transhumance à partir de 1955
- ★★★★ Migration 1973 (sécheresse)
- Transhumance à partir de 1973
- Semi-sédentarisation d'une partie du groupe



A partir de cette époque, leur transhumance change, ils cessent de se rendre jusqu'à Dourbali et suivent le parcours : Gassé- Motomoro-Bor- Mbéré- Bobbi- Gaouay- Andja- et Messéré.

Les Ouarsetti ont quittés le Bornou en 1955 avec leur chef Toumbi (cf. annexe n°6 : généalogie des Ouarsetti)- plus précisément la ville de Sitti dont ils portent le nom- en passant par le Cameroun et le poste frontière de Kousséri. Ils s'installent dans la région de Dourbali où ils effectuent de petites transhumances. Ils restent ensemble sur un système de transhumants purs.

En **1973**, la première grande sécheresse décime 75% de leurs troupeaux. Ils migrent alors plus au sud vers Abassouloum (ou Naygoto) où les vieux et ceux qui ont de petits troupeaux se sédentarisent dans le village de «*jajel n'gassa mburugu*» (le ruisseau près de la burgutièr⁶) à

douze kilomètres au sud de Naygoto. Les autres membres du clan réalisent la transhumance-suivante : Bor - Kaoualké - Tchlor-Ngam - Djougou - Korkor - Baleri - et Gaoubaday (est de Deréssia).

LES DANEJI

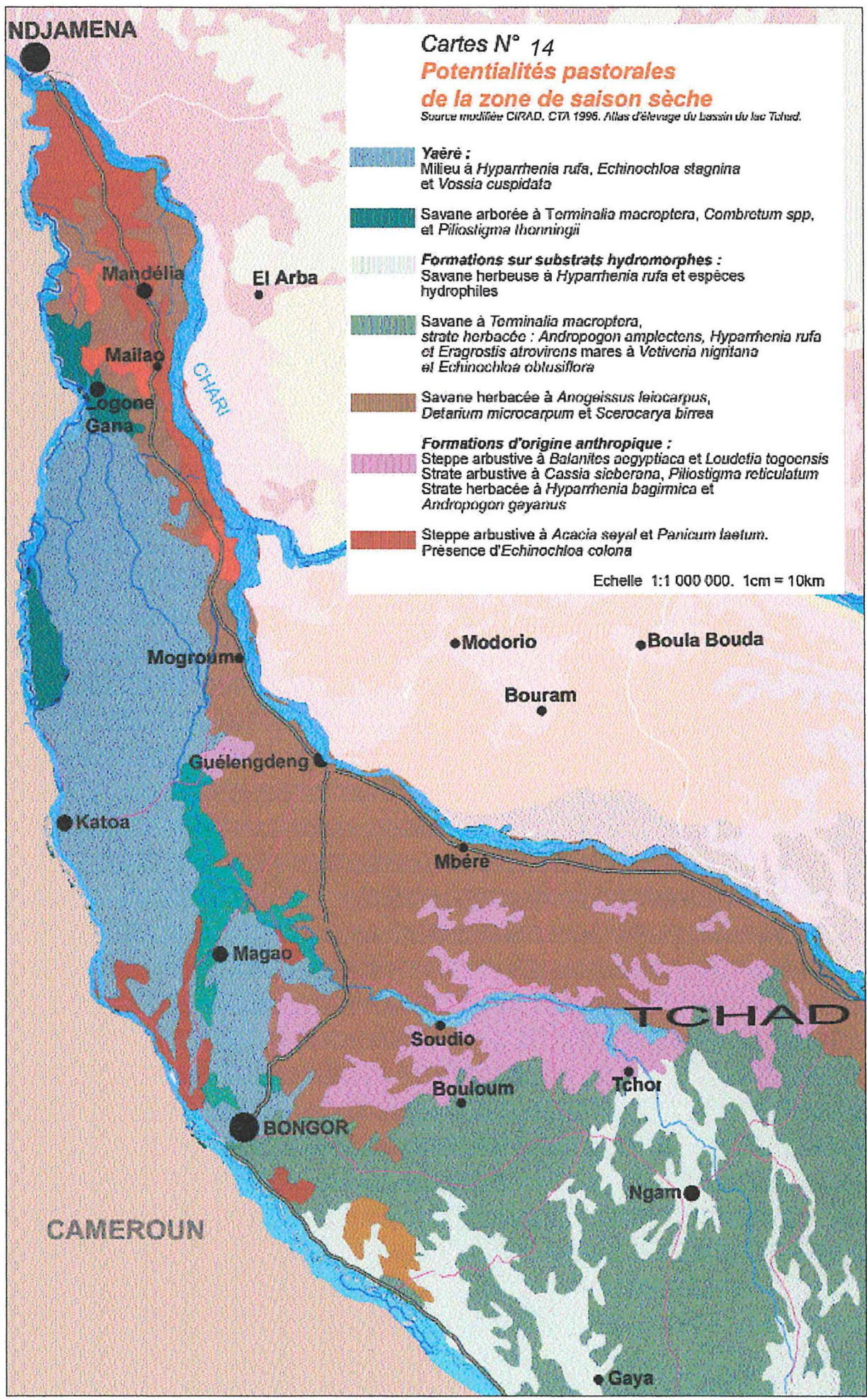
Ils partent du Nigeria avec leur chef Sali, mais ne se souviennent plus de quelle région et transhumant dans la zone de Binder- Fianga et Laï, dans les années 1930. Au début, ils restent dans cette zone car elle est fortement peuplée de Fulbé, qui les accueillent comme des parents. Mais très vite, vers 1940 la densité de population devenant trop importante pour une bonne exploitation du pâturage, ils se rendent dans le yaéré de Katoa où ils savent que d'autres «frères» peuls transhumant.

En **1973** la sécheresse s'ajoutant aux nombreux vols de bétail, ils abandonnent Katoa pour le yaéré de Koumra, où une partie du clan des *Daneji* séjournent déjà.

Vingt ans plus tard, la rébellion armée de Kété Moïse qui s'accompagne de rackets systématiques de bétail les fait remonter dans le yaéré de Katoa. En effet, les *codos*⁷ doivent approvisionner leur lutte par le racket de bétail se rendant au marché où transhumant près

⁶ mare à *Echinochloa stagnina*

⁷ Abréviation de commandos, rebelles du sud initialement issus des Forces armées tchadiennes, qui se sont repliés dans leur région d'origine après les événements de 1979 et sont entrés en rébellion après l'installation dans la zone méridionale des troupes fidèles à Hissen Habré, en 1982-83". (Magrin, 2000).



4 - Typologie des éleveurs rencontrés en fonction de leur transhumance

4.1 - Choix des critères importants pour décrire la mobilité

Selon Clanet (1999), les mouvements des éleveurs s'organisent selon deux gradients géographiques : le premier concerne l'orientation de la transhumance. Les variations saisonnières de la biomasse invitent les éleveurs à migrer vers le nord avec leur troupeau durant la saison des pluies, tandis que la saison sèche les engage dans une descente vers la zone méridionale à la recherche de l'eau et des pâturages. Cependant, certains mouvements particuliers peuvent s'observer aux abords des fleuves où les déplacements sont fonction de la décrue. Le deuxième gradient concerne l'amplitude du mouvement : elle peut varier d'une dizaine de kilomètres à des centaines de kilomètres. A ce dernier gradient, nous avons fait le choix d'y ajouter le temps passé en un même lieu. Sans perdre notre objectif de départ qui est de proposer des démarches de structuration, la localisation des éleveurs en un point donné durant l'année est déterminante. Elle permettra par exemple de savoir qu'elles sont les éleveurs accessibles selon les saisons et ceux qu'il sera toujours compliqué d'intercepter pour des actions de sensibilisation ou autres.

Dans l'échantillon on distingue trois types de transhumances en fonction des trois critères cités précédemment :

La grande transhumance suivant un gradient Nord-Sud souvent transfrontalier

La moyenne transhumance avec un gradient Nord-Sud

la petite transhumance suivant un gradient Nord-Sud ou un gradient Est-Ouest

4.2 - Les grands transhumants

Les déplacements effectués varient entre 500 et 800 km, soit environ 1600 km de déplacement annuel. On distingue dans notre échantillon deux types de grands transhumants :

Les transfrontaliers : les bouviers traversant la frontière centrafricaine en saison sèche, il s'agit des Peuls appartenant au groupe des *Wodaabe*, la fraction des *Japto'en* : en année normale, leur parcours s'étend du point extrême nord de Moyto (latitude 12°) à Kabo en RCA (latitude 8°). Dans les situations de déficit pluviométrique, ils peuvent descendre jusqu'à Bangui afin de trouver des pâturages en savane humide. Ces éleveurs passent les cinq mois de saison sèche dans le sud du pays et en RCA. Leur trajet annuel varie entre 3 et 4 mois selon la qualité des pâturages, ils séjournent en moyenne 3 mois vers Dourbali et Karmé (juillet- août- septembre).

Les moutonniers *Oudah* remontant jusqu'au Bhar el-Ghazal en saison pluvieuse : l'objectif de ces éleveurs est de parvenir en premier sur les lieux des pluies afin de bénéficier des jeunes pousses d'herbes favorables aux ovins. La remontée jusqu'à Salal (latitude 15°) s'effectue de manière à profiter des natronnières, le point maximum sud de la transhumance se situe à Modorio (latitude 11°). Certains de ces moutonniers sont également bouviers et doivent donc diviser leurs troupeaux au moment de la saison des pluies. Leur temps de déplacement est de 56 jours au départ des premières pluies et de 44 jours au retour soit un total de 100 jours de déplacement. Ils stationnent dans les environs de Salal durant un mois et demi, puis restent un mois et demi entre Salal et Moyto (soit 3 mois en saison pluvieuse). En saison sèche ils sillonnent le yaéré de Mandélie durant 5 à 6 mois.

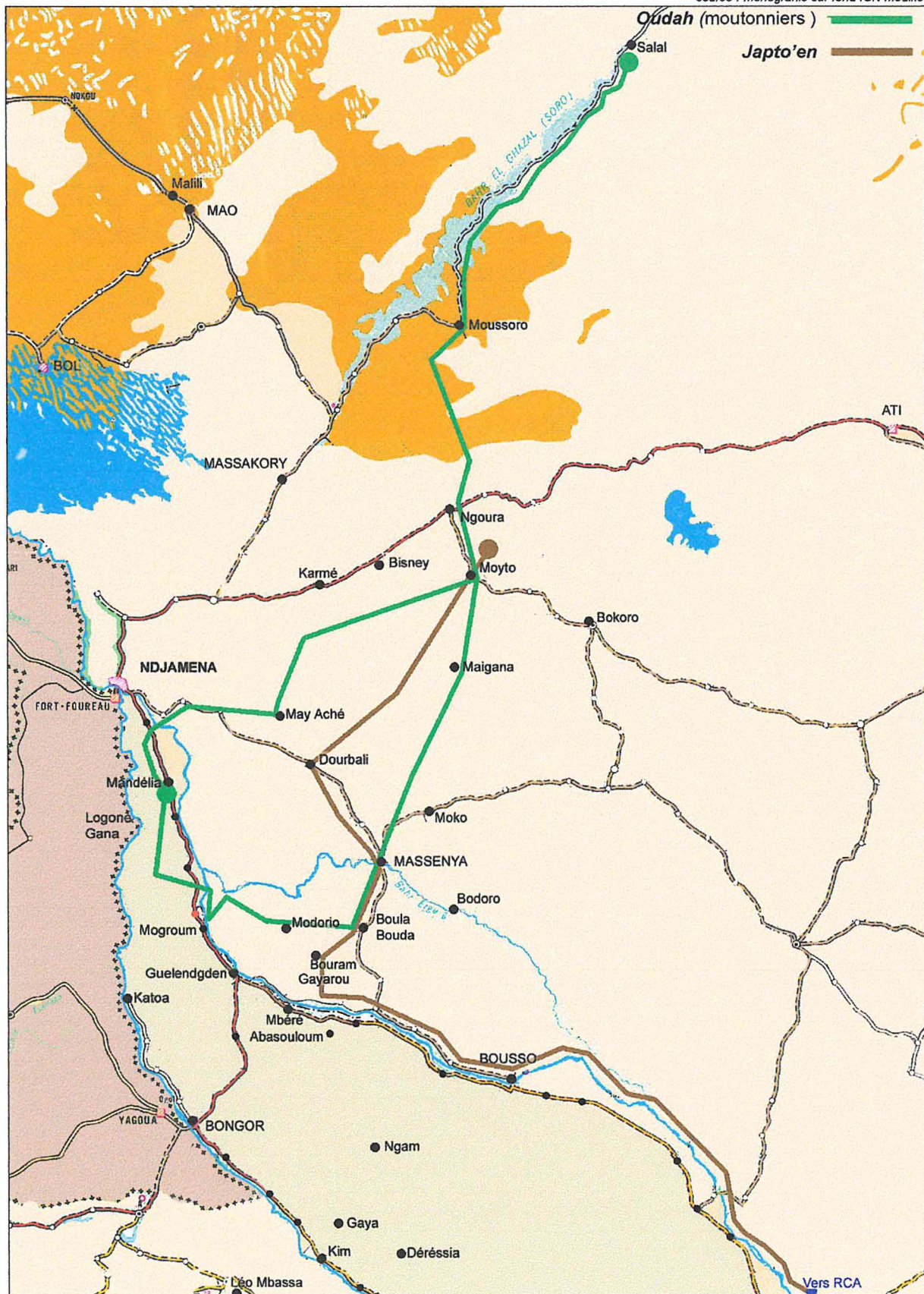
4.3 - Les moyens transhumants

L'amplitude de leurs déplacements se situe aux alentours de 300 km soit environs 600 km annuellement dans l'axe nord sud. Les éleveurs rencontrés sont tous des bouviers possédant quelques ovins. Ceux qui séjournent dans les yaérés de Mandélie en saison sèche ont leur point extrême sud localisé à Modorio alors qu'ils remontent au nord jusqu'à Karmé, il s'agit des bouviers *Oudah* et des *Wayla*. Les *Ali-jam* rencontrés en saison sèche dans le yaéré de Katoa remontent également jusqu'à Karmé dans les bonnes années, sinon ils restent vers Dourbali.

Enfin, les bouviers M'bororo Yayayé situés au sud de Bongor en période sèche remontent également vers Karmé au moment de la saison des pluies.
 La caractéristique de ces éleveurs est qu'ils restent 7 mois de saison sèche dans le grand yaéré, on peut donc les trouver à cet endroit durant plus de la moitié de l'année (indicateur intéressant en vue d'une structuration).

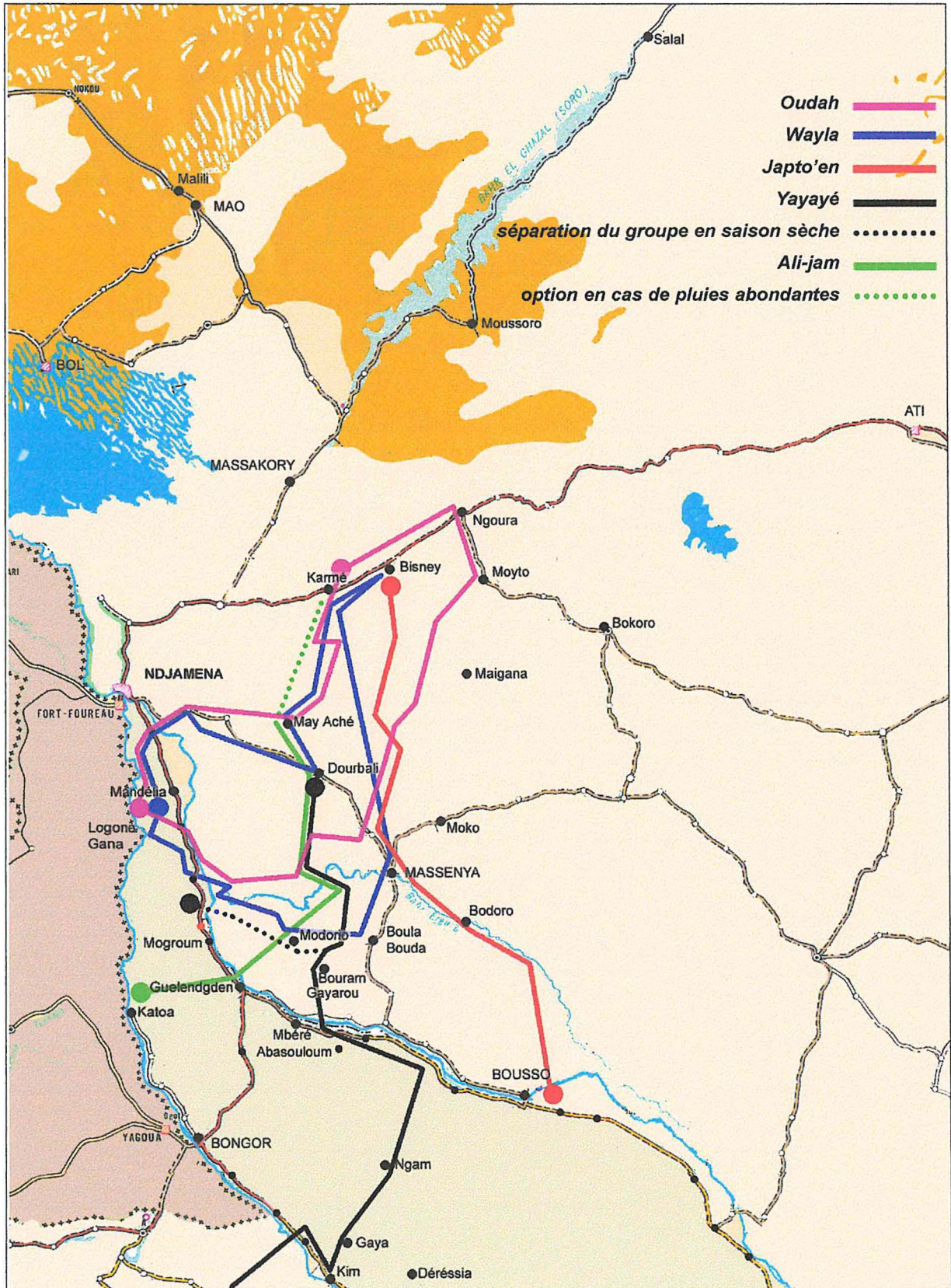
carte N°15 **parcours des grands transhumants**

source : monographie sur fond IGN modifié



carte N°16
parcours
des moyens transhumants

source : monographie sur fond IGN modifié



4.4 - Les petits transhumants

Ils ont une mobilité restreinte, l'amplitude de leurs mouvements ne dépasse pas 150 km soit 300 km environs annuellement. L'orientation de la transhumance varie toutefois, on peut distinguer :

Les éleveurs effectuant une transhumance sur un axe nord sud : les *Hontorbe Barbumenko'en* se déplacent de Deréssia à Mbéré, tandis que les *Hontorbe Ouarsetti* transhument de Ngam vers Abasouloum en saison pluvieuse. Enfin les *Maré* pour partie installés dans le village de Moka près de Massenya transhument au sud jusqu'au Bahr Erguig et au Nord jusqu'à Moyto. Ces trois groupes présentent la particularité d'avoir un point fixe où une partie de la famille s'est sédentarisée et cultive la terre (cf. IV- système de production).

Les éleveurs effectuant un mouvement est-ouest : les *Daneji* parcourent 70 km du yaéré de Katoa qu'ils quittent dès les premières pluies pour Gayorou situé à 30 km de la rive droite du Chari. Ils se distinguent par un temps de parcours excessivement court, environs une semaine.

tableau N°3

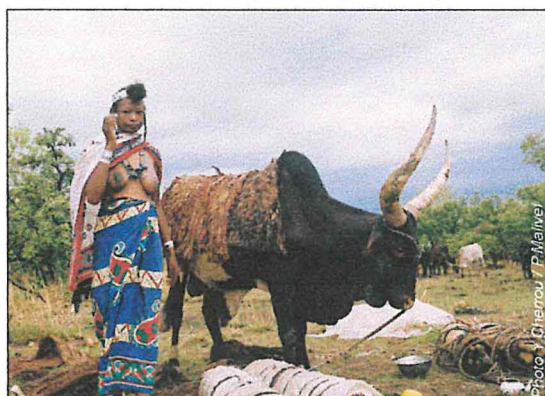
temps de séjour et de déplacement des éleveurs transhumants

Source : enquête monographique

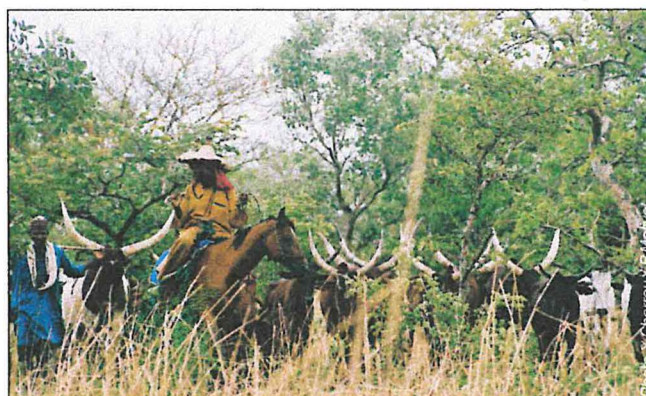
groupe	temps de séjour	déplacement	temps de séjour
Ali-jam	7 mois yaéré de Katoa (nov à juin)	80 jours	2 mois Dourbali
Oudah bouviers et Wayla	1 mois Koumari (octobre), 1 mois Am Taban, 6 mois yaéré Mandélia	54 jours	1 mois à Karmé
Daneji	7 mois (nov à juin), yaéré Katoa	10 jours	5 mois Gayorou
Yayayé	1 mois Bogomoro (décembre) 1 mois Naygoto 1 mois à Kaoualké 3 mois à Léo Mbassa	60 jours	4 mois à Fadje (Dourbali) (fin juillet à nov)
Hontorbe Ouarsetti	entre 6 et 7 mois à Ngam ou Gaoubaday (Est Deréssia)	de 40 a 100 jours si pas de pluies	3 mois au village près de Naygoto (juillet à sept)
Hontorbe Barbumenko'en	3 à 5 mois à Messere	56 jours	2 mois à Mbéré (mi juillet-mi septembre) 2 mois à Bobbi (mi septembre à fin novembre)
Oudah moutonniers	6 mois yaéré de Mandélia	100 jours	1.5 mois à Salal et 1.5 mois vers Moyto
Wodaabe Japto'en	6 mois Tchad / RCA	120 jours	3 mois vers Dourbali

Cette première typologie, loin d'expliquer le choix des éleveurs pour ce type de mouvement, permet d'établir un état des lieux sur la mobilité dans notre échantillon. Elle doit forcément être mise en relation avec les types de systèmes de production pratiqués. En effet un éleveur qui cultive n'effectuera pas les même choix stratégiques qu'un éleveur «pur».

Préparatif d'un départ. Japto'en région de Ngam

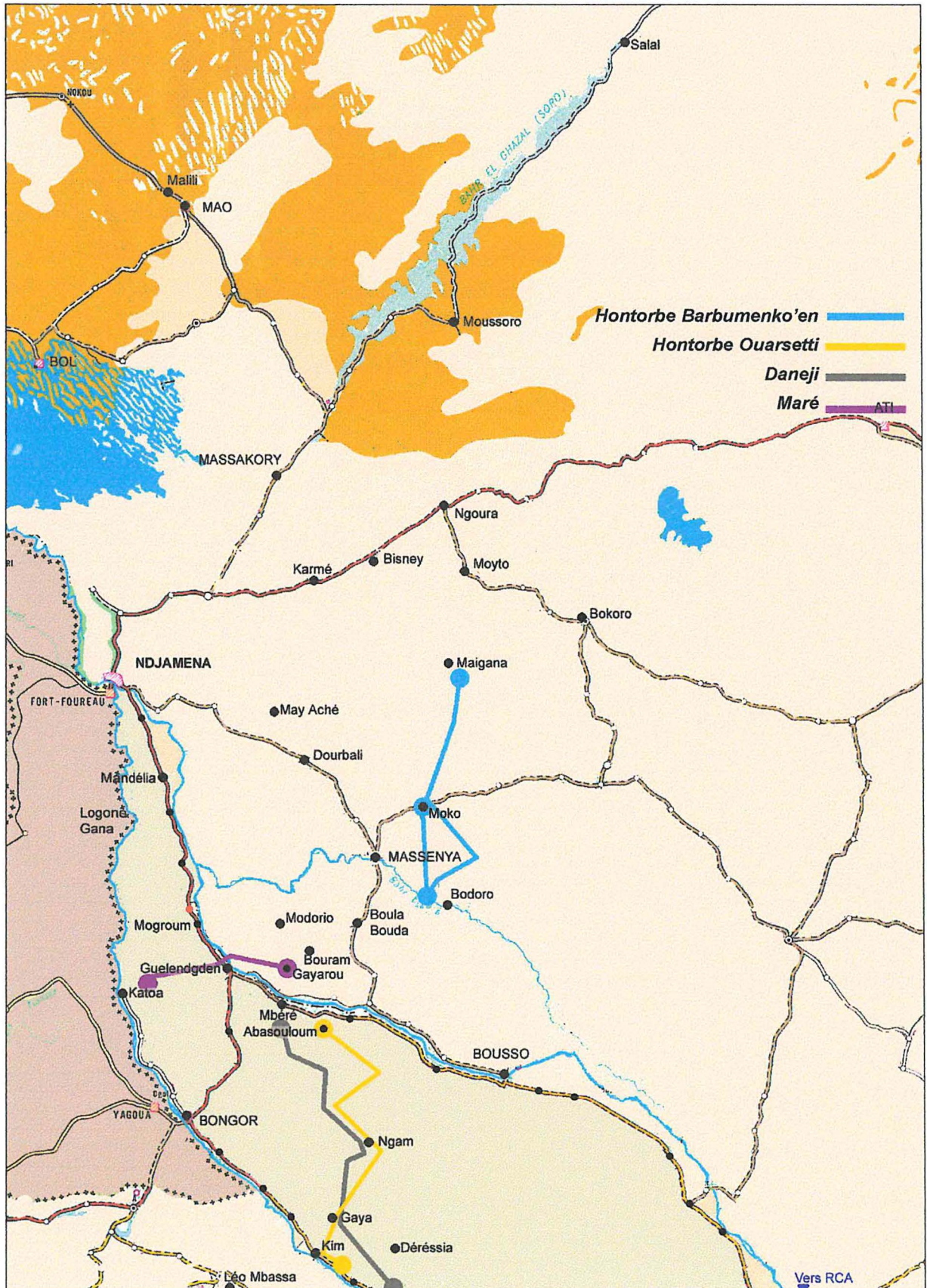


Recherche d'un nouveau campement



carte N° 17
parcours
des petits transhumants

source : monographie sur fond IGN modifié



1 - Une organisation administrative héritée du modèle colonial

1.1 - Organisation générale

Le modèle administratif mis en place durant l'occupation coloniale est resté identique après l'indépendance du Tchad. Le pays est divisé en préfectures, sous-préfectures et postes administratifs d'une part, et d'autre part en cantons, villages ou fractions dont les chefs sont issus de la population locale. La nouvelle loi sur la décentralisation, effective depuis peu, prendra encore du temps avant d'être appliquée et d'obtenir des résultats remodelant le tracé colonial. Cependant, même opérationnelle cette nouvelle forme d'organisation du territoire ne prend pas en compte les questions de mobilité des personnes. Une réelle réflexion de fond n'a pas encore été menée sur la véritable intégration de ces pasteurs dans la structure du pays.

Le canton, placé sous l'autorité d'un chef de canton est l'entité représentative «*d'une chefferie et d'un territoire*» (Bonfiglioli, 1990). Ces chefs sont des chefs de clan, souvent issus d'un clan dominant. Leur charge provient d'une nomination par l'administration coloniale de leurs pères dont ils ont hérité (l'héritage s'accompagne à chaque génération d'une démarche de reconnaissance et d'approbation de l'administration). Le chef de canton est considéré comme un «*auxiliaire de l'administration*», il dépend du préfet, du sous-préfet et du chef de poste administratif. D'après A. Bonfiglioli (1990), «*un chef de canton est situé à mi-chemin entre le pouvoir politique étatique et la structure sociale locale, puisqu'il est en même temps, représentant des groupes sociaux locaux auprès de l'administration et représentant de l'Etat auprès de ces mêmes groupes*».

Les chefs de canton ont pour fonction (d'après le décret n°102/PR.INT du 6 mai 1970. Cf. annexe n°9) : La police rurale en cas de crimes, de délits, la conciliation en cas de conflits entre deux groupes avant de saisir le magistrat en dernière instance, la réglementation des affaires de vol de bétail, d'homicides ou de divagation de bétail, la participation aux opérations de recensement de la population. Il est également le percepteur de la taxe civique.

1.2 - Organisation chez les éleveurs fulbé

Chez les peuls transhumants, de par leur mobilité et l'absence de zone d'attache, le ralliement à un chef de canton est plus complexe que chez les sédentaires. Cependant, on distingue trois chefs de canton fulbé :

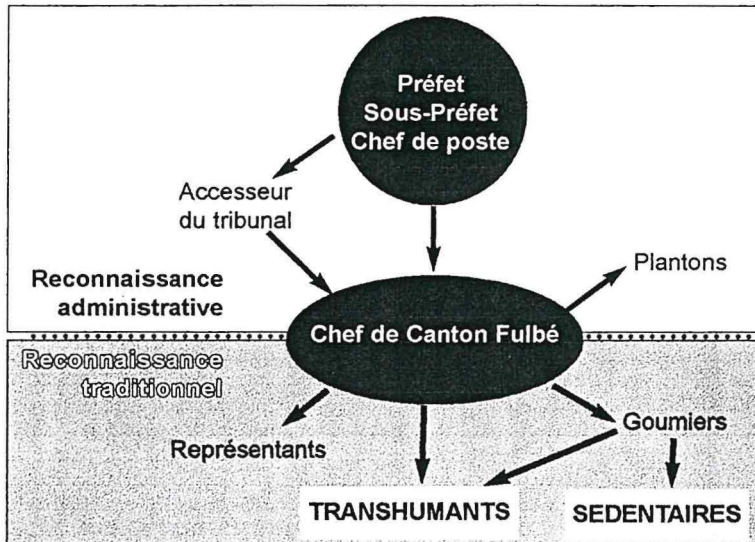
- Adam Boyi du groupe «*Oudah Konninko'en*», chef de canton fulbé nomade de N'Djaména rural,
- Le lamido El Hadj Ibrahim Alifa Mahamat du groupe «*Oudah Kabiko'en*», chef de canton fulbé nomade bororo de Dourbali,
- Taïrou, chef de canton de Bogomoro et anciennement député. Il n'est pas un chef de canton fulbé nomade mais compte tenu de son appartenance ethnique il est considéré comme tel par les Peuls.

Ces cantons nomades n'ont pas de limites ni d'assises territoriales clairement définies. Pourtant, comme le note S. Blot (2000), les colons ont créé le canton car ils considéraient qu'il recouvrait la zone au sein de laquelle les pasteurs évoluaient au cours d'une année. Les «*limites*» d'un canton sont alors matérialisées par l'emplacement des résidences du chef de canton et de ses représentants. Toutefois, les colons ne sont pas parvenus à réduire la mobilité des pasteurs de telle sorte que ceux effectuant de grands déplacements dépassaient et continuent de dépasser ces limites.

Les chefs de canton sont entourés de représentants chargés des relations entre les autorités locales (préfets, sous-préfets, brigades...) et les éleveurs présents dans la localité. Ils accueillent les *Lamibés* (chef de clan) et leurs familles lorsque ceux-ci viennent pour régler

schéma N°2
récapitulatif de l'organisation administrative

Source : enquête monographique



un problème. Ils sont aussi l'interface entre le chef de canton et ses administrés dans la collecte de l'impôt.

Des goumiers *nulado lamido* aux ordres du chef de canton ont pour rôle de transmettre l'information, d'exécuter les décisions, également de collecter l'impôt... En effet, les impôts peuvent être collectés par l'intermédiaire (selon les cas) des goumiers, des *Damin*⁹, des *Lamibés*, des *Ardo* ou *Kachalha*... Par exemple Adam Boyi verse les impôts au département Hadjer Lamis (dont le siège est à Massaguet).

tableau N°4
liens des groupes fulbé enquêtés avec l'administration

Source : enquête monographique

<i>Wodaabe</i>	Sultan N'Djaména
<i>Oudah</i>	Chef canton Boyi
<i>Wayla</i>	Chef canton Boyi
<i>Ali-jam</i>	Chef canton Boyi
<i>Daneji</i>	Sous-préfet Bongor
<i>Hontorbe. O*</i>	Chef canton Mito
<i>Hontorbe. B*</i>	Chef canton Ngam
<i>Yayayé</i>	Chef canton Massenya
<i>Wodaabe*</i>	Chef canton Haïre
<i>Maré*</i>	Sultan Massenya

* = groupes semi-sédentaires

1.3 - Cas des éleveurs rencontrés

Les entretiens de groupe menés dans les campements montrent que l'affiliation à un chef de canton varie d'un clan à un autre. En effet, plusieurs éléments entrent en compte dans le choix du chef administratif : d'une part, la notion d'appartenance à un groupe clanique¹⁰, par exemple les *Oudah* enquêtés ont pour chef de canton Adam Boyi lui-même *Oudah*. D'autre part, ce choix s'effectue en fonction de la zone de transhumance des éleveurs ; ainsi les *Ali-jam* se disent rattachés au chef de canton fulbé nomade de N'Djaména rural (Adam Boyi), car étant sept mois de saison sèche dans le yaéré de Katoa, ils sont plus proches de la capitale en cas de besoin.

En fait, aux dires des éleveurs, on peut se placer sous l'autorité de n'importe quel chef, même s'il n'est pas Fulbé. De plus, la confiance donnée à un chef peut se perdre et les pasteurs peuvent alors en changer au gré de leur convenance. Ainsi, un chef de clan *Ali-jam*, affirme avoir successivement changé de responsable administratif en passant du chef de canton de N'Djaména rural au chef de canton de Bogomoro puis en revenant chez Adam Boyi.

Cependant, le rattachement à un chef administratif est surtout **conditionné par la mobilité et le type de système de production** pratiqué par l'éleveur.

Dans le cas des groupes s'étant placé sous l'autorité de chefs de canton sédentaires (cf. tableau n°4 ci-contre), ce phénomène s'explique aisément : «*un chef de canton sédentaire contrôle le daar (en arabe territoire cantonal) il a un droit prééminent sur la terre et sur sa juridiction, même si en pratique la terre est contrôlée par un chef de village par une sorte de délégation de pouvoir*» (Bonfiglioli, 1990).

⁹ "Damin" : représentant du chef de canton sur les marchés à bétail, il est le garant des éleveurs lors de la vente d'animaux.

¹⁰ l'appartenance à un clan est uniquement déterminée par la naissance au sein du clan, contrairement à l'organisation lignagère qui repose sur une filiation patrilinéaire se revendiquant d'un ancêtre commun.

Les éleveurs souhaitant «s'installer» pour cultiver doivent donc demander l'accès à la terre au chef de canton du territoire concerné.

Cet octroi ne se fait pas sans une promesse d'acte d'allégeance des éleveurs à leur nouvelle autorité administrative.

On remarquera que les groupes dépendants des chefs de cantons sédentaires sont les éleveurs cultivant (petits transhumants).

En revanche, les pasteurs restés très mobiles affirment : «*du fait de notre mobilité, nous devons déléguer à celui qui est proche de l'administration*». Ainsi, les transhumants «purs» se rattachent soit aux sultans, soit au chef de canton Fulbé.

2 - Organisation traditionnelle à l'échelle du clan

2.1 - Quelques notions d'anthropologie

La société peule est une société clanique c'est à dire un groupe qui rassemble un ensemble de lignages. Le lignage selon A. Bonfiglioli (1989), est «*le groupe de parenté primaire formé essentiellement par les descendants d'un même ancêtre proche et bien connu historiquement*». B. Thébaut (1988), définit le lignage comme un ensemble regroupant des individus ayant un ancêtre commun pouvant remonter à 4 ou 5 générations et avec lequel chaque individu du lignage peut établir son lien généalogique.

Inversement, le clan est désigné comme l'ensemble des descendants d'un même ancêtre, historiquement pas très bien connu. Selon A. Bourgeot (2002), «*à la différence des membres d'un lignage, les membres d'un clan n'ont pas la mémoire généalogique qui leur permet de tracer des liens avec l'ancêtre éponyme fondateur, lequel d'ailleurs est souvent d'origine mythique*». L'appartenance à un clan conditionne une forme de solidarité interne qui se manifeste par des relations d'entraide, de participation aux actes sociaux (cérémonies, baptêmes...). Il s'agit ici de groupes majoritairement exogames (règles interdisant de choisir son conjoint à l'intérieur d'un groupe auquel on appartient soi-même) ce qui induit des relations d'échanges de femmes et d'agrégation qui peuvent conduire à la formation de tribu¹¹ (Bourgeot, 2002).

Les entretiens réalisés auprès des Fellata ont montré que les individus d'un même groupe ont des difficultés à reconstituer les liens de parenté avec cet ancêtre, les Peuls sont donc bien des sociétés claniques mais leur identité ne repose pas sur une ascendance affichée. H. Kamil (2002) signale que l'identité peut se référer à un territoire, à un type d'animal comme les *Oudah* qui portent le nom du mouton bicolore qu'ils élèvent.

En ce qui concerne l'emploi du vocabulaire pour désigner ces termes en fulfulde on attribue le terme *lenyol* pour qualifier la tribu mais aussi pour désigner le clan. Par contre, le lignage fait l'objet d'une dénomination spécifique *taarde*. Quant à la famille on l'appelle *wuro* (*pl. gure*), on l'utilise aussi pour définir le village.

2.2 - Les chefs de clan

Les **Lamibés** (*sg. Lamido*) : ils sont avant tous des guides, "chefs de fractions" indépendants les uns des autres. Leur rôle est de défendre les intérêts des éleveurs qui les suivent (entre 10 et 60 familles). Leur légitimité est avant tout traditionnelle. Ils sont "élus" par les plus vieux, à la mort de leur père. Mais ils doivent aussi être reconnus par l'administration. D'ailleurs, lorsqu'un groupe choisit un chef, il ne peut pas lui-même l'introniser. Celui-ci doit se rendre chez le chef de canton de son choix avec quelques témoins, le chef de canton lui offre alors une gandoura et un turban dont il doit se vêtir. L'intronisation est ainsi marquée : on l'appelle «*bomago lamo*» (porter la chefferie). Avant l'avènement des chefs de canton peul fulbé nomades, ils allaient voir le chef du canton dans lequel ils séjournèrent.

¹¹ Tribu : "ensemble des groupes de parenté. Tous les membres d'une même tribu reconnaissent avoir un ancêtre commun fondateur, mais il s'agit presque toujours d'un personnage historiquement peu sûr, situé souvent aux frontières de l'histoire et du mythe". (Bonfiglioli, 1990).

L'ensemble des éleveurs placés sous l'allégeance d'un Lamido est appelé «*tokkal*»¹². L'importance du *tokkal* se mesure en terme de nombre de tickets d'impôts prélevés.

Les **ArDOS** : ils sont les chefs traditionnels au même titre que les Lamibés, mais leur *tokkal* est de plus petite taille. Ils dirigent en général un petit groupe recouvrant (5 à 15 familles) le campement ou plusieurs campements apparentés évoluant dans les mêmes régions. De plus, leur rôle vis-à-vis de l'administration est moins important. Ils sont eux aussi portés par leur groupe et nommés par le chef de canton. Un Ardo peut, par l'augmentation de la taille de son groupe, devenir Lamido.

Les liens qui lient les Lamibés et les Ardos ne sont pas fixes. On peut changer d'allégeance, suivant les circonstances. Certains Ardos peuvent d'ailleurs être indépendants ou se mettre sous l'autorité d'un Lamido n'appartenant pas à son clan, certains Lamibés peuvent avoir plusieurs Ardos dans leur *tokkal*.

L'accès au titre de " chef " se fait par héritage. Mais le successeur est choisi parmi les descendants par les anciens, en fonction de plusieurs critères : ouverture, intelligence, diplomatie, position sociale (richesse car il faut pouvoir assumer l'accueil...). Le chef est confirmé dans ses fonctions par une nomination officielle du chef de canton.

Il est le «*gardien de la tradition*» et à ce titre préside les cérémonies au sein du groupe (baptêmes, mariages, funérailles...). Le chef intervient pour régler les litiges au sein du groupe (mariages, héritages, etc.). A ce titre, il peut être amené à fixer le montant des amendes et en percevoir une partie.

Il est aussi le représentant des intérêts de son *tokkal* en cas de conflits avec l'extérieur (conflits éleveurs- éleveurs, conflits agriculteurs- éleveurs, revendications auprès de l'administration douanière ou des eaux et forêts, etc.). En tant qu'autorité traditionnelle, un Lamido peut même être appelé à intervenir pour régler un litige dans lequel est impliqué un éleveur qui n'appartient pas à son propre *tokkal*. C'est le cas notamment lorsqu'un éleveur est trop éloigné de son Lamido ou Ardo. Pour certains problèmes, il prend conseil auprès du Marabout : «*pour faire des choix proches des préceptes de l'islam*».

La fonction de chef s'appuie sur une instance traditionnelle de conseil : le *kaoutal n'dottien*. Celle-ci est constituée d'un adjoint, des personnes âgées du groupe et de ses frères. Cette instance donne son avis sur la décision à prendre. Le Lamido tranche en dernière instance. Il fixe le prix des amendes. Pour régler un conflit avec des agriculteurs, le chef de clan se déplace accompagné de certains membres de ce conseil.

Le chef a aussi une fonction administrative : collecte de l'impôt, nomination des représentants dans différents cantons, et relations avec les autorités en général.

Il propose des *Damin* (ou garants) au chef de canton (auquel il est attaché) qui valide ce choix par une nomination officielle. Ces garants sont chargés du commerce des animaux mais aussi d'accueillir les éleveurs les jours de marché. Ils sont indispensables pour garantir auprès des acheteurs de la marchandise (origine non douteuse...) et auprès des éleveurs en cas de non paiement (rôle de témoin). Le *Damin* peut choisir un *rakatcha* c'est-à-dire un démarcheur. A l'arrivée sur le marché, l'éleveur présente ses animaux au *Damin* qui se charge de trouver un acheteur et de négocier le prix. Lorsque la négociation est terminée, ils appellent le propriétaire des animaux afin de savoir s'il est d'accord sur le prix arrêté. Puis tout les trois se rendent au poste vétérinaire pour donner la taxe de 1000 F/tête vendue. La charge du paiement de la taxe est discutée dans les négociations pour savoir si le prix est «*lada ndere*» taxe comprise ou «*lada wala*» taxe exclue.

Le *Damin* prélève des " taxes " traditionnelles.

Par exemple, pour un bovin vendu, il prélève entre 1500 Fcfa et 2500 Fcfa qui son répartis comme suit :

- 500 F pour le chef de canton auquel l'éleveur est rattaché,
- 500 F pour l'hébergement des éleveurs,
- le reste pour le *Damin*,

Ces taxes sont variables selon les *Damin* et les espèces vendues. Aussi, pour les ovins la taxe est de 200 Fcfa/tête vendue (dont 100 Fcfa pour le chef de canton).

¹² " Tokkal " : ceux qui sont derrière lui

Chaque clan peut avoir son propre Damin, mais le chef de canton fulbé en a également sur les marchés locaux. Quand un groupe passe dans un marché et qu'il n'a pas de Damin attribué (lorsque par exemple il passe exceptionnellement sur ce marché), il peut choisir le Damin de son chef de canton fulbé. Par exemple, chez les *Ali-jam*, le lamido n'a qu'un seul Damin localisé sur les marchés de Dourbali et Karmé. Lorsqu'il souhaite exceptionnellement vendre à Guelengdeng, son groupe a préférentiellement recours au Damin d'Adam Boyi. S'il n'est pas disponible ils demanderont à celui du chef de canton fulbé Alifa.

2.3 - Exemple de quelques Lamibés rencontrés

2.3.1 - Les chefs de clan *Ali-jam*

Les Lamibés de ce clan présents au Tchad sont au nombre de onze : Hassan, Ndouroa, Tchalorgo, Youkka, Manou, Boggué, Mahdi, Héhé, Gadjéré, Oussman, Bammou. Durant la saison sèche ces onze Lamibés sont éparpillés dans le yaéré entre Logone Gana et Guelengdeng. Lors de la saison des pluies ils effectuent le même parcours de transhumance vers Dourbali et Karmé. Finalement, «*nous ne sommes jamais très loin les uns des autres*» résume le lamido rencontré dont l'autorité aujourd'hui s'exerce sur 33 familles dont 5 Ardos. Deux d'entre eux, stationnent entre Gounougaïa et Laï en saison sèche et les trois autres sont dans le yaéré autour de lui. Aux premières pluies, ils se rejoignent à l'est de Bongor pour amorcer la remontée vers Dourbali.

2.3.2 - Les chefs de clan *Yayayé*

Le groupe rencontré signale la présence de cinq chefs de clan *Yayayé* au Tchad : le lamido Moussa puis, les ardo Hassan, Abdoulaye, Ibrahim et Nyalaoudo tous installés vers Massakory. Le Ardo interviewé transhume vers Léo Mbassa tandis que le groupe du Ardo Abdoulaye se trouvent dans la région de Laï en saison sèche. Les chefs de clan se sont semi-sédentarisés mais une partie de leur tokkal continue de se déplacer au gré des saisons. Aussi, les gens du ardo Abdoulaye sont localisés dans le yaéré de Katoa en saison sèche.

Le tokkal du ardo Hassan est confié au ardo Mahamane qui par délégation de pouvoir se charge des 50 familles représentant le tokkal de son frère. En fait, officiellement le ardo Hassan est toujours chef mais c'est son frère Mahamane qui prend toutes les décisions. Cependant, à la mort d'Hassan, c'est son fils le *yerima* (prince) qui prendra la chefferie.

2.3.3 - Les *Hontorbe Barbumenko'en*

Au Tchad, d'après les propos d'un Lamido *Hontorbe*, se distinguent trois grands chefs : le lamido Seyni et le lamido Alium tout deux semi-nomades, vers Deréssia et le lamido Oumarou, semi-nomade vers Ngam.

Compte tenu du grand âge du lamido Oumarou, c'est son fils le futur lamido Roy qui gère le tokkal de 60 familles de son père.

2.4 - Importance de la hiérarchie dans la société pastorale peule

Les entretiens réalisés avec les différents Lamibés ont révélés une perte de pouvoir des chefs traditionnels. En effet, le choix d'un chef semble résulter de deux caractères contradictoires : l'estime que l'on lui porte et ses capacités «magiques» à porter bonheur. Par exemple, le lamido rencontré explique que lors de son intronisation il y a quinze ans, son tokkal était constitué d'une centaine de familles. Puis, certains éleveurs ayant été victimes d'épizooties dans leurs troupeaux ont quitté le groupe en déclarant (tout bas pour ne pas offenser le chef) : «*lamido o odjabayam*» : le lamido me porte malheur. Inversement si le troupeau croît on acclame le chef : «*lamido o odjabiam*» (porte bonheur). Aujourd'hui son groupe s'est réduit à 33 familles.

Des motifs plus pragmatiques peuvent pousser des familles à laisser leur chef, notamment lorsque ce dernier abuse de son autorité ou ne défend plus leurs intérêts.

Certains chefs traditionnels se plaignent du manque de considération de l'administration envers eux-mêmes et le groupe qu'il représente. Un lamido affirme : «*si j'avais une autre acti-*

vité, je vendrais mon troupeau car l'élevage ne me permet pas d'avoir la considération de l'extérieur». Il renchérit en utilisant la métaphore : «*lambe waynabe ban lekki rimuti tukirimi kialte, tukirimay kirene hakirima, nous sommes comme un arbre fruitier pour l'administration, quand on a des fruits on les ramasse et après, on laisse l'arbre*». Les Lamibés rencontrés sont unanimes, cette fonction «*c'est la souffrance seulement*».

Toutefois, nous tenons à relativiser ces propos par nos observations de terrain, il nous a été en effet quasi-impossible de mener correctement notre étude dans les groupes sans chef traditionnel présent physiquement sur place. Il y a donc encore un rôle prééminent du Lamido quand à la responsabilité d'accueillir les étrangers et d'accepter ou non de livrer des informations.

Chez les éleveurs cultivant deux cas de figures se sont présentés lors des entretiens :

- Dans le cas où une partie du groupe est sédentaire : les parents restent au village avec leurs enfants et les fils aînés de chaque famille partent en transhumance avec leur jeune foyer. Ici, si le Lamido reste au village, on désigne un nouveau chef qui réglera les difficultés de la transhumance, c'est le cas chez les *Hontorbe Ouarsetti* rencontrés. Néanmoins, les cas de figures sont multiples, chez les *Marés* les transhumants n'ont pas de chef durant leurs déplacements, en cas de problème ils doivent remonter au village en informer le *Boulama* (chef de village). Ce groupe a perdu l'organisation sociale en Lamibés depuis son arrivée du Nigeria.
- Si tout les Lamibés transhument, le problème de représentation ne se pose plus, mais dans le village les vieux assument les rôles décisionnels.

Nous avons rencontré un cas particulier d'installation de peuls *Hontorbe Barbumenko'en* dans un village plus anciennement peuplé de peuls *Ngaraji* (Bobbi) et il existait une rivalité de chefferie : le chef *Ngaraji* plus ancien déclarant qu'il était le *boulama* du village et le lamido *Hontorbe* refusant de se plier à cette autorité.

3 - A l'échelle du campement

Le campement est selon A. Bonfiglioli (1990), «*l'entité sociale et pastorale de base, formée par plusieurs unités domestiques / unité de production. Le campement est une unité résidentielle collective, physiquement visible et inscrite dans l'espace. C'est à la fois : une entité sociale, son noyau est généralement formé par un groupe de parents et une entité pastorale, autour du noyau peuvent être incorporés d'autres unités familiales, issues d'autres lignages, d'autres clans, voire même d'autres tribus en fonction d'intérêts et exigences liées à l'élevage des animaux*».

Le *ferrick* (campement en arabe) est donc le seul groupe que l'on rencontre sur le terrain (Clanet, 1975). Il représente l'unité de nomadisation.

Le campement se constitue autour de la recherche de pâturage et peut être de taille et de géométrie variable, ce qui conduit à utiliser le terme *ferrick* ou *walde* (pl. *balande* en fulfulde) de façon très malléable (campement ou plusieurs campements). Le *ferrick* de base est souvent composé d'une famille étendue qui peut s'associer à d'autres familles pour former un grand *balande*, dont la règle d'or est la solidarité. Dans le cas de la société peule, la composition du campement est très hétérogène selon les clans, elle peut associer des éleveurs de différents clans. Ainsi, les campements *Wayla* visités étaient composés de quelques familles *Oudah* placés sous la confiance d'un *Kachalha*. Mais le campement n'est pas figé, chaque famille mène son propre élevage et sait si elle peut rester avec le groupe en fonction des données environnementales (en cas de pénurie de pâturage, le groupe se séparera).

La responsabilité technique de recherche de pâturage et de l'eau est assurée par un membre du campement le *Kachalha* (le guide en fulfulde). Il peut aussi jouer le rôle de «chef de campement», mais cette fonction hiérarchique est temporaire. Elle est liée aux déplacements de la transhumance qui conduisent des membres d'un *tokkal* à s'éloigner momentanément de leur *Ardo* ou *Lamido*.

Ce *Kachalha* entre en fonction uniquement en saison pluvieuse où il est nécessaire d'avoir un éclaireur. La taille du groupe suivant ce guide varie d'une année sur l'autre en fonction de la confiance gagnée par la qualité de son travail. Tout éleveur peut se joindre à son groupe.

Le *Kachalha* peut être jeune car son titre lui est donné au vu de son courage, de sa connaissance des pâturages, des puits, de la transhumance. Sa présence permet à certains campements de s'affranchir de leur *Ardo* pour s'écarter du groupe et rechercher des circuits de transhumance " meilleurs " ou complémentaires. C'est le cas des *Oudah* qui possèdent des bovins et des ovins. Une partie des familles suivent le *Lamido* sur des parcours de transhumance favorables aux bovins pendant que certaines familles partent " derrière " un *Kachalha* dans la région de Salal avec les moutons.

La recherche d'herbe s'effectue au jour le jour, à 12h il faut avoir trouvé un endroit, ce qui fait chaque jours 3h de marche, de quête. Lors de cette recherche, le *Kachalha* doit aussi trouver le lieu idéal où les différentes familles du *ferrick* s'installeront. Quand le pâturage n'est pas suffisant pour accueillir tous les troupeaux, le groupe se scinde, une partie suit le *Kachalha* sur le nouveau lieu de pâturage et les autres attendent de trouver un pâturage de qualité.

En saison sèche la conduite du troupeau revient au chef de famille car le groupe est relativement fixe. Aller faire paître les animaux ne fait pas partie de la fonction du *Kachalha*, sa fonction est d'abord liée à la transhumance. D'ailleurs, L'intégrité d'un *Kachalha* résulte du fait de ne jamais cacher où se trouve l'herbe et l'eau.

Lorsque le *Kachalha* meurt et que son fils n'est pas d'une «bonne moralité» ou qu'il ne possède pas le *mounyal* (la patience), le groupe recherche un autre guide.

Cependant, certains groupes n'ont plus de *Kachalha* car ils ne transhument pas loin. En fait, certains affirment même n'en avoir jamais eu. Les *Sankara Barbumenko'en* affirment qu'ils avaient un guide à leur départ du Nigeria mais à leur installation à Dourbali ils ont trouvé cette fonction inutile. Aujourd'hui, en saison des pluies la décision de déplacement se prend après réunion de l'ensemble des chefs de famille où la date de départ est fixée. «*Quand un membre du campement se promène et trouve un bon endroit il le signale aux autres individus*».

tableau N°5

récapitulatif de l'organisation traditionnelle des groupes fulbé

Source : rapport mi-parcours

Type d'organisation	Niveaux hiérarchiques	Chefferie de canton d'appartenance	Unité de nomadisation
Clanique	Tribu (lennyol) fulbé Clans (suudu fulbé) <i>Wayla, Oudah, Maré...</i> Sous-clans (tokkal) groupe dépendant d'un Ardo ou Lamido X	Par groupe de clan et par zone géographique	Campement dirigé par un <i>Kachalha</i> , un <i>Ardo</i> ou <i>Lamido</i>

4 - A l'échelle de la famille

4.1 - Qu'est-ce qu'une famille chez les Fulbé?

Dans le cas des éleveurs fulbé interrogés on rencontre essentiellement des familles dites étendues c'est-à-dire : «*une famille polygynique (homme marié à plusieurs femmes) constituées par les différentes cellules d'un polygame, chaque femme constituant, avec ses enfants, une sous-unité autonome au sein de la même famille. On peut également trouver des familles composées par deux couples très dépendants les uns des autres : c'est le cas de la famille ou l'un des fils, nouvellement marié, ne disposant pas encore d'un foyer autonome ni d'enfants, vit avec sa jeune femme au sein de la famille paternelle. Ce modèle familial constitue un état provisoire.*» (Bonfiglioli, 1990).

La polygamie dans notre échantillon est en moyenne de 1,6 femmes par chef de famille. La monogamie domine toutefois puisqu'elle est pratiquée par 55% (23/40) des hommes de notre échantillon. Le nombre maximum d'épouses pour un polygame est de 4.

Il s'agit d'un éleveur à tradition semi-sédentaire chez qui l'Islam est très pratiqué. Un autre pasteur a trois femmes. A l'instar de J. Boutrais (1988), on pourrait sans doute établir un lien de causalité entre le niveau de richesse (cheptel possédé) et de notoriété d'un éleveur et son nombre d'épouses (3 femmes pour 300 bêtes par exemple).

La taille moyenne des personnes à charge est de 11,7 personnes, avec des amplitudes considérables (entre 5 et 25 individus). Le nombre d'enfant moyen par famille est de 8. Les autres personnes à charge sont souvent des membres de la famille proche : mère, frères et sœurs ou petits-fils.

tableau N°6
composition des familles dans l'échantillon enquêté

Source : enquête technico-économique

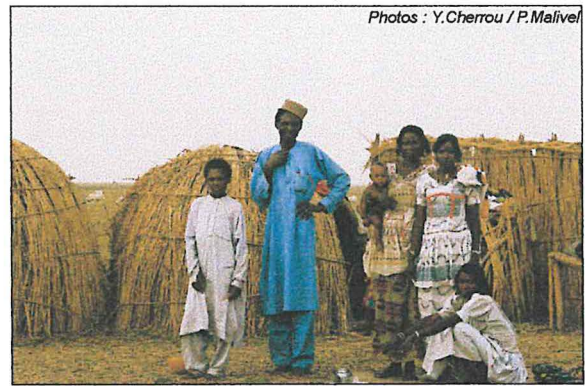
Nombre d'épouses	Nombre garçons	Nombre filles	Autres personnes	Bergers	Taille de la famille chef inclus
1,6	4,1	3,2	1,5	0,4	11,7

4.2 - L'unité domestique

Dans le système pastoral la famille tend à coïncider avec le groupe domestique où chaque membre a son propre rôle et ses propres fonctions. Selon A. Bonfiglioli (1990), l'unité domestique est la cellule socio-économique élémentaire : c'est elle qui commande la division du travail, les modèles de consommation. C'est elle aussi qui met son empreinte sur le paysage. Il y a donc au sein de l'unité domestique une coordination des activités de production et de consommation. Les membres d'une unité domestique sont unis par des liens de co-résidence, de coopération et de convivialité, et par le «leadership» du chef de famille, véritable contrôleur des moyens de production et des biens de consommation. Dans ce sens, l'unité domestique jouit d'une certaine autonomie, même si son indépendance n'est réelle qu'en fonction de son capital en bétail et de sa disponibilité en main-d'œuvre. L'unité domestique constitue une unité résidentielle identifiée par le *waldé* (ensemble des tentes de la famille).

Une famille sur la yaéré de Katoa. mai 2002

Photos : Y.Cherrou / P.Malivel



4.3 - L'unité de production

Les groupes domestiques correspondent à des unités de production réduites, mobiles et indépendantes économiquement. Cependant selon B. Thébaut (1988), ils doivent nécessairement s'insérer dans un ensemble social plus large en mesure de les soutenir; le campement est le premier niveau de cette intégration sociale. Néanmoins, B. Morovitch (1999) estime que chez les tribus Arabes, l'unité domestique patriarcale est le centre décisionnel le plus fort dans les choix socio-économiques qui la concerne. Toute décision qui est prise à un niveau plus large (y compris le campement), correspond avant tout à un choix fait au sein du groupe domestique. Ce choix est conforme à ses objectifs, ses besoins et ses idéaux et non pas à l'obligation de se soumettre à la décision d'un chef supérieur. Nous verrons dans l'étude des pratiques que c'est effectivement ce principe qui guide les groupes de pasteurs peuls dans toutes décisions en rapport avec la production.

Cet élément, très important pour la suite de notre étude, nous permet d'appréhender une réalité quant à la démarche de groupe, les éleveurs gèrent en famille leur troupeau. Il faudra donc prendre en compte ce point primordial quant à la réflexion sur les démarches de structuration professionnelle des éleveurs. L'étude de l'organisation sociale des Peuls transhumants révèle que l'organisation politique clanique est très malléable et mouvante. Il semble donc qu'il soit difficile de s'appuyer uniquement sur cette structure. Par contre, l'unité de transhumance réunissant plusieurs unités de production dans un objectif commun (la recherche de pâturage) pourrait servir de support à une structuration professionnelle visant à répondre aux besoins techniques des éleveurs.

IV

Analyse technico-économique des systèmes de production

L'analyse des systèmes de production consiste à analyser **chacun des éléments qui le compose** ainsi que les **combinaisons des sous-systèmes** (d'élevage et de culture), les **interactions et les interférences** qui existent entre les différents sous-systèmes.

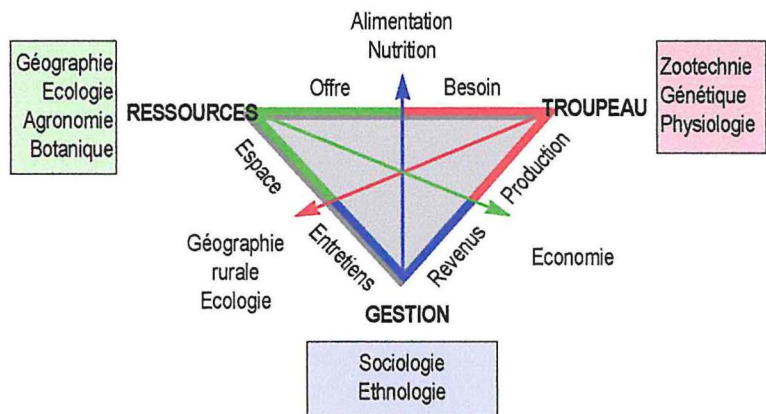
1 - Les systèmes d'élevage

Le système d'élevage est «*l'ensemble des techniques et des pratiques mises en œuvre par une communauté pour faire exploiter, dans un espace donné, des ressources végétales par des animaux, en tenant compte de ses objectifs de production (lait, viande, cuirs et peaux, travail...) et des contraintes du milieu*» (Lhoste, 1984).

Dans ce système d'élevage, nous ajoutons la notion de système pastoral où le travail a des caractéristiques spécifiques. Comme le souligne A. Bonfiglioli (1990), «*les demandes annuelles globales en travail sont relativement faibles. Cela signifie que dans ce système la productivité moyenne du travail est élevée alors que la productivité marginale est faible (le contraire de l'activité agricole)*». L'étude d'un système d'élevage pastoral implique plusieurs disciplines qui permettent de comprendre les interférences existantes (cf. schéma ci-contre)

schéma N°3 les disciplines dans l'étude d'un système d'élevage pastoral

Source : Balent et Gibon, 1987



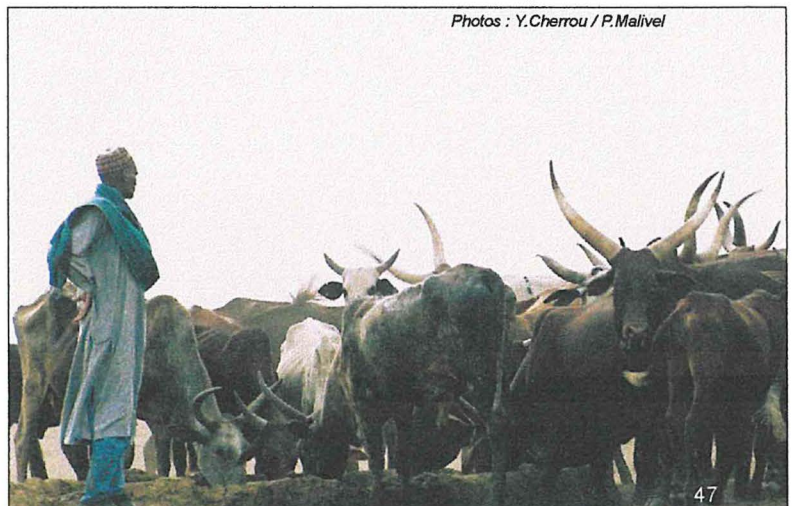
1.1 - Organisation des éleveurs

1.1.1 - Répartition du travail au sein des unités de production

Le chef de famille gère la vie de son bétail et de sa famille. C'est lui qui répartit le travail entre les différents membres de son unité, en fonction de l'âge et du sexe des individus. Ainsi, les hommes s'occupent du gardiennage et de l'abreuvement des animaux, de la recherche des pâturages, de la construction des puisards. Le chef de famille est le responsable de la conduite du troupeau et se charge de sa commercialisation. Les enfants participent très tôt aux diverses tâches pastorales. Ils commencent par le gardiennage et l'abreuvement des animaux.

Abreuvement chez les Ali-jam. Mai 2002

Photos : Y.Cherrou / P.Malivel



Les femmes sont les détentrices quasi exclusives de la traite (sauf quand le berger est seul hors du campement, cette tâche lui revient de droit), de la transformation, de la commercialisation et des recettes des produits laitiers. Elles s'occupent aussi des petits ruminants et des veaux, aident lors des grandes opérations de détiquage. Bien sûr, elles ont aussi à charge tous les travaux domestiques tels que le ménage, la cuisine, l'éducation des enfants, le montage et démontage des tentes, les corvées d'eau... Ces femmes- comme beaucoup de femmes africaines- jouent un rôle déterminant tant d'un point de vue technique qu'économique ou social. Elles possèdent une certaine autonomie car l'économie du lait leur est totalement destinée.



Fabrication du beurre - Daneji - Mai 2002 Photos - Y. Cherrou / P. Malivel

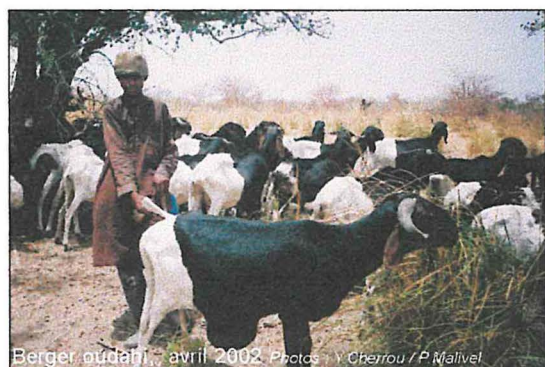
De ce fait, la femme peule- comme nous le verrons lors de l'exploitation des budgets- tient une place importante dans l'exploitation. Toutefois, la pénétration de plus en plus prégnante de l'Islam dans ces sociétés accompagnée d'une élévation sociale, peut faire craindre pour ces femmes une baisse de ce pouvoir décisionnel : *«mes femmes ne vendent pas de lait, car la religion dit que je dois moi-même subvenir à leurs besoins»* (propos d'un chef Oudah).

1.1.2 - Equilibre entre la main d'œuvre et le troupeau

Main d'œuvre et taille du troupeau

Selon B. Thébaut (1988), la taille du troupeau est liée au nombre et à l'âge des personnes qui composent l'unité domestique et qui vivent de ce troupeau. Deux situations peuvent être rencontrées par une unité de production :

Lorsque la taille du troupeau excède les possibilités de travail d'une famille, celle-ci doit trouver une ou des alternatives pour suppléer au manque de main d'œuvre :



Berger oudahi - avril 2002 Photos - Y. Cherrou / P. Malivel

- elle peut se rapprocher d'unités familiales parentes disposant d'un surplus de main d'œuvre ; par exemple, nous avons rencontré un Kachalha qui abritait chez lui son neveu, pour l'assister dans le gardiennage des bêtes (ses enfants sont trop petits).

- elle peut aussi prêter des animaux à d'autres éleveurs soit par le confiage, soit par la pratique du *nanganay* entre Peuls (développé dans le chapitre : circulation des animaux).

- ou enfin, recourir à de la main d'œuvre extra-familiale de façon permanente ou temporaire (cas de Carecare, un éleveur ayant eu 10 filles et en dernier un petit garçon; il doit payer un berger car son fils est trop jeune et lui-même ne peut plus garder les animaux car il est atteint d'une cataracte qui l'aveugle). Cette dernière alternative peut parfois s'assimiler au fur et à mesure du temps à des relations de type familiales et se solder par une union. Ainsi, nous avons eu la chance d'assister au mariage d'un Peul *Ngaraji*, avec la fille de son patron *Hontorbe* dont il garde le troupeau depuis dix ans. Cette union, par le rapprochement de deux clans, a des incidences pour l'ancien berger qui accède au statut de «fils».

A l'inverse, lorsque les animaux ne sont pas suffisants par rapport à la main d'œuvre disponible, les seules alternatives possibles sont : soit l'augmentation de la taille du troupeau (achat d'animaux ou *nanganay*), soit la diminution de l'unité domestique (émigration) ou le recours à une autre production ou activité (diversification : conversion à l'agriculture par exemple).

Au-delà de se rapport à la main d'œuvre, le nombre de personnes à charge joue davantage sur cet équilibre, puisqu'il va conditionner les besoins de la famille (dépenses).

J. Boutrais (1988) et C. Le Masson (1985) ont montré qu'il existait une étroite corrélation entre

tableau N°7
corrélation entre taille du troupeau
et nombre de personnes à charge

Source : enquête technico-économique

Catégorie (en têtes)	Éleveurs concernés	Proportion/ l'échantillon	Effectif moyen du troupeau	Nombre moyen de personnes à charge	UBT/personne
0 à 49	19	47,5%	28,4	10,5	2,7
50 à 99	14	35%	67,7	12,3	5
100 et +	7	17,5%	146,7	13,2	9
Total	40	100	64,2	11,7	4,5

(chiffre en italique: moyenne de l'échantillon total)

le cheptel possédé et le nombre de personnes dans la famille. Cette corrélation dans notre échantillon, est présentée dans le tableau ci-contre, réalisé en classifiant les élevages en trois catégories. Il révèle qu'effectivement, plus le troupeau est grand, plus la taille de la famille est importante mais il montre aussi que ce phénomène s'établit en gardant un certain équilibre puisque le nombre d'UBT (Unité de Bétail Tropicale)/personne ne diminue pas pour autant, au contraire.

Circulation du bétail

La circulation d'animaux est un des moyens mis en œuvre par les éleveurs pour tisser des réseaux de solidarité et d'entraide dans leur communauté. D'après A. Bonfiglioli (1989), cette pratique de prêt d'animaux (*nanganay*) vise plusieurs objectifs :

- ce sont des échanges qui permettent un brassage génétique (prêt par exemple d'un taureau reproducteur en *nanganay*, c'est le «*ngari nguyuri*» pendant 2 à 5 ans) permettant de varier la composition du troupeau. Ils ont aussi pour fonction de disperser les animaux afin de limiter les risques de vol, d'épidémies ou de crise écologique.

- les échanges d'animaux crée des relations de confiance ; l'éleveur prête à un autre pasteur une vache sur laquelle il a des droits sur le lait et les veaux qu'elle donnera.

Le *nanganay* ou *habanaé* ne se pratique qu'entre Peul. Selon un chef *Ali-jam*, «on peut faire un don d'animaux à des Arabes par exemple mais on ne peut pas appliquer le *nanganay*. Parce que *nanganay* c'est la vache de la tradition peule (*nanganay nagge pullaku*) et de l'honneur aussi (*nagge pullaku, nagge tchemtudum*)».

Ce chef *Ali-jam* par «vache de l'honneur» entend que la personne à qui l'on a confié un animal doit se soucier davantage de celui là que des animaux de son troupeau, il ajoute : «le matin lorsque vous allez voir vos animaux, vous commencez d'abord par vérifier l'état de la vache du *pullaku*».

Ce prêt prend fin après la deuxième mise bas, mais exceptionnellement il peut s'allonger jusqu'à la troisième mise bas. Si l'animal meurt durant son séjour hors de chez son propriétaire, le Peul doit présenter la peau de l'animal au propriétaire de la bête pour marquer la fin du *nanganay*.

1.1.3 - Caractéristiques de l'échantillon

Les caractéristiques générales des élevages rencontrés résident dans : la dominance d'un élevage de zébus accompagnés de quelques ruminants, la présence d'ânes pour le transport en plus des taureaux de bât et des chevaux. Ces derniers sont avant tout utilisés pour le transport rapide, pour se rendre au marché, pour aller d'un campement à un autre et pour réagir rapidement en cas d'urgence (pertes, vols...). L'importance du cheval relève aussi de l'ordre du social puisqu'il représente l'animal de prestige par excellence. Il est très prisé par les jeunes hommes qui font des courses lors des fêtes.

tableau N°8
caractéristiques de l'échantillon

Bovins	Ovins	Caprins	Anes	Chevaux	UBT/pers
64,2	28,5	2,1	2,5	1,3	4,8

Dans la partie qui suit, nous présentons les résultats d'enquête concernant les conduites et pratiques pastorales.

Comme nous l'avons signalé dans la section organisation des éleveurs, les éléments qui vont conditionner les pratiques sont : la taille du troupeau possédé et le nombre de personnes à charge. C'est pourquoi, nous nous appliquerons à bien distinguer les pratiques conditionnées par ces deux critères.

1.2 - Pratiques d'agrégation

Les bovins sont menés ensemble sauf quand les troupeaux sont grands, en moyenne on accorde 80 à 100 bêtes par berger. Chez les éleveurs riches propriétaires, le troupeau est divisé et la main d'œuvre nécessaire augmente. Par exemple, l'éleveur *Daneji* possédant 300 têtes a 3 fils (17 ans, 15 ans, et 14 ans) qui s'occupent des animaux. Mais comme en saison sèche, il faut aussi répartir les tâches en fonction de l'abreuvement, cet éleveur a pris un berger pour cette saison.

La journée, le troupeau est divisé en trois : les deux fils et le berger partent au pâturage avec chacun un tiers du troupeau. Le soir, pour le pâturage de nuit les animaux sont de nouveau divisés mais cette fois-ci en deux groupes. Le berger en prend une partie et deux fils partent ensemble avec l'autre. Cette pratique est conditionnée par les vols fréquents dans le yaéré. On retrouve ce type de division chez tous les grands éleveurs : il répond à des objectifs de valorisation optimum des pâturages et de simplification du gardiennage (éviter les dégâts de culture par une meilleure surveillance).

Les veaux à la corde (nourris par le lait de leur mère) sont séparés des vaches pour la journée. Après la traite du matin, ils sont libérés et restent aux alentours du campement. Ils ne sont pas conduits au pâturage car ils ne doivent pas rejoindre leurs mères afin de préserver la traite du soir. Ils font l'objet d'une surveillance particulière par les enfants.

Dans la zone de Mandéla, les veaux ont des clôtures pour éviter les dévastations de champs.

Les petits ruminants (ovins, caprins) sont menés avec les bovins au pâturage. Il n'y a pas de séparation des cheptels sauf dans le cas d'un élevage important d'ovins. Quand le cheptel de petits ruminants excède cent têtes, une surveillance spécifique est accordée.

1.3 - Pratiques de conduite

Elles concernent l'ensemble des opérations techniques par lesquelles un éleveur assure l'entretien des animaux et les met en conditions de produire et de se reproduire.

1.3.1 - Pratiques de conduite alimentaire des animaux

Pratiques de gestion du pâturage

Il existe entre les campements fellata, un véritable réseau d'information sur l'état des pâturages et des points d'eau. Chaque campement a une obligation d'information aux autres campements. Ceci se généralise au delà de la gestion de la mobilité.

Ainsi, à notre arrivée dans chaque ferrick, les éleveurs étaient déjà informés de notre présence dans la zone et du but de notre visite. Ce «pacte» passé entre eux se concentre autour de deux grands points importants : s'informer sur l'état des pâturages de la région et des mouvements des éleveurs les avoisinant et s'entraider en cas de vol ou perte de bétail (Blot, 2000).

Lors de notre séjour dans le yaéré de Ngam - en début de saison des pluies- nous avons particulièrement été frappés par la quantité de bétail perdu (surtout les chevaux).

Ses pertes s'accompagnaient de fréquentes visites de pasteurs peuls d'autres campements, venant informer le propriétaire dépossédé de l'endroit où se trouvait l'animal.

Les pasteurs ont tenté de nous expliquer les motifs de ces nombreux égarements : pour les chevaux «*quand j'arrive au campement avec mon cheval parfois j'oublie de l'attacher alors il s'éloigne...*», pour les bovins «*quand les pluies commencent à tomber, les vaches sentent le bon pâturage et empruntent les itinéraires de l'année passée pour les retrouver*».

Le réseau d'information est d'autant plus performant que chaque éleveur reconnaît les animaux des autres, de par les signes de marquage des différents clans.

Règles d'accès au pâturage

En l'absence d'une propriété stricte, au sens juridique du terme, la question foncière ne se pose pas de la même façon dans le domaine pastoral que dans le domaine agricole.

Il s'agit ici de savoir si les communautés pastorales ont, traditionnellement ou non, établi des systèmes de contrôle de leur espace ou défini des règles pour la gestion des pâturages.

«L'éleveur quelque soit son origine ethnique est un Daïddabé (frère), il peut venir camper à côté de nous. Notre activité commune crée un lien, chacun se rend chez les uns et les autres surtout lorsqu'il y a une cérémonie.»

Ce propos, omniprésent lors de l'évocation des règles d'accès au pâturage chez les pasteurs peuls, peut sembler de prime abord être un discours de «façade». Pourtant, nous avons eu la chance d'assister au *djabbago* (rituel d'accueil) d'éleveurs s'installant nouvellement dans la zone. Ce rituel consiste à offrir du mil et du lait aux nouveaux arrivants en leur souhaitant : *adjabama* (bienvenue).

Le pâturage est considéré comme un bien commun, *«il est à tout le monde»* déclarent les éleveurs. Le fait de revenir depuis des décennies sur la même zone de parcours ne semble pas conférer de droits particuliers aux transhumants. Néanmoins, il existe une certaine méfiance quant à l'état des élevages ; si le bétail des transhumants est malade, le groupe peul ne s'installera pas à côté d'eux et cherchera un autre lieu.

C'est le rôle du Kachalha de contrôler l'état des animaux : *«quand nous arrivons au campement et que le chef me salue, j'en profite pour regarder l'état des bêtes»*.

Par contre, si les animaux ne sont pas malades, alors ils s'installeront près d'eux mais ne resteront que quelques jours. C'est leur forme de régulation de la pression au pâturage. Quand celui-ci paraît insuffisant pour deux groupes, il faut rapidement changer de lieu, en fait, *«c'est le premier qui comprend ça qui s'en va»*.

Contrairement à l'idée reçue selon laquelle les éleveurs profitent des ressources sans s'en soucier, les Peuls sont très conscients de l'intérêt de préserver le capital alimentaire des parcours.

En cas de pénurie de pâturage et d'eau, les Fulbé changent de couloir de transhumance en recherchant des informations auprès d'autres éleveurs, car *«on ne peut rien cacher à un frère»*. Il en revient de l'intégrité (et donc de l'honneur) d'un Kachalha.

Vers le mois de novembre, les éleveurs utilisent la pratique du brûlage des hautes herbes afin de favoriser les repousses dans un milieu encore humide. Cette pratique, qu'ils se gardent bien de mentionner (de peur d'être accusé de brûler la brousse), leur permet de donner une herbe verte aux animaux (tout en se débarrassant des refus) même après les pluies et de retarder ainsi le pâturage d'herbes lignifiées. Les éleveurs se plaignent par contre, des feux tardifs provoqués par les cultivateurs, dont ils ne tirent aucun avantage et qui parfois se transforme en feux de brousse incontrôlés.

Complémentation

Le natron constitue à lui seul un poste de complémentation minérale très important, en moyenne 26 522 Fcfa par unité de production. Cet apport est considéré comme essentiel par les Fulbé (97,5% soit 39/40 éleveurs) qui le délivrent en grande quantité en saison pluvieuse. En effet, ils affirment que le natron augmente l'appétit des animaux. Alors qu'en saison sèche, ils en distribuent en moindre quantité car les fourrages disponibles ne suffisent pas à rassasier les troupeaux. Le natron, complément minéral essentiel dans les pâturages manquant de sels minéraux, est mis à dissoudre dans une grande bassine en fer avec de l'eau. Les animaux passent alors chacun leur tour pour s'abreuver. Selon les pasteurs, le natron possède des vertus qui rendent *«le poil des bêtes propre»* et qui soigne les rhumatismes et les inflammations. Ce besoin permanent en natron, explique en partie les itinéraires de transhumance, et notamment les arrêts sur les marchés.

Le sel, moins répandu dans les élevages, seulement 12/40 éleveurs en achètent en moyenne pour 17 375 Fcfa, est davantage distribué en période de froid (*dabbunde*) car les ressources en eau sont abondantes et comme le sel *«donne soif, les animaux boivent beaucoup et produisent plus de lait»*.

L'accès aux résidus de récolte (contrats de fumure) n'est pas fréquemment pratiqué (22% des enquêtés soit 9/40 éleveurs pour en moyenne 10 611 Fcfa) car les pasteurs ne souhaitent pas «habituer les animaux au goût sucré des tiges de mil». Ils pensent qu'en abandonnant cette pratique, ils auront moins de problèmes de dévastation de champs par leurs animaux.

En revanche, 35% des éleveurs (14/40), toutes zones confondues avouent avoir eu à payer cette année des amendes liées aux dévastations de champs ; en moyenne pour ces pasteurs ils ont dû payer 59 180 Fcfa, ce qui est considérable comparativement aux autres dépenses animales. Il ne s'agit pas forcément d'ailleurs des éleveurs qui continuent à négocier des contrats de fumure avec les agriculteurs.

Cette décision de faire pâturer ou non les animaux sur des résidus de récolte reste du ressort de l'unité de production.

Le tourteau est utilisé très occasionnellement lorsque les animaux sont faibles, par exemple lorsqu'une vache vient de vêler et qu'il faut la remettre en condition physique pour l'aider à produire du lait. Mais les éleveurs se plaignent des prix exorbitants demandés pour l'achat de tourteau, c'est pourquoi ils l'utilisent très peu. En effet, dans notre échantillon 15/40 éleveurs en ont acheté cette année, en fait 37,5% de l'échantillon a délivré du tourteau pour une valeur moyenne de 18 383 Fcfa.

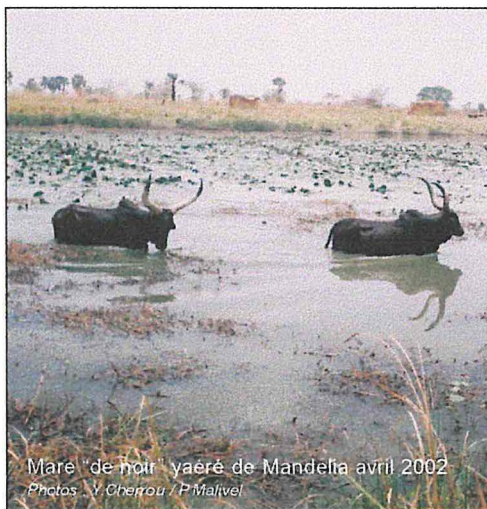
Abreuvement

La question de l'abreuvement se pose de manière accrue en saison sèche. Durant les pluies, des mares temporaires se forment et leur accès est ouvert à tous. Elles permettent aux éleveurs de se déplacer très fréquemment, de se disperser dans les différents territoires et ainsi de tirer partie au maximum des nouveaux herbages.

Cependant, la rareté de ces mares s'accroît au fur et à mesure de l'avancée de la saison sèche. Les pasteurs utilisent alors des points d'eau semi-permanents ou permanents qui font souvent l'objet de négociations que nous développerons dans les problèmes évoqués par les éleveurs.

Utilisation des mares semi-permanentes et des fleuves

Les éleveurs des yaérés utilisent les mares et les fleuves pour l'abreuvement de leurs animaux. Ils déclarent qu'il faut être patient «*en djogema pullako*» lorsque plusieurs groupes se présentent en même temps à une mare. Le premier arrivé abreuve son troupeau jusqu'à satiété puis laisse la place au suivant. Il n'existe pas d'autres règles que celle du premier arrivé.



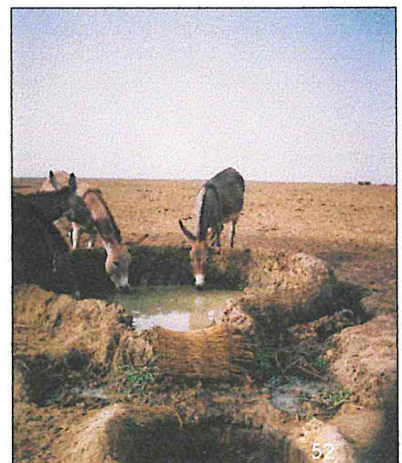
Alors que la majorité des pasteurs évitent d'abreuver leurs animaux dans des mares trop sales, certains éleveurs utilisent de manière exclusive les mares, ce sont les *Oudah* et les *Wayla* du yaéré de Mandelia (soit 20% de notre échantillon).

Elles sont destinées autant à l'abreuvement des animaux qu'à celui des hommes.

Lors de nos visites dans cette zone, la saison sèche était déjà bien avancée et le niveau de salubrité de l'eau plus que douteux.

Nous verrons en analysant en détail les systèmes de production que cette pratique n'est pas sans incidence sur l'état sanitaire des animaux et des hommes.

mai 2002



Creusement de puisards en saison sèche

Les puisards localisés lors de nos entretiens sur le terrain, ont une profondeur variant entre 2 et 5 mètres. L'exhaure s'effectue à la main et l'eau est versée dans un abreuvoir à forme circulaire (cf. photo ci-contre : un puisard chez les *Ali-jam*). Les bergers remplissent les abreuvoirs tôt le matin- au moment de la traite- de manière à ce que le

troupeau puisse boire aussitôt après, puis de nouveau vers 13h au retour du pâturage. Le temps d'exhaure varie en fonction de la taille du troupeau, mais en général pour un puisards de 2,5 mètres de profondeur et un troupeau de 100 bêtes, il faudra 4 h.

Un puisard exige une technique de construction particulière (coffrage interne à l'aide de branches) que tous les éleveurs ne maîtrisent pas. C'est pourquoi certains d'entre eux font appel aux pêcheurs (Musgun) ou villageois (Koni) qu'ils rémunèrent en conséquence (cas des *Daneji* et des *Hontorbe*). Le prix demandé par les autochtones varie entre 7 000 Fcfa et 13 000 Fcfa, en fonction de la profondeur et de la taille de l'ouvrage. Le temps de creusement est d'environ 2 à 4 jours par point d'eau.

Durant la saison sèche, plusieurs puisards peuvent être creusés au fur et à mesure de l'avancée des animaux. Certains groupes disent avoir besoin jusqu'à 12 puisards (*Yayayé*). Tout dépend en fait des déplacements, comme chez les *Ali-jam* un seul puisard est creusé car lorsqu'ils arrivent en novembre dans le yaéré de Katoa, l'eau des mares est encore abondante et relativement saine, ils ne commencent à creuser qu'en janvier (même chose pour tous les éleveurs du yaéré de Katoa) et restent au même endroit jusqu'aux premières pluies.

Certaines zones de yaéré sont plus favorables que d'autres pour trouver des nappes d'eau : «pour trouver l'eau, il faut éviter les abords des mares car ces endroits sont souvent dépourvus en eau souterraine. C'est pourquoi nous sommes installés ici et non pas à côté de la grande mare d'Arra» (groupe *Ali-jam*, yaéré de Katoa).

Les pasteurs *Daneji* connaissent aussi parfaitement les lieux pourvus en eau, d'ailleurs nous les avons rencontrés dans leur campement à quelques kilomètres des *Ali-jam* sur un lieu qu'ils appellent «*auzu*» (abondance).

Aucune autorisation n'est à demander pour creuser ces points d'eau, ils sont une marque éphémère du passage des transhumants, puisque d'une année sur l'autre, ils s'effondrent à cause de la violence des pluies. De ce fait, ils ne correspondent en aucun cas à une forme d'appropriation du territoire.

Selon les éleveurs cette eau est un don de Dieu, et par conséquent «*uendu ndu Allah kemui wara yarna* : dans une mare de Dieu, tous le monde peut s'abreuver».

Par ailleurs, il existe entre Peuls un code de conduite le «*pullaku*», qui se décline en trois qualités : «*mounial*» la patience, «*hakkilo*» le bon sens, et «*semtende*» la retenue. Un bon Peul doit appliquer l'esprit du *pullaku*. Cette ligne de conduite au quotidien induit aussi des comportements au niveau de la gestion des ressources, ainsi le code pastoral des *Wodaabe* exige :

«*Quand un autre éleveur passe par ton puits avec son troupeau, donne-lui à boire, à lui et à toutes ses bêtes : qu'il s'agisse d'un homme riche ou d'un indigent, donne toujours ton eau à celui qui en a besoin.*» (code pastoral des *Wodaabe*- Bonfiglioli, 1984).

Dans les groupes où les puisards sont collectifs (*Hontorbe*) il n'y a pas de tours organisés de manière hiérarchisée. Le premier arrivé va abreuver ses animaux sauf s'il existe des liens de parenté qui oblige une personne à laisser passer l'autre avant lui, par respect.

Puits villageois et droits d'eau

Dans notre échantillon, très peu d'éleveurs ont recours aux puits villageois. Les *Ouarsetti* en utilisent dans certaines zones dépourvues de ressources en eau superficielles. Ils peuvent y accéder gratuitement, après avoir demandé l'autorisation au Boulama. Dans l'ensemble, leur groupe entretient de bonnes relations avec les chefs de village, qu'ils connaissent bien et saluent à chacun de leur passage (villages localisés entre Ngam et Deréssia). Là où l'accès aux puits pose un sérieux problème, sont les lieux où ils font l'objet de droits d'eau. Ceux-ci varient entre 5 000 Fcfa et 10 000 Fcfa par séjour et par groupe.

Cependant, dans les zones équipées de puits motorisés (Bodogol, Manaka et Degel), l'accès à l'eau peut atteindre des prix exorbitants, jusqu'à environ 70 000 Fcfa par troupeau. Les éleveurs peuvent bien sûr refuser d'abreuver leurs animaux à ces puits mais les Boulama interdisent aux pasteurs de creuser des puisards aux abords des villages (15 kilomètres à la ronde). Ici, se pose en filigrane la problématique du foncier pastoral et de sa cohabitation avec le foncier agricole.

Pour l'abreuvement aux puisards et aux puits, le troupeau est divisé en fonction de l'âge des animaux : les laitières boivent les premières, puis les bœufs, les veaux et enfin les ovins (s'il y en a). En saison sèche, cette tâche reste très lourde puisqu'en fonction des effectifs à abreuver elle peut prendre plusieurs heures, deux fois par jour.

Récapitulatif d'une journée de travail type en fonction des saisons :

En saison sèche	
6h	Traite
7h	Abreuvement, temps de puisage 2h
8h-13h	Pâturage, le berger doit être qualifié car l'herbe est rare
13h	Abreuvement au puisard, temps de puisage 2h
14-15h	Pâturage
16h 17h	traite (dans certains élevage cette traite est supprimée)

Puis repos au campement jusqu'à 22h puis départ au pâturage avec un berger pour lutter contre vol.

En saison des pluies :	
7h	Traite
8h 12h	Pâturage et abreuvement aux mares, main d'œuvre peu qualifiée car l'herbe est abondante
12h-13h	Les veaux têtent leur mère
13h-16h	Pâturage et abreuvement
16h-17h	Traite (dans certains campements, la traite est effectuée à 14h et les veaux têtent le soir)

La nuit les animaux partent seuls et rentrent vers 1 h, s'il y a des champs autour il faudra un berger

1.3.2 - Pratiques de conduite de la reproduction

Il n'y a pas de préparation particulière aux chaleurs, les taureaux sont toujours dans le troupeau. Les accouplements sont laissés au grand hasard des rencontres. Les vêlages ont lieu au «*korso*» (septembre) et au «*dabbunde*» en décembre. Les taureaux sont choisis en fonction de leur longévité, et de la production laitière de leurs ascendants. Ils peuvent être choisis pour leur capacité à être des leaders notamment chez les éleveurs qui redoutent la traversée du fleuve.

Chez les *Daneji*, la surveillance est très stricte pour que des taureaux étrangers au troupeau ne viennent pas saillir les vaches, les bœufs n'ayant pas leur robe blanche sont castrés. Chez les *Ali-jam*, au contraire il est très courant d'emprunter un taureau à son voisin afin de favoriser les mélanges. De toute manière, «*durant les chaleurs d'autres taureaux viennent saillir les vaches alors...la sélection...*». Nous sommes tentés de faire un lien entre les pratiques de reproduction et les règles sociales quant aux mariages des groupes fulbé : les Daneji pratiquent une endogamie très forte, leur campement est constitué d'individus tous apparentés (mariage entre cousins germains) alors que les Ali-jam sont partisans de l'exogamie. Ils reproduiraient en quelque sorte leurs valeurs sociales sur leurs troupeaux mais il ne s'agit là que d'une hypothèse.

En général, chez tout les groupes visités, le taureau noir est à bannir car «*ngari baleli ban bodi baleri*» c'est-à-dire le taureau noir est comme un serpent noir, il est malfaisant.

Les feuilles des arbres «*rima-jogoohi*» (*Bauchinia rufescens*) ou «*diinaali*» (*Gardenia*) sont données aux animaux pour accroître leur fertilité. Le propriétaire des animaux peut aussi boire l'écorce et les fruits de cet arbre afin que son troupeau croisse.

En cas de difficulté de délivrance l'éleveur une fois la tête du veau sortie, tire sur les pattes pour aider la mère. En cas de refus du nouveau-né par la mère, «*c'est quand le petit n'a pas le même poil que sa mère*», on appelle une personne (fulbé) qui va réciter des invocations à la vache et au petit afin que la mère accepte son veau.

Castration

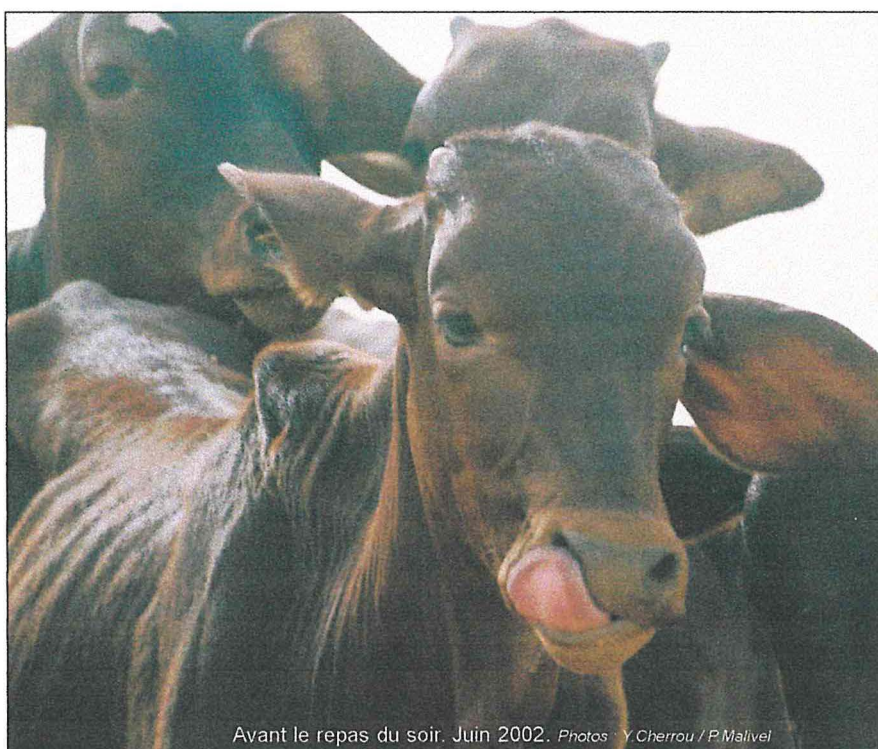
La castration nécessite beaucoup de main d'œuvre et mobilise donc l'entraide du campement. La première opération consiste à entraver l'animal, de façon à tirer sur ses pattes pour faire tomber le veau dans un trou préalablement creusé. L'animal se trouve sur le dos, avec le bois de deux haches croisées on place les testicules de l'animal et on ferme les deux bois. Puis, à l'aide d'un troisième manche de hache on frappe à plat «*tapandi*» sur les bourses. Pendant plusieurs jours les bourses sont enflées.

Une autre variante consiste à attacher les testicules et à ouvrir le sac pour les retirer (surtout pratiqué pour les chevreaux).

1.3.3 - Pratiques de renouvellement

Contrairement à l'idée reçue selon laquelle les éleveurs s'adonnent à un «*élevage contemplatif*»¹³ en entretenant plus d'animaux qu'il n'en faut pour reconstituer leur troupeau, des pratiques assimilables à celles de renouvellement existent bel et bien et répondent à des choix rationnels de la part des éleveurs.

Ils déclarent par exemple prélever les animaux malades qu'ils ne peuvent pas soigner faute de médicaments disponibles. Les femelles éliminées du troupeau prioritairement sont celles qui ont une mauvaise fécondité, c'est-à-dire qui sont stériles¹⁴ (après 4 ans) ou ayant un intervalle vêlage vêlage trop long (à partir de 36 mois), et les mauvaises laitières. A ces premiers critères, très pragmatiques, vont suivre des choix fondés sur l'ordre social. Ainsi, un chef *Daneji* vendra en priorité les bœufs noirs ou rouges car le prestige et le symbole de son clan proviennent de la couleur blanche des zébus. D'autres part chez les Peuls les couleurs de robe sont bien identifiées, elles portent toutes un nom et ont une signification bien particulière.



Avant le repas du soir. Juin 2002. Photos Y. Cherrou / P. Malivel

Il est important de noter toutefois que si le taux de renouvellement a une signification dans les élevages occidentaux, il perd de sa valeur dès que l'on s'intéresse à l'élevage extensif africain. En effet, en Occident le taux de renouvellement fait référence au remplacement des vieilles vaches d'un troupeau par des jeunes génisses sélectionnées de manière à maintenir une bonne fécondité (ce taux se situe autour de 20%), pour une performance maximale d'un effectif réduit.

Par contre, chez les Fellata leurs stratégies de production et de commercialisation ne sont pas tournées vers un souci de rentabilité maximale. Le bétail n'est pas simplement un moyen de production mais aussi un bien de consommation et un moyen de reproduire les institutions sociales.

On ne peut pas dire que les éleveurs accumulent des animaux pour acquérir plus de numéraire mais plutôt qu'ils essayent par la capitalisation de faire face aux contraintes naturelles, sociales et culturelles (Bourgeot, 1993).

¹³ expression citée et récusée par M. Horowitz (1980)

¹⁴ un éleveur riche pourra garder cette génisse pour la laisser engraisser comme un taurillon et en tirer un produit final à haute valeur ajoutée.

1.3.4- Pratiques de conduite sanitaire

Pathologies du bétail

L'une des grandes préoccupations des éleveurs concerne l'état sanitaire de leurs animaux. Nous avons tenté de classer les maladies citées par ordre de fréquence.

tableau N°9
Pathologies du bétail

Source : enquête technico-économique

maladie	saison	que font les éleveurs ?
Piroplasmose (Chimrao) ou Bol	Au seeto (récolte)	" j'utilise des trypanocides tels que l'Éthidium. Puis, j'empêche l'animal de s'abreuver sinon il devient fou. " De nombreux traitements à base de végétaux existent aussi par exemple avec des écorces de <i>Balanites aegyptiaca</i> . L'éleveur utilise en dernier recours la cautérisation (fer rouge) sur l'organe qu'il pense malade.
(Ausse) déjection sang + Inflammation cou, hanche, articulation	Au korsol, touche surtout les génisses	" j'injecte de la Peniprocaïne, ça fonctionne oui "
Fièvre aphteuse (M'buru)	Quelle que soit la saison et la zone.	" Je ne connais pas de traitement mais j'utilise des graines de gaade (<i>Cissus quadrangularis</i>) que j'applique sur les plaies. Les veaux têtent quand même leurs mères car on n'a pas d'autre lait disponible mais ceux qui sont atteints sont séparés des autres "
Hypothèse de Charbon bactérien (gauyel)	Plutôt en saison humide	" On emploie le médicament Abunini mais il faudrait vacciner contre le charbon "
Trypanosomoses	Saison des pluies	" Je donne de l'Éthidium "
Brucellose (Nimlé ou bakkalé)	Quelle que soit la saison	" Nous ne connaissons pas de traitement à cette maladie "
Méningite	Saison des pluies, zone de Mbéré	" Les médicaments qui soignaient la méningite (Anthrax et Synthovax) ne sont plus efficaces "
Charbon symptomatique (M'butu)	Fin de la saison des pluies, région de Mbéré	" Nous ne connaissons pas de médicaments curatifs, nous avons essayé d'appliquer de la Tétracycline mais cela ne fonctionne pas. Le ventre de l'animal se met à enfler. Alors on s'en remet à la chance "

La piroplasmose, première cause de maladie et de décès n'est pas traitée avec les médicaments adéquats. Le Bérénil, utilisé en République Centrafricaine est introuvable sur le marché tchadien.

La piroplasmose peut s'éviter si un détiqage consciencieux est réalisé ; cette tâche constitue une corvée employant beaucoup de main d'œuvre (surtout en saison pluvieuse) : environs 3 à 4 personnes.

Le plus difficile est de neutraliser l'animal ; l'objectif est de renverser l'animal par la technique déjà mentionnée pour la castration puis une fois la bête à terre, une personne doit l'attraper par les cornes pour la maintenir. Deux autres personnes ôtent les tiques.

Quand les tiques sont anciennes il y a une plaie dont on enlève le sang coagulé à l'aide d'un couteau : «si on enlève pas le sang séché le bovin risque d'être malade». Ce sont les femmes qui enlèvent les tiques. Cette opération s'effectue à toutes les époques de l'année en fonction du niveau d'infestation. Pour détiquer une bête qui a entre 70 et 100 tiques il faut environs 30 à 40 minutes de travail. «Il est important de le faire régulièrement car les tiques sont la cause de mort» disent les éleveurs.

Très peu d'individus utilisent les produits déparasitant, car ils sont quasiment introuvables sur leurs lieux de passage. Ceux qui ont accès à ce produit (6/40) avouent qu'il «est bien pratique» ; il coûte 1500 Fcfa.

D'autres maladies ont été évoquées au cours des entretiens comme la douve du foie pour les éleveurs en utilisation exclusive des mares (Oudah et Wayla). L'analyse des discours des éleveurs quant aux pratiques de traitements des maladies est très révélatrice. Elle permet de poser la question de la formation des pasteurs en matière de conduite sanitaire des animaux.

Ainsi, si l'on reprend quelques citations contenues dans le tableau ci-dessus, on trouvera de nombreuses aberrations : comme par exemple les vaccins Anthravax et Synthovax, qu'ils emploient pour lutter contre la méningite en curatif alors qu'il s'agit de vaccins contre le charbon bactérien. Ou alors l'Ethidium utilisé pour lutter contre la piroplasmose alors qu'ils s'agit d'un trypanocide. Quant à la Tétracycline, elle est efficace sur charbon symptomatique mais à condition de l'utiliser en préventif et à la bonne dose (les éleveurs souhaitent réaliser des économies en sous dosant les produits qui par ailleurs coûtent effectivement cher).

A la lumière des entretiens, on peut d'ores et déjà évoquer un problème sérieux de formation des éleveurs. Nous reviendrons sur ce point fondamental qu'est l'automédication dans la partie traitant des contraintes et problèmes rencontrés par les Peuls enquêtés.

Taux de mortalité

Si l'on s'intéresse au taux de mortalité global de l'échantillon enquêté, on trouve une moyenne à 10,2% ; il est proche du taux limite en zone sahélienne (10%).

Décomposons ce chiffre en deux taux :

L'analyse des causes de mortalité chez les veaux révèle qu'elle s'oriente autour de trois maladies principales : «aussé», la piroplasmose et la fièvre aphteuse qui suite à l'infection des mamelles de la mère, empêche le veau de s'alimenter, qui en meurt. (Quelques cas de douve du foie sont évoqués mais ils ne constituent pas une cause prioritaire).

Le taux de mortalité des adultes est trois fois supérieur à celui des élevages sahéliens. Il devrait ne pas dépasser les 3%, tentons de voir quels en sont les causes. La moyenne présentée ci-dessus est déséquilibrée par un pourcentage d'éleveurs qui cumulent pour cette année des taux de mortalité des adultes dramatiques. Ainsi, on peut citer le cas de deux éleveurs ayant respectivement 50% et 35% de morts adultes. Les maladies responsables sont dans un cas la piroplasmose et dans l'autre la douve du foie. Puis on retrouve des taux compris entre 8% et 13% (6/40) ; les causes sont multiples mais les plus fréquemment citées sont la piroplasmose, les charbons et la trypanosomose. La présence de cette dernière maladie dans notre zone d'étude nous étonne quelque peu. La carte de D. Cuisance (1996), présentée ici, semble pourtant montrer que les zones sillonnées par nos éleveurs sont indemnes de glossines. Depuis 1996, il se peut que de nouveaux foyers se soit déclarés ou peut-être y a-t-il une fois de plus confusion entre symptômes et maladies.

De grosses pertes causées par des maladies pour lesquelles il existe des vaccins et des produits curatifs, méritent que l'on se penche sur la question de l'accès des éleveurs aux services et produits vétérinaires (c'est ce que nous verrons en dernière partie).

1.4 - Pratiques de valorisation

1.4.1- Commercialisation des animaux

Période et lieu de vente

Le graphique n°2 présenté ci-après, permet de cerner les pics de ventes de bétail dans l'année, correspondant aux besoins des familles. La période de commercialisation s'étend de janvier à juin avec deux pics. L'un a lieu en février au moment des célébrations de fin du Ramadan (fête de la Tabaski notamment), les pasteurs très pratiquants doivent acheter à leurs familles des habits neufs, et de la nourriture pour offrir le repas comme il est courant de

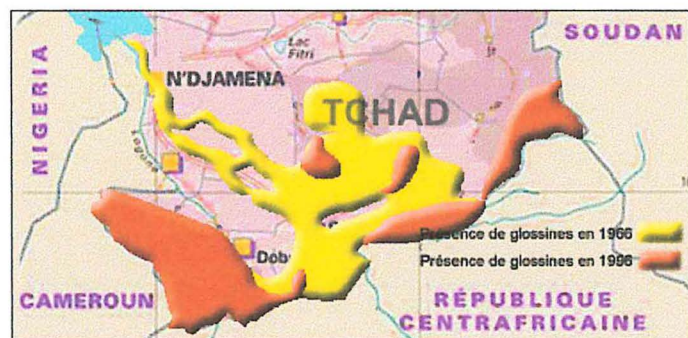
tableau N°10
décomposition des taux de mortalité

Source : enquête technico-économique

Taux de mortalité des veaux	Taux de mortalité des adultes
10,5%	9,9%

carte N°18
évolution de la distribution des Glossines au Tchad

Source : Cuisance (1996) modifiée



le faire pendant l'Aïd el Kebir¹⁵.

Le second pic se réalise en mai, mois correspondant au moment de l'année le plus difficile ; les éleveurs attendent avec impatience les premières pluies, les vaches ne donnent plus de lait et il faut se nourrir en céréales pour compenser. Ils préparent également les premières pluies par l'achat de bâches plastiques en tout genre, et ont donc besoin de numéraire.

Les lieux de vente correspondent en partie aux marchés locaux proches des campements de saison sèche. Pour les pasteurs séjournant dans le yaéré de Mandélie, les ventes s'effectuent principalement à Mandélie, Loumia puis en début de saison des pluies aux différents points de transhumance vers le nord : N'Djaména, Linia... Pour les éleveurs de la zone de Katoa, il s'agira de commercialiser soit au Cameroun au marché de Pouss, soit vers Guelengdeng. Enfin les Peuls localisés vers Ngam vendent sur les marchés locaux.

Cependant, les éleveurs ne se rendent pas toujours sur les marchés pour vendre leurs animaux. Il existe en effet un véritable réseau de négociants ambulants qui passent dans les campements pour acheter du bétail. Cette pratique est d'autant plus répandue dans les yaérés que la frontière tchado-camerounaise n'est pas bien loin. Ces négociants sont souvent d'anciens éleveurs reconvertis, des Arabes principalement mais aussi quelques Peuls. Ils échappent à tout contrôle (et taxation) de la commercialisation (comme décrit plus haut) le garant n'étant pas présent lors des transactions. Or, 63% des individus rencontrés ont recours à ce mode de commercialisation. Ils estiment qu'il est plus simple de ne pas se déplacer : «pour emmener une bête il faut parfois en déplacer plusieurs, pour qu'il y ait un mouvement de troupeau mené par une vache calme». De plus, il peut arriver que le parcours à réaliser jusqu'au prochain marché soit déjà semé en cultures et qu'il faille accroître sa vigilance pour éviter les dégâts.

Le commerçant paie une partie de la marchandise avant de se rendre au Cameroun et verse le restant du montant convenu à son retour. Ce procédé nécessite une confiance envers le commerçant ; c'est pourquoi les éleveurs ne vendent qu'à ceux qu'ils connaissent. La question des prix pratiqués par ces négociants mérite d'être posée. Nos hypothèses, qu'il faudrait confirmer par une étude spécifique, tendent à croire que les prix proposés par les négociants ambulants sont inférieurs à ceux des marchés locaux. L'absence de concurrence et le niveau de désinformation des éleveurs créé par la position de monopsonne des négociants peut laisser présager une tendance des prix à la baisse.

Une autre pratique un peu moins fréquente est la vente aux agriculteurs de bœufs d'attelage, notamment dans la région de Ngam.

Un débouché intéressant pour les pasteurs serait la vente à la capitale mais très peu d'entre eux ont l'opportunité de s'y rendre (certains même n'y sont jamais allés). Excepté les transhumants de la zone de Mandélie mais nous n'avons enregistré pour cette année que des ventes d'ovins.

Prix du bétail

(Compte tenu de la taille de notre échantillon nous ne pouvons pas établir un prix moyen par zone de vente).

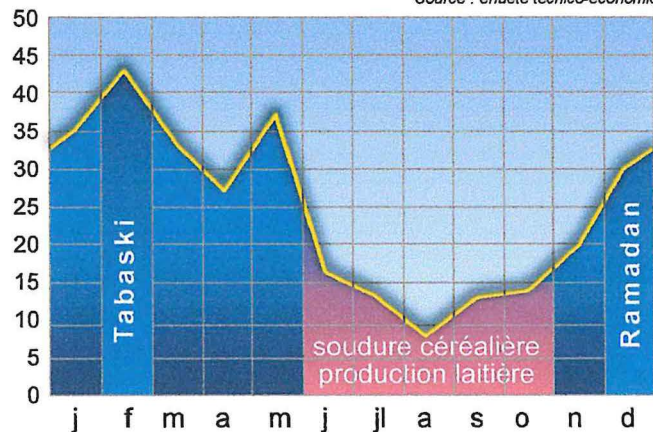
Prix du bétail

(Compte tenu de la taille de notre échantillon nous ne pouvons pas établir un prix moyen par zone de vente).

Si l'on calcule le prix moyen d'une tête de bovin, toute catégorie confondue, on trouve une somme de 87 450 Fcfa. Ce chiffre ne reflète bien sûr pas les réalités du marché puisque nous avons volontairement éliminé les critères d'âge, de sexe, de conformation et bien d'autres encore.

graphique N°2
pics de ventes réalisées dans l'année

Source : enquête tecnico-économique



¹⁵ Cette période de pic de vente évoluera bien sûr avec l'avancée du calendrier lunaire puisque le Ramadan bouge d'une année sur l'autre.

Cependant, sur la base de ce chiffre et en connaissant les dépenses moyennes d'une famille, nous pourrions estimer le nombre de têtes nécessaire par individus pour survivre.

Le tableau présenté ci-contre permet d'établir des comparaisons des ventes moyennes des animaux en fonction de leur âge et de leur sexe. Les mâles prennent environ 19 300 Fcfa par an jusqu'à l'âge de 6 ans, puis plus irrégulièrement. Un éleveur aura donc intérêt à garder ses mâles jusqu'à cet âge, puisque «sans rien faire» l'animal prend de la valeur. Quant aux femelles, elles gagnent environ 9 600 Fcfa par an jusqu'à 6 ans, la plus-value est donc moins élevée que pour un mâle mais leur prix de vente est plus élevé au départ.

Les pasteurs ne vendront quasiment jamais ces animaux sauf en cas de maladies, de mauvaise production, d'infécondité ou d'épuisement des mâles commercialisables. C'est ce que nous allons décrypter dans la partie qui suit, à savoir quels sont les animaux vendus.

Type de bétail vendu

L'âge ainsi que le sexe des animaux vendus sont de bons indicateurs du niveau économique des élevages visités.

tableau N°11
prix moyen (en Fcfa) du bétail vendu en fonction de l'âge et du sexe des animaux.

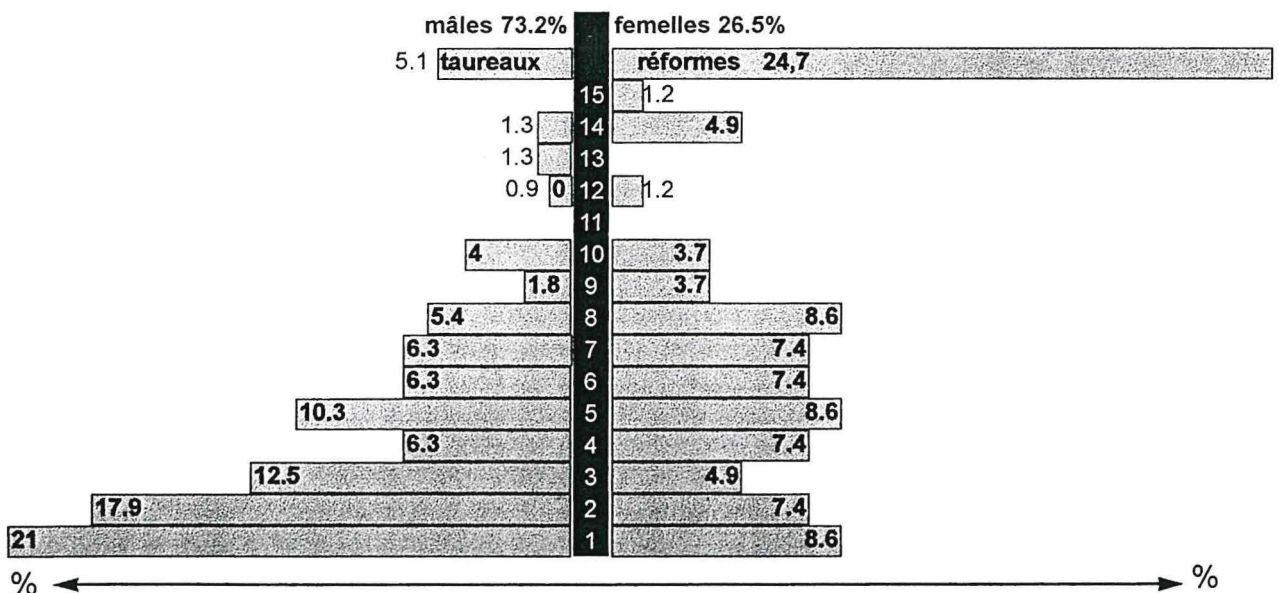
Effectif de 306 animaux commercialisés sur un échantillon de 40 éleveurs.

Source : enquête technico-économique

prix moyen mâles	Effectifs vendus	Age à la vente	prix moyen femelles	Effectifs vendus
47 436	47	1	54 286	7
60 300	40	2	73 000	6
77 018	28	3	77 500	4
107 929	14	4	86 667	6
116 587	23	5	90 714	7
143 786	14	6	102 500	6
132 071	14	7	83 333	6
155 833	12	8	94 286	7
92 500	4	9	98 333	3
106 667	9	10	70 000	3
-	-	11	-	-
152 500	2	12	60 000	1
93 333	2	13	-	-
65 000	3	14	55 000	4
-	-	15	80 000	1
-	-	réforme	68 925	20
157 500	11	taureau	-	-
Total	224		Total	81

tableau N°12
pyramide des âges des animaux vendus

Source : enquête technico-économique



La moitié des ventes de mâles concerne des animaux compris entre 1 an et 3 ans. Il serait plus rentable de commercialiser des animaux plus âgés mais la situation des élevages ne le permet pas toujours. De plus, les pasteurs disent "j'ai vendu des jeunes animaux car je n'avais pas besoin de beaucoup d'argent". Ils adaptent en réalité le choix de la bête à vendre au besoin en numéraire du moment. Le faible pourcentage de femelles vendues n'est pas surprenant, puisqu'elles représentent la clef de voûte de tous les élevages grâce à la fourniture du lait. Cependant entre l'âge de 1 an et 8 ans, les ventes tournent autour de 8%. Certains éleveurs enquêtés (7/40) ont dû vendre des génisses jeunes car ils n'avaient plus de mâles potentiellement commercialisables. Une étude sur un plus grand échantillon serait indispensable à une analyse plus poussée de la pyramide des âges.

Taux de commercialisation

Le taux de commercialisation se calcule en effectuant le rapport entre le nombre d'animaux vendus dans une année et le nombre d'animaux moyens détenus sur une année. Ce dernier chiffre, de par la difficulté à l'obtenir des éleveurs, est à prendre avec prudence. La marge d'erreur est en effet difficilement calculable étant donné la grande méfiance des pasteurs à donner le véritable nombre de bovins possédés. Malgré notre volonté de les «mettre en confiance», notamment en participant à la transhumance ou en restant plusieurs jours dans le même campement, nous pensons que les effectifs des troupeaux comportent certaines erreurs. Nous avons toutefois réalisé des comptages sur place, mais, même à ce niveau les renseignements peuvent être imprécis car certains éleveurs possèdent plusieurs troupeaux ou les confient dans différents campements.

Cette difficulté déjà soulignée par de nombreux auteurs, ne nous a tout de même pas empêché de relever les effectifs et de les mettre en relation avec certaines dépenses censées être proportionnelles à ce chiffre (vaccinations, natron...).

tableau N°13 **taux de commercialisation**

Source : enquête technico-économique

Classe d'éleveurs	Taux de commercialisation	Taux de dons
1 (0- 49)	19,3%	2,3%
2 (50- 99)	11,5%	4,4%
3 (100 et +)	8,7%	3,4%
Global	11,8%	3,5%

Les taux de commercialisation finalement calculés présentés dans le tableau ci-après, amènent une remarque intéressante : le taux de commercialisation décroît à mesure que l'effectif bovin détenu augmente. Ce qui montre bien que certaines dépenses sont incompressibles et que quel que soit le niveau de richesse d'une famille certaines sorties sont inéluctables, elles obligent le pasteur «pauvre» à prélever plus d'animaux qu'il ne faut. Le niveau de ponction est évalué par le calcul du taux d'exploitation du troupeau.

Taux d'exploitation

L'exploitation du cheptel comporte le nombre d'animaux prélevés vivants dans l'année c'est-à-dire la commercialisation, les dons coutumiers ou religieux (la zaaka¹⁶) et l'auto-consommation rapportés à l'effectif moyen de l'année du troupeau.

Le rendement de l'année correspond à la différence entre les naissances et les morts, rapportée à l'effectif moyen annuel du troupeau. Les calculs du taux d'exploitation et du rendement permettent de dégager le croît moyen annuel des troupeaux des éleveurs enquêtés grâce à la formule :

Rendement - TE = Croît.

tableau N° 14
taux d'exploitation, rendement et croît du troupeau par catégorie d'éleveurs

Source : enquête technico-économique

Catégorie	Taux d'exploitation	Rendement	Croît
1 (0-49)	21,6%	21,6%	0%
2 (50-99)	15,9%	12%	-4%
3 (100 et +)	12%	13,4%	1,4%
Global	15,3%	14,1%	-1,2%

¹⁶ Impôts coranique obligatoire pour les éleveurs musulmans disposant de plus de trente têtes de bovin (sourate II, verset 43 du Coran).

Ce croît est un bon indicateur de la santé des élevages. Il peut être utilisé, à l'échelle d'études sur plusieurs années, pour diagnostiquer le niveau de décapitalisation des systèmes.

Pour l'ensemble de l'échantillon la formule devient 14,1%-15,3%= Croît négatif. Cette dernière équation traduit une surexploitation nette pour l'ensemble du groupe. Chez les éleveurs de la catégorie 1, le taux d'exploitation de 21,6% est au même niveau que le rendement ce qui finalement amène un croît nul.

Chez les éleveurs «moyens» (catégorie 2), la surexploitation à l'œuvre cette année porte à espérer qu'il s'agit d'une pratique circonstancielle. Comme le souligne C. Le Masson (1990), "avec un rythme de décapitalisation de 7,4% l'an, il faut à peine dix ans pour réduire un troupeau de moitié et passer de la catégorie moyen éleveur (50 à 99 bovins) à celui de pauvre éleveur (<50 bovins)".

Ici, seule la classe des riches propriétaires se distingue cette année par un croît positif du troupeau.

1.4.2 - Transformation et commercialisation du lait

Production et consommation laitière

Compte tenu de la difficulté à discuter des effectifs bovins des éleveurs, nous n'avons pas souhaité complexifier les entretiens en les questionnant sur le nombre de vaches en lactation. Nous avons donc procédé autrement en analysant avec les femmes, les quantités traites selon les saisons. Nous sommes partis de l'estimation de la quantité de Calebasses remplies au cours d'une traite (estimation au vu de la Calebasse) puis nous avons fait une estimation des volumes auto-consommés et mis de côté pour la transformation.

Ces résultats sont présentés dans le tableau ci-après :

tableau N°15
**production saisonnière journalière (en litre)
et part auto-consommée (AC)
estimée dans un échantillon de 27 foyers**

Source : enquête technico-économique

Catégorie	Saison des pluies	Saison sèche froide	Saison sèche chaude	% AC en saison pluie	% AC en en Dabbunde	% AC en en saison sèche
1 (0-49)	26	13,4	0,7	60	54	100
2 (50-99)	24	28,4	2,8	79	59	100
3 (100 et +)	49	50	5,6	45	46	100

La saison des pluies, marquée par l'abondance de lait, permet aux familles de diminuer leurs dépenses en céréales en augmentant leur consommation de lait. Celle-ci peut atteindre 80% des quantités traites en saison pluvieuse.

Les riches propriétaires consomment à peine 50%, le restant étant vendu ou donné aux plus pauvres ou même aux chevaux!

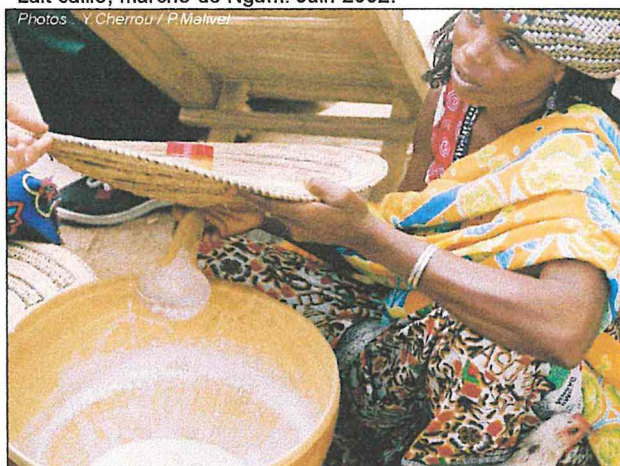
Par contre, la saison sèche marque un comportement similaire quelle que soit la taille du troupeau. Le lait est si rare qu'il est totalement consommé par le groupe.

Commerce laitier

Le commerce du lait et des produits laitiers est l'affaire exclusive des femmes. Les hommes en ignorent presque tout. D'ailleurs, nous avons pu le constater lors des premiers entretiens avec les hommes, leurs réponses quant à la production et la vente du lait étaient bien loin de la réalité.

Dans notre échantillon, 92,5% des femmes enquêtées vendent du lait («kosam») ou des produits dérivés tels que le lait caillé «biraadam», le beurre «pohé» ou le «nebam» beurre fondu. En fait, le lait frais est très peu vendu puisque souvent, les femmes doivent effectuer de longues marches pour atteindre le marché et à la fin de journée s'il n'est pas

Lait caillé, marché de Ngam. Juin 2002.



vendu, il ne pourra pas être réutilisé au campement. Nous avons rencontré quelques femmes *Oudah*, dans la zone de Mandélie, qui commercialisaient leur lait frais à un collecteur en mobylette approvisionnant la capitale. Le plus souvent, les échanges de lait frais fonctionnent par contrat entre la femme et l'acheteur (ex : dans les villages environnant les campements).

Les femmes peules ignorent les quantités de lait caillé vendues au marché. Il arrive qu'elles s'y rendent deux à trois fois par semaine. Par contre, elles connaissent parfaitement les recettes hebdomadaires de la vente de chaque produit. Ainsi, en saison pluvieuse le *nebam* est vendu en moyenne à 1000 Fcfa le litre. La petite motte de beurre qui surnage dans le lait caillé est commercialisée selon son épaisseur entre 50 Fcfa et 100 Fcfa. Il est plus difficile d'établir la fourchette des prix aux autres saisons car les quantités diminuant, nos résultats deviennent incorrects (échantillon trop petit).

Quantité et recettes laitières

Les produits de transformation du lait ne sont pas tous valorisés de la même manière selon la saison, le tableau ci-après présente les résultats enregistrés auprès des femmes :

tableau N°16
moyennes des recettes (en Fcfa) par produits vendus en fonction de la saison

Source : enquête technico-économique

Produit vendu	Saison des pluies	Saison sèche froide	Saison sèche chaude	Total	Proportion produit
Lait caillé	30 754	15 775	6 059	52 588	49%
Beurre	5 051	7 047	1 542	13 640	13%
Huile	29 757	10 782	728	41 267	38%
Total	65 562	33 604	8 329	107 495	100%
Proportion/saison	61%	31%	8%	100%	

Les réductions de moitié des revenus du lait suivent une courbe de réduction des quantités produites par les vaches laitières. C'est la raison fondamentale de cette diminution. En effet, il ne peut s'agir d'une baisse des prix en saison sèche froide puisque les quantités présentées au marché étant moins importantes, les lois de l'offre et de la demande imposent des prix plus élevés.

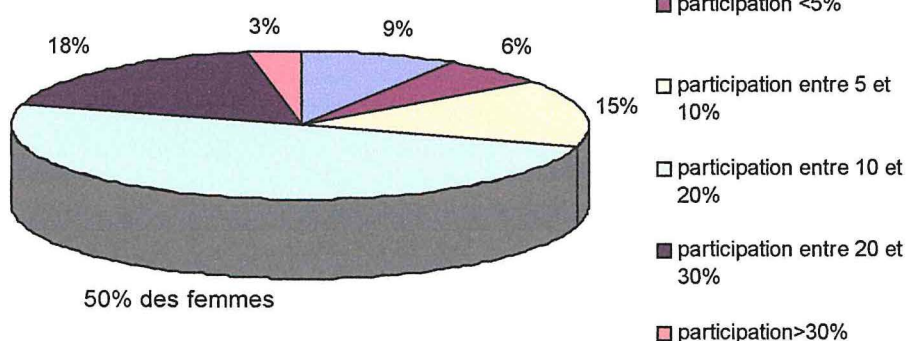
Beaucoup de femmes se sont plaintes de la chute des prix du lait vers Dourbali en saison pluvieuse. Dourbali est en effet le lieu de rassemblement des éleveurs (fulbé et autres) à cette époque de l'année et toutes les femmes viennent sur le marché présenter les mêmes produits. Cette remarque, devra être considérée notamment au moment de l'élaboration d'un projet de structuration des éleveurs.

Participation du revenu laitier aux recettes familiales globales

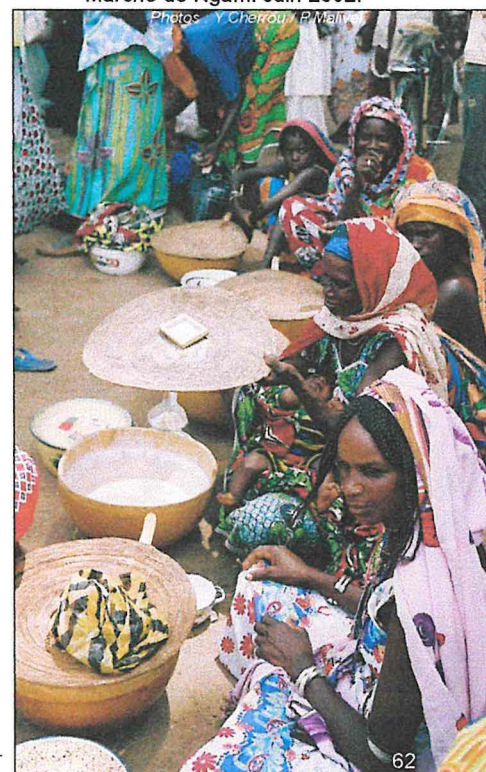
Le taux de participation au budget total est en moyenne de 12%. Cependant, ce chiffre est à relativiser, les femmes n'investissent pas toutes leurs recettes laitières dans l'économie du ménage.

graphique N°3
participation des femmes au budget familial (échantillon de 33 épouses ou co-épouses)

Source : enquêtes technico-économique



Marché de Ngam. Juin 2002.



Elles l'utilisent aussi pour «faire plaisir aux enfants» en leur achetant des gourmandises, ou bien elles achètent des bijoux pour les jeunes filles. C'est pourquoi, le rôle des revenus laitiers dans l'économie familiale ne peut s'analyser que dans le cadre d'une décomposition des budgets féminins. Les femmes participent ainsi essentiellement à l'achat de mil et de condiments.

Le troc

Auparavant, le troc était une pratique courante entre cultivateurs et éleveurs. Les femmes peules se rendaient dans les villages autour de leurs différents campements et échangeaient leur lait contre des céréales. Aujourd'hui, avec l'accroissement de la monétarisation des échanges dans toute l'Afrique, les femmes qu'elles soient issues de l'agriculture ou de l'élevage, préfèrent acquérir du numéraire pour en disposer à leur convenance (acquisition de produits manufacturés, pagnes, bijoux...).

Dans les zones plus méridionales (ex : Laï) une autre raison à cette diminution du troc semble être l'intégration dans certaines civilisations de la culture attelée. Elle a permis aux simples cultivateurs d'approprier en quelque sorte l'idée de pouvoir disposer d'animaux d'élevage. C'est les cas des producteurs de la zone cotonnière qui ont accès au lait de leurs troupeaux.

En se promenant sur les marchés, on constate toutefois la survivance de cette pratique entre les vendeuses de lait et les vendeuses de mil. Elles échangent ainsi du caillé contre un coro de mil. Les termes de l'échange peuvent être selon les saisons en faveur de l'une ou de l'autre.

Pourquoi certaines femmes ne commercialisent pas leur lait?

7% des femmes enquêtées ne commercialisent ni lait, ni produits laitiers. Les raisons invoquées sont davantage d'ordre culturel ou religieux qu'économique. En effet, la vente du lait peut être refusée par des maris aux statuts élevés dans la hiérarchie sociale (dans 2 cas sur trois les maris sont des Lamibés). Dans ce cas, la raison invoquée est l'Islam : la religion musulmane déclare que le mari doit subvenir aux besoins de sa femme, ce qui induit en d'autres termes que si la femme travaille c'est que son mari ne peut pas assurer ce devoir. Cependant, cette attitude varie énormément d'un lignage à un autre, ainsi chez les *Daneji*, grands propriétaires de zébus ayant pour la majorité tous effectué le pèlerinage à la Mecque¹⁷, les femmes vendent du lait et cette vision de l'Islam est totalement occultée.

Dans le dernier cas de non vente du lait, les quantités disponibles sont justes suffisantes aux besoins de la famille. Le troupeau est beaucoup trop petit (cinq têtes).

Enfin, il faut évoquer une interdiction que vivent les femmes *Wodaabe Japto'en*. Elles ne peuvent pas vendre de lait, seulement du *pohé* ou du *nebam* (produit transformé).

Dans l'ensemble, malgré la forte imprégnation de l'islam chez les Fulbé du Tchad, les femmes s'adonnent en grande majorité à la commercialisation des produits laitiers.

1.4.3- Petit élevage

Éleveurs pratiquant le petit élevage

Le petit élevage est pratiqué par 75% des éleveurs mais à des niveaux variables (moyenne 28,5 têtes). On entend par petit élevage, la présence dans le cheptel d'ovins et/ou de caprins. Cependant, l'analyse des résultats par catégorie d'élevage éclaire sur cette possession d'animaux : 84% des pasteurs «pauvres» possèdent des petits ruminants. Puis, la catégorie 2 de nos classes élève à 71% des ovins. Enfin, seuls 29% des grands propriétaires daignent s'adonner à ce type d'activité.

L'élevage à forte proportion d'ovins est pratiqué par 16% des enquêtés ; on pourrait qualifier ces éleveurs de «moutonniers» compte tenu des effectifs des troupeaux (entre 100 et 300 têtes), on les trouve d'ailleurs dans les catégories 1 et 2. Il semblerait qu'ils étaient au départ des moutonniers puis, au fur et à mesure de l'extension de leur troupeau d'ovins, qu'ils aient acquis des bovins. Le reste de l'échantillon élève des petits ruminants réservés à l'auto-consommation essentiellement (pour les fêtes religieuses, lors d'invitations aux cérémonies coutumières...).

¹⁷ Coût d'un pèlerinage à la Mecque, environs 2 millions de F CFA, on peut considérer ces éleveurs comme des propriétaires riches.

Cet aspect, plutôt culturel, n'en demeure pas moins important dans la mesure où le sacrifice d'un mouton en l'honneur d'un invité renforce le prestige de l'hôte et de la personne invitée. Ainsi, chacun de nos passages dans les campements a fait l'objet de nombreuses palabres pour éviter cette tradition (bien contraignante pour l'éleveur).

La quasi absence de caprins dans notre étude (moyenne 2,1), s'explique par l'humidité des zones fréquentées par les transhumants. En effet, les Peuls déclarent : «*les chèvres fuient les zones humides et la pluie alors c'est difficile de les intégrer dans nos élevages*». Par ailleurs, il est vrai que, contrairement au mouton notamment *Oudah* (mouton bicolore), la chèvre ne bénéficie pas d'un grand prestige dans la culture fulbé.

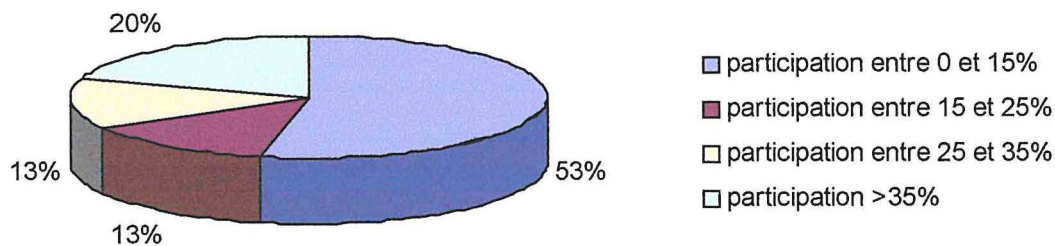
Éleveurs vendant des ovins

(nous excluons ici volontairement les caprins qui représentent une proportion négligeable).

L'indicateur de commercialisation va nous informer sur l'importance de cette activité dans le système d'élevage pratiqué. Sur les 28 éleveurs concernés par l'élevage ovin, 53% en commercialisent une partie pour acquérir du numéraire.

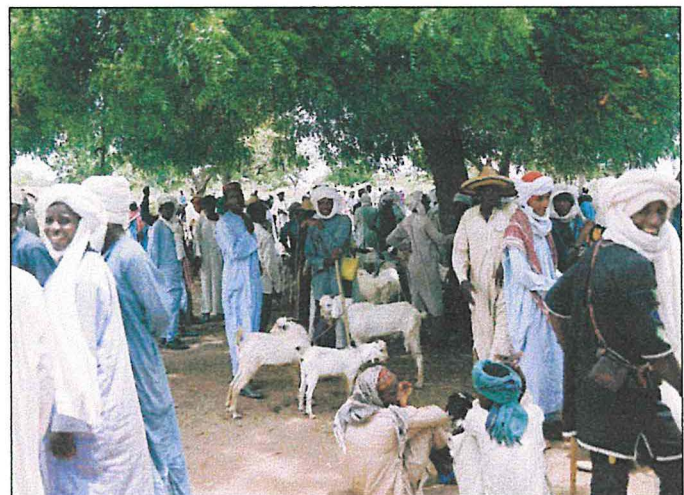
graphique N°4
**part de la recette du petit élevage
dans la commercialisation des animaux**

Source : enquêtes technico-économique



Les données présentées dans ce graphique signalent la présence d'un système de production basé en partie sur l'élevage ovin. En effet, 3 éleveurs ont des recettes d'élevages représentant 49,4%, 46,2% et 30,2%, des revenus de la commercialisation du bétail. Ces éleveurs, peuvent donc, au lieu de prélever des bovins, vendre des ovins.

Cette dernière information permet de dégager un type de système de production fondé sur une double activité : zébus + moutons.



Commercialisation des petits ruminants. Juin 2002.
Photos : Y.Cherrou / P.Malivel

2 - Les systèmes de culture

C'est «*l'ensemble des modalités techniques mises en œuvre sur des parcelles traitées de manière identique, chaque système de culture se définissant par : la nature des cultures et leur ordre de succession, les itinéraires techniques appliqués à ces différentes cultures, ce qui inclut le choix de variétés pour les cultures retenues. On pourra trouver sur une même exploitation un ou plusieurs systèmes de culture*»(Sebillote, 1982)

Signalons que cette partie système de culture ne sera pas aussi développée que l'étude sur les systèmes d'élevage puisque nous n'avons pas pu nous rendre dans les lieux de culture afin d'examiner sur le terrain les façons culturales. Aussi, cette étude s'attachera davantage à présenter les systèmes de culture et leurs performances dans leur ensemble.

Comme nous l'avons fait remarquer dans l'évolution historique des groupes rencontrés, certains éleveurs suite aux deux grandes sécheresses (1973, 1984) ou à d'autres événements

(que nous mentionnerons dans ce chapitre) ont dû se mettre à cultiver. Nous avons délibérément opté pour le terme d'éleveur «cultivant» plutôt qu'agro-éleveurs, pour une raison simple : les éleveurs s'installant dans un village pour avoir accès à la terre ne construisent pas de maison en banco. En revanche, ils continuent de vivre sous la tente et ce, quelle que soit la durée de leur installation ancienne ou récente. On pourrait élaborer des hypothèses quant à cette attitude : peut-être que ces éleveurs souhaitent garder leur culture «nomade», ou l'idée d'un prochain départ en transhumance. L'hypothèse la plus probable semble toutefois liée à la capacité de ces pasteurs à changer de lieu au moindre problème : «notre village à Bobbi, nous le quitterons dès qu'il n'y aura plus d'eau» (propos d'un éleveur cultivant *Hontorbe Barbumenko'en*).

2.1 - Décryptage de l'échantillon

2.1.1 - Pourcentage des éleveurs cultivant

Notre échantillon comporte 20% (soit 8/40 éleveurs) d'individus qui cultivent. Ce chiffre inclus les situations dans lesquels l'éleveur lui-même ne pratique pas l'agriculture mais sa famille (parents, oncles) restent installés en un lieu pour acquérir des céréales. Cette situation est bien complexe car selon les cas, le produit de l'agriculture sera partagé entre les différents membres de la famille au sens large du terme. Dans d'autres circonstances, les transhumants, même si leur famille cultive, devront s'approvisionner eux-mêmes sur les marchés, ces derniers ne sont pas pris en compte dans le groupe «des éleveurs cultivant».

2.1.2 - Qui devient agriculteur ?

Les groupes concernés directement par l'agriculture sont les *Hontorbe Barbumenko'en* et les *Yayayé*. Puis certains transhumants ont de la famille restée dans un village pour cultiver. Il s'agit des *Sankara Ouarsetti*. Selon un chef *Yayayé* : «c'est la faim qui nous a poussé à cultiver». Cette phrase expliquée par le Lamido signifie que les animaux ne suffisent plus à nourrir leurs familles, trop nombreuses. S'ils ne souhaitent pas décapitaliser toutes leurs têtes de bétail pour acheter des céréales, il leur faut en produire.

Ce tableau, montre le lien évident qui existe entre la taille du troupeau et l'activité agricole d'une part et le nombre têtes de bovins par personnes à charge d'autre part.

Il renforce notre idée selon laquelle il existe bel et bien un lien de cause à effet entre les facteurs mentionnés précédemment. Si le nombre de tête disponible dans les élevages de la catégorie 1 est bien inférieur à la moyenne, il n'en demeure pas moins, que l'on trouve également des éleveurs qui cultivent dans la deuxième classe. Il nous faudra donc déterminer cette limite qui fait basculer un éleveur vers une diversification agricole.

tableau N° 17
proportion d'éleveurs cultivants et UBT/personnes en fonction des catégories déterminées

Source : enquête technico-économique

Classification	Nb individus	% d'éleveurs cultivant	têtes/personne
Catégorie 1 (< 50 têtes)	6	31,5	2,7
Catégorie 2 (50- 99 têtes)	2	14	6,1
Catégorie 3 (> 100 têtes)	0	0	11,9
sur l'échantillon total	8	20%	5,5

Chez un Peul, cultiver est considéré comme une humiliation, les pasteurs « purs » disent d'ailleurs «*je ne me courbe pas*» pour exprimer qu'ils ne s'abaissent pas à cultiver. A partir de cette considération, on comprend mieux que la diversification de la production par l'agriculture peut constituer une solution de dernier recours pour des éleveurs appauvris.

2.1.3 - Durée de l'engagement agricole

Elle dépend des raisons qui ont poussés les éleveurs à cultiver.

Chez les *Sankara Barboumenko'en* par exemple, l'agriculture est pratiquée par les vieillards

depuis le XIX^{ème} siècle. Cette activité est une forme de reconversion de ceux qui ne peuvent plus suivre les troupeaux. Cependant, tous les vieillards de ce lignage ne sont pas confinés dans des villages ; certains malgré leur grand âge continuent de transhumer avec toute leur famille. A. Bonfiglioli (1990) évoque une « agriculture de sécurité », intervenue dans des conditions de conjonctures historiques particulières d'après désastre. A cause de la menace chronique de crises, la communauté pastorale a dû se transformer et s'adapter. Dans cette situation, certains pasteurs disent « depuis que j'ai goûté à la semi-sédentarisation je ne peux plus partir sauf si un jour il manque d'eau ici » (un éleveur Hontorbe cultivant depuis 6 ans)

Un autre clan, les *Hontorbe Ouarsetti*, installé depuis la sécheresse de 1973, divise la famille en deux groupes : le chef reste au village pour cultiver avec ses femmes et ses enfants mais l'aîné de ses fils part en transhumance avec sa famille (femmes et enfants s'il est marié) et le troupeau familial. Il laisse quelques vaches laitières au village pour subvenir aux besoins en protéines de ses parents. Ce système est modulable en fonction de la taille des troupeaux familiaux. Ainsi, les petites structures resteront au village et n'iront plus en transhumance, les ressources environnantes (eau du puits et pâturage) étant suffisantes.

Le dernier groupe, les *Yayayé*, s'est engagé pour partie dans la voie agricole mais de manière temporaire, on parlera « d'agriculture d'attente ou de passage ». Beaucoup ont cultivé et arrêté ; certains ont embrassé cette activité depuis peu, le tableau ci-après résume les différentes dates :

Les éleveurs *Yayayé*, ont majoritairement dû se mettre à cultiver en 1996 suite à une épidémie de méningite catastrophique pour les animaux. Il leur a fallu, au moins trois ans pour repartir en transhumance. Certains déclarent qu'ils ont abandonnés l'agriculture car ils étaient « trop vieux » et leurs enfants trop jeunes ou parce qu'ils se sentaient « malades ». L'un d'entre eux a tout simplement cessé cette activité car ses animaux confiés à son jeune fils rentraient de transhumance en mauvais état. Le manque de main d'œuvre est donc évoqué en filigrane.

tableau N°18
**durée de l'engagement agricole
des éleveurs cultivants**

Source : enquête technico-économique

Groupes	A cultivé	Cultive depuis
<i>H. Barbumenko'en</i>		
- éleveur 1	Son père à Al Arba	1998 à Bobbi
- éleveur 2	Son père à Al Arba	1998 à Bobbi
- éleveur 3	Son père à Al Arba	1998 à Bobbi
- éleveur 4	Son père à Al Arba	1998 à Bobbi
<i>H. Ouarsetti</i>		C'est la famille qui cultive depuis 1973
<i>Yayayé</i>		
- éleveur 1	1996 à 99 à Bouda Joujou	
- éleveur 2	1996 à 00 à Bouda Joujou	
- éleveur 3	1996 à 99 à Daraja	
- éleveur 4	1996 à 00 à Bouda Joujou	
- éleveur 5		1999 à Bouda Joujou

La conversion à l'agriculture est une stratégie de survie, de récupération et son caractère provisoire peut tendre à se perpétuer dans les situations où les pasteurs cultivant n'arrivent pas à retrouver un cheptel suffisant pour retrouver leur vie pastorale « pure ». Mais à cette stratégie peut s'en ajouter une autre qui consiste à marquer son territoire : « quand je partais loin et que je revenais, je trouvais toujours un champ là où j'avais campé, alors j'ai décidé que c'est moi qui ferai le champs la prochaine fois. » (propos d'un éleveur cultivant Hontorbe)

2.2- Pratiques des «cultivant»

2.2.1 - Cultures pratiquées

La culture pratiquée par toutes les familles est celle du mil. Cette espèce, aliment de base des foyers fulbé, est menée en monoculture. Deux céréales sont cultivées : le mil parce qu'il est précoce, il est semé aux premières pluies en juillet et récolté dès septembre. Le sorgho est aussi cultivé malgré un cycle beaucoup plus long car il est selon les éleveurs « plus productif » ; semé en juillet il sera récolté en janvier.

Des tentatives de semis de maïs ont été réalisées mais cette plante nécessite une attention très particulière concernant le sarclage des mauvaises herbes et les éleveurs n'étant pas dans leur champs à cette période de l'année, la récolte est médiocre.

Le nombre d'ares moyen cultivé est de 76. Les rendements sont assez faibles 0.4 T/ha.. Cependant nous ne pouvons pas nous prononcer davantage sur ce chiffre compte tenu de notre échantillon (8 éleveurs cultivant) et du fait que nous n'avons pas pu vérifier ces rendements.

Les éleveurs cultivant n'achètent pas de semences, ils sélectionnent une partie de la récolte qui sera semée l'année d'après. La fertilisation des champs s'effectue en laissant les animaux durant deux mois après la récolte et un mois avant le labour.

Il s'agit de système sur défriche brûlis, avec des jachères de 4 à 7 ans.

2.2.3 - Organisation des travaux agricoles et main d'œuvre extérieure

Les éleveurs cultivant ne possèdent pas tous le même savoir-faire en matière agricole et les mêmes capacités financières. On distingue deux situations en fonction de la durée de l'engagement agricole :

schéma N°4

organisation du travail et de la main d'oeuvre (parcelle de 1 ha, mil)

Source : enquête technico-économique

Eleveurs pratiquant l'agriculture depuis le Nigeria ou leur arrivée au Tchad	Eleveurs ayant adopté récemment l'agriculture
J Labour à la charrue attelée 2.5 UMO autochtones Semis à la houe 1 UMO	J Grattage à la houe 4 UMO familiales Semis à la houe 2 UMO familiales
JI Sarclage 15 jours plus tard par 4 UMO autochtones (durée : 10 jours)	JI Sarclage 30 jours plus tard par 8 UMO autochtones (durée : 3 jours)
A ↓ S Champs laissés sous la surveillance d'un autochtone O sans intervention particulière N D	A ↓ S Champs laissés sans surveillance O N D
J ↓ Récolte 2 UMO familiales (durée : 3 semaines) Battage 4 UMO autochtones (durée : 3 semaines)	J ↓ Récolte 3 UMO familiales (durée : 2 semaines) Battage 3 UMO familiales (durée : 4 semaines)
F ↓ Fertilisation organique du champ M par le pâturage des animaux de l'unité de production	F M
A	A
M Fertilisation organique du champ par le pâturage des animaux de l'unité de production (1 mois)	M Fertilisation organique par le pâturage des animaux (4 jours)

Eleveurs pratiquant l'agriculture depuis longtemps

(«agriculture de sécurité») :

Leurs parents travaillaient déjà la terre. Dans cette situation ils disent avoir hérité d'un certain savoir-faire. Le labour s'effectue à la charrue attelée à des bœufs. Ce gros travail avant les pluies, s'effectue dans tout les cas à l'aide des autochtones, rémunérés en conséquence. La main d'œuvre nécessaire pour labourer 1 ha avec cet outil est de 2,5 UMO.

Les tâches imparties aux autochtones engagés sont le labour, le sarclage et le battage. Il s'agit de travaux pénibles et très physiques. Le battage peut être rémunéré en nature (1 coro de mil pour 10 coro battus).

Eleveurs ayant adopté récemment l'agriculture

(«agriculture d'attente») :

Ils ne possèdent pas de charrue, le travail du sol est effectué par grattage superficiel à la houe, ou bien avec une charrue louée aux autochtones. Tous les travaux agricoles sont

effectués par la main d'œuvre familiale exclusivement, excepté le sarclage qui dans tout les cas de figures est réalisé par les autochtones. Ceci s'explique par la mobilité des éleveurs qui au moment du sarclage sont déjà en transhumance.

3 - Combinaison des systèmes techniques de production identifiés

Les divers types de productions que nous venons de présenter sont combinés pour donner lieu à des systèmes de production variés. Ainsi, on a pu dégager une pré-typologie à partir des informations déjà enregistrées :

- Le système bovin pur
- Le système Bovin + Ovins
- Le système Bovin + monoculture de mil

Un système de production est un mode de production, une façon de produire. Pour le caractériser il faut donc déterminer non seulement la combinaison des activités (culture-élevage) mais aussi les proportions existantes entre les quantités de facteurs de production utilisées. Comment les éleveurs combinent-ils les ressources dont ils disposent (moyens de production, capital animal et foncier, main d'œuvre) dans différents systèmes de culture et d'élevage, afin de satisfaire au mieux leurs besoins et ceux de leurs familles ? C'est se que nous nous proposons de voir dans cette partie.

3.1 - Le système "bovin pur"

Des éleveurs aux grands troupeaux employant des bergers salariés : ils se dénombrent parmi les riches propriétaires *Daneji* (>100 têtes) ; ils sont 5 à employer de la main d'œuvre extra familiale alors qu'ils ont tous des enfants en âge de garder les animaux, mais comme nous l'avons vu en saison sèche, il faut 2 à 3 UMO pour s'occuper des bêtes.

Les autres éleveurs (cheptel < 100 têtes) emploient uniquement la main d'œuvre familiale, la taille de leur troupeau. A noter toutefois une situation dans laquelle le pasteur, ne disposant pas d'enfants en âge de surveiller les animaux, rémunère un berger.

3.2 - Le système "mouton mixte"

Dans ce système nous avons rencontré deux types de combinaison de productions.

3.2.1 - Un système qui sépare les deux productions en fonction des saisons

Dans ce cas, l'unité de production doit être divisée entre deux familles. Prenons le cas des éleveurs rencontrés (deux frères), en saison sèche, c'est Ibrahim qui s'occupe des zébus pendant que son frère se charge des moutons avec l'une des femmes d'Ibrahim. En fait, ici l'unité domestique d'Ibrahim est divisée en deux jusqu'en saison des pluies où il récupère les moutons pour monter jusqu'au Bahr el-Ghazal. Cette séparation se justifie par des besoins différents en aliments des deux espèces élevées. Par ailleurs, les ovins sont plus aptes à de longues marches que les zébus m'bororo, aussi il est nécessaire de diviser le troupeau pour la transhumance (cf. carte transhumance n°15 et 16 p. 35-36 moutonniers *Oudah* et bouviers *Oudah*).

Dans ce système de production l'éleveur possède trois bergers qui sont chargé de garder 150 moutons chacun. Ces bergers sont « *des petits frères* », ce qui dans le langage peut aussi signifier des enfants de la même famille (cousins, neveux...). Ils sont nourris, logés et habillés, on répond à « *leurs petits besoins* ». Leur rémunération s'effectue en nature chaque fois qu'une brebis donne deux petits, l'un revient au berger, l'autre au propriétaire du troupeau. Ainsi, le petit berger peut se constituer au fil des ans un troupeau qu'il mène avec celui du patron.

Signalons tout de même qu'il s'agit ici de moutonniers traditionnels qui n'ont pas été contraints de diversifier leur production. Au contraire, le système qui suit est davantage lié à une nécessité.

3.2.2 - Les moutonniers mixtes de la zone sahélienne

Dans ce système, seule la main d'œuvre familiale est utilisée, les animaux ne sont séparés qu'au pâturage. Dans cette situation l'unité domestique ne se sépare pas de l'unité de production. Ces moutonniers mixtes ne parcourent pas de longues distances. De plus, ils se distinguent des autres : d'une part du fait d'une absence de tradition liée à l'élevage du mouton (ne sont pas *Oudah*) et d'autre part parce qu'une partie de leur famille est sédentarisée. Ils leur rendent donc visite et passent par le village où ils ont des campements fixes.

3.3 - Le système "bovin et monoculture de céréales"

3.3.1 - Combinaison des activités monoculture- élevage

A l'intérieur de ce système on distingue encore deux types de combinaison de production.

L'organisation des *barbumenko'en* est très spécifique de ce groupe puisqu'elle est basée sur une division des familles : trente familles du groupe du lamido Roy sont semi-sédentaires et les trente autres sont transhumantes. Ces dernières quittent le village de Bobbi au *seeto* et laissent les autochtones se charger de leurs travaux agricoles. Les familles restant au village se consacrent aux travaux des champs jusqu'à la récolte. Puis ils quittent Bobbi pour rejoindre le reste du groupe qui transhume vers Kim.

En saison sèche, ils campent près de Kim. Ils partent avec quelques sacs de mil, puis au fur et à mesure de l'épuisement du mil ils envoient des jeunes au village pour en acheminer. Les transhumants achètent leur mil au marché jusqu'à moment de la récolte ; donc de juin à novembre ils achètent leur mil sur les marchés surtout à Mbéré. Enfin de novembre à juin (au moment où le mil est le moins cher) ils auto-consomment leur mil car ils se localisent aux alentours de Bobbi.

Ils ont un problème d'acheminement du mil à Mbéré car en saison pluvieuse cette zone est impraticable car très argileuse.

Chez les *Ouarsetti*, ce sont les fils aînés de chaque famille qui partent en transhumance. Les parents cultivent et eux s'occupent des animaux mais remontent au village les trois mois de saison pluvieuse intense pour semer (juillet- août- septembre).

Cependant le groupe qui transhume remonte au moment du travail du sol pour aider leurs parents puis partent en transhumance avant la récolte. Après la récolte leur oncle paternel qui possède un chameau leur achemine les sacs de mil, deux par famille. Quand les sacs sont consommés l'opération se réitère. Ils sont autosuffisant en céréales de la récolte jusqu'à sept mois après en cas de bonne année. Si la récolte a été mauvaise, le mil ne les nourrit que durant 4 mois. Il est vrai que certaines familles font un système de stockage du mil qu'ils achètent au moment de la récolte et qu'ils consomment en période de soudure, mais eux-mêmes n'y ont jamais pensé.

Chez les *Yayayé*, étant donné qu'ils cultivent parce qu'ils sont en situation difficile, il faut qu'ils aient la main d'œuvre pour le faire car ils cultivent à la main sans charrue ou alors en location 7000 F/ha. Ils consomment le mil au moment où il est le plus cher car ils le stockent chez le chef de Joujou. Au moment où ils viennent pour semer ils déstockent.

Les activités d'élevage et agricoles se combinent assez bien du point de vue du calendrier. En effet, en saison sèche lorsque les pâturages sont rares, le troupeau nécessite une conduite accrue pour la recherche de lieux présentant encore une disponibilité fourragère et l'abreuvement à partir de puisards demande un travail d'exhaure important. A cette période, les champs sont déjà récoltés depuis longtemps. Puis au moment des pluies, la main d'œuvre utile pour le troupeau diminue car il est plus simple de trouver des pâturages et de l'eau. Le surplus de main d'œuvre passe alors aux champs pour les travaux de labour, semis et sarclage. (exemple d'un éleveur *Hontorbe Barbumenko'en* qui emploie ses deux enfants pour garder son troupeau divisé en deux en saison sèche, puis un seul enfant en saison des pluies pour tout son troupeau).

Quand la main d'œuvre n'est pas disponible pour surveiller les animaux au moment des travaux agricoles, ce sont les femmes qui les surveillent «de loin» car les animaux ne s'éloignent pas trop.

Le choix d'un tel système de production n'est pas sans incidence sur la mobilité des personnes et des troupeaux. Aussi, en observant la carte n°17 p.38 présentée dans le deuxième chapitre, on notera que les éleveurs qui cultivent parcourent de petites distances puisqu'ils doivent être présents lors des travaux agricoles aux premières pluies. Cette situation impose un changement dans la façon de vivre de la société pastorale concernée.

L'analyse technico-économique des systèmes de production a mis en évidence les contraintes de ces systèmes. Ceux-ci sont au nombre de trois : les éleveurs purs, les moutonniers mixtes et les éleveurs cultivant. Il serait intéressant de réussir à définir ces groupes par rapport à un critère de viabilité des élevages.



Concertation. Photos : Y.Cherrou / P.Malivel

1 - Performances économiques des systèmes

1.1 - les budgets familiaux

1.1.1- Les recettes

Les principales sources de recettes sont : la commercialisation du gros bétail, la vente du lait et pour les moutonniers mixtes la vente des petits ruminants. Quelques éleveurs pratiquent la vente d'artisanat (nattes, cordages, arcs et flèches) ou s'engagent dans la commercialisation du bétail. Ces dernières activités sont négligeables comparativement aux recettes citées précédemment.

Les postes de commercialisation ont été détaillés dans les chapitres antérieurs, c'est pourquoi nous ne présentons ici que le tableau des recettes moyennes en fonction des systèmes de production.

Dans le premier système de production, l'essentiel des recettes est constitué par la vente du gros bétail (79%) et du lait (14.5%). Dans le deuxième système, les revenus se décomposent entre la vente de gros bétail et celle des ovins (44%). Le lait ne représente pas une source de revenu importante. Dans le dernier système, les recettes proviennent du gros bétail (77.5%) et lait (19.5%).

1.1.2 - Les dépenses

Notre questionnaire d'enquête ne prévoyant pas de questions sur les dépenses d'habillement, de déplacements (voyage) et les achats liés à l'unité domestique, nous avons, pour obtenir le budget total des familles, considéré les dépenses de base (présentées dans le tableau ci-contre) auxquelles nous avons soustrait les recettes globales. Nous avons obtenu alors le complément du budget appelé : «Divers».

Au vu des résultats exposés dans le tableau des dépenses, il est clair que l'alimentation

tableau N°19
recettes annuelles moyennes par famille et par poste
et en fonction des SP (Systèmes de Production)

Source : enquête technico-économique

Poste de recette	SP: bovin pur	%	SP : moutonnier mixte	%	SP: bovin + monoculture	%
Gros bovin	717 804	79	370 000	49	500 438	77,5
Lait	130 695	14,5	52 021	7	127 019	19,5
Petit élevage	43 868	5	334 167	44	18 563	3
Artisanat	X	0			0	
Agriculture	0	0			0	
Commerce bétail	X	0			X	
Autre	13 286	1,5	X		750	X
TOTAL	905 652	100	761 188	100	646 769	100

X: présence de cette activité mais négligeable

tableau N°20
dépenses moyennes annuelles (en Fcfa) par famille
et par poste en fonction des SP

Source : enquête technico-économique

Poste de dépenses	SP: bovin pur	%	SP: moutonnier	%	SP: bovin+ monoculture	%
Santé animale	17 186	2	13 150	2	20 069	3
Alimentation animale	76 054	8	76 833	10	84 988	13
Alimentation Chevaux	115 109	13	57 542	8	51 238	8
Céréales	285 509	31	344 737	45	99 960	16
Thé et sucre	125 720	14	108 550	14	104 363	16
Santé humaine	8429	1	4 333	X	11 581	2
Agriculture	0	0	0	0	28 281	4
Berger	16 893	2	7 500	1	6 250	1
Total partiel	644 900	71	612 645	80	406 730	63
Divers	260 752	29	148 543	20	240 039	37
Total	905 652	100	761 188	100	646 769	100

humaine (céréales, thé, sucre) qui constitue entre 45% et 59% des dépenses en système bouvier et moutonnier mixte, mérite que l'on s'attarde sur ce poste. L'achat de céréales représente un lourd budget dans la mesure où les éleveurs de part leur mobilité ne constituent pas de stocks en général, excepté certains riches éleveurs qui achètent à bon prix le mil au moment de la récolte et qui le font stocker dans des magasins qu'ils louent. Les autres, sont tributaires des lois du marché et de la nature.

En effet, au moment où ils sont les plus grands consommateurs de céréales c'est-à-dire en pleine saison sèche- parce que le lait se fait rare- les prix du mil sont les plus chers sur le marché car le stock des paysans s'épuisent. Il en résulte des prix trois à quatre fois supérieurs aux prix d'après récolte. Il y aurait sans doute des moyens de réguler ces achats, notamment par les stockage de céréales en un lieu mais nous développerons ce point dans les propositions.

Ce tableau dévoile l'incidence de la diversification agricole sur les dépenses en céréales, dans le cas de la production agricole, la charge alimentaire des familles se voit réduite de moitié grâce à l'adoption de l'agriculture. Elle passe de 31% pour les éleveurs purs à 16% pour les éleveurs cultivant. Il y a donc une réelle efficacité de cette conversion même si dans l'ensemble, d'après les pasteurs qui cultivent, ils ne parviennent pas tous à être autosuffisants.

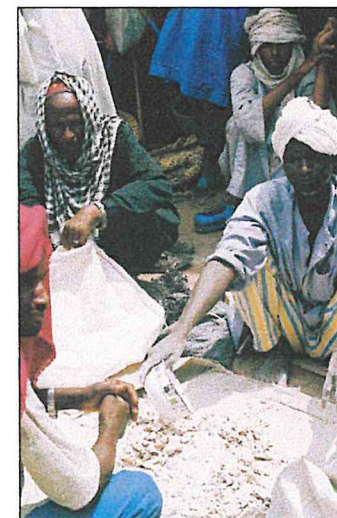
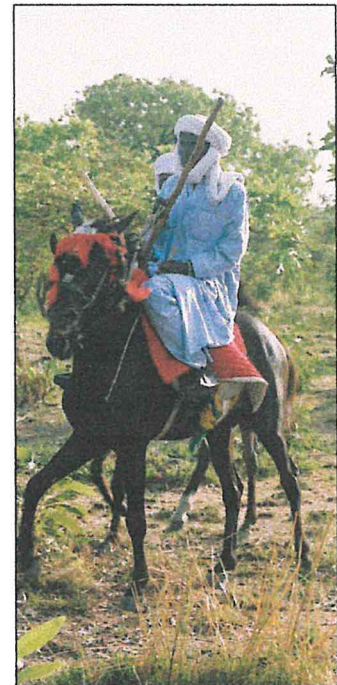
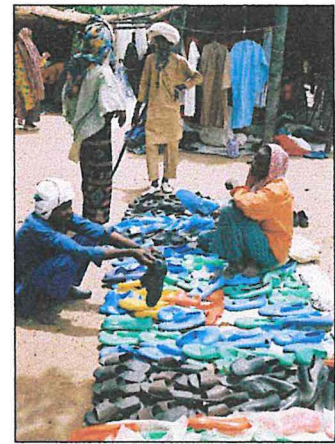
Le problème fondamental reste ici aussi la gestion des stocks. En effet, le système de production qui cumule élevage et agriculture se voit confronté à une réalité objective : les céréales récoltées sont consommées durant les mois qui suivent la récolte car les pasteurs restent dans leur campement fixes deux mois puis, migrent vers le sud.

Au moment de la soudure céréalière en pleine saison des pluies (quand les éleveurs devraient consommer leurs propres céréales stockées), les éleveurs cultivant labourent, sèment leur champs et partent en zone de transhumance, puis les voies deviennent impraticables et le transport de céréales une corvée. Là encore, une réflexion sera menée sur les solutions à trouver.

Les moutonniers mixtes avec des dépenses quasi similaires aux éleveurs purs (excepté le poste alimentation des chevaux), arrivent grâce à la commercialisation de petits ruminants à prélever moins de têtes de gros bétail : ils exploitent en moyenne 13% de leur cheptel bovin contre 16,3% chez les éleveurs purs.

La part allouée à l'alimentation des chevaux pour certains éleveurs est très importante (jusqu'à 13% des dépenses pour les éleveurs purs) mais réfléchir sur l'adoption d'une autre monture serait omettre l'importance sociale du cheval. Les éleveurs donnent 0,5 à 1 coro de sorgho ou de petit mil par jour parfois durant toute l'année. Cet animal consomme davantage de céréales qu'un humain, d'ailleurs un adage peut dit : «*si tu n'as pas encore de famille, prend un cheval*».

Les pasteurs n'avaient jamais vraiment réalisés qu'une grande partie de leurs dépenses en céréales (13% et 8%) passait dans l'entretien du cheval. En effet, l'éleveur puise chaque jour dans le sac familial et ne compte pas. Pourtant, quelques uns avouent ne donner du mil « *que quand il y en a* ». Avoir un cheval bien entretenu, est un signe de richesse et renforce le prestige des individus. Lorsque les fêtes arrivent, les rations de céréales délivrées par les éleveurs doublent afin que l'animal gagne aux courses.



Photos : Y. Cherrou / P. Malivel



2 - Rendement, exploitation et dynamique du troupeau

Le taux d'exploitation chez les éleveurs purs est le plus élevé puisqu'il avoisine les 16,3% contre 13% pour les moutonniers et 15,2% pour les éleveurs cultivant. Le croît des bouviers pour cette année est négatif ce qui signifie dans l'ensemble qu'ils ont surexploité leurs troupeaux, puisque que leur rendement est très proche du rendement moyen (14,1%). Par ailleurs dans les autres systèmes les croîts sont largement positifs pour les moutonniers (15,2%) et juste positif pour les éleveurs qui cultivent (0,6%).

tableau N°21

taux d'exploitation, rendement et croît par système de production

Source : enquête technico-économique

Système de production	TE	Rendement	Croît
Eleveurs purs	16,3	13,5	-2,8
Moutonniers mixtes*	13	25,4	15,2
Eleveurs cultivant	14,9	15,6	0,6
Moyenne échantillon	15,3	14,1	-1,2

Ces résultats valables pour cette année ne signifient en aucun cas que les éleveurs purs sont en situation difficile et que ce système n'est pas fonctionnel. D'autant plus qu'il s'agit d'une moyenne qui peut cacher bien des réalités. Alors comment faire pour avoir la réalité de ce qui se passe vraiment dans les élevages, c'est la question à laquelle nous souhaiterions répondre dans la partie qui suit.

3 - Indicateur de stabilité des systèmes

Nous avons vu que l'unité de production était fortement dépendante de la taille du cheptel et du nombre de personnes à charge. Nous aimerions trouver un indicateur qui permette de voir dans quelle situation l'équilibre nombre d'animaux possédés/personnes à charge est maintenu.

Pour ce faire, nous avons tenté de déterminer le nombre d'unité de bovin tropical nécessaire pour assurer un niveau de vie acceptable à « l'unité pasteur ». Nous avons donc calculé ce ratio en tenant compte des espèces animales détenues exceptés les équins qui sont certes des animaux de bât et de transport fort utiles mais non comptabilisables dans les ressources de l'unité de production.

Démarche : Exemple pour le système bouvier pur

Dans le budget global les recettes moyennes liées aux gros bétail sont extraite soit 717 804 Fcfa. L'objectif de l'éleveur est que l'exploitation du troupeau ne fasse pas chuter le croît en dessous de 0%. Notre rendement moyen pour l'échantillon enquêté est de 14,1%. Le taux de don considéré incompressible (facteurs de régulation sociale) est de 3,5%.

En appliquant la formule $Rdt = Te - Tc + Td$, le taux de commercialisation ne doit pas dépasser 10,6%, pour avoir un croît nul.

Le prix moyen de vente d'un bovin toute catégorie confondue est de 87 450 Fcfa.

Alors il faudra : $717\ 804 / 87\ 450 = 8,2$ bovins commercialisés pour ne pas dépasser le Tc théorique. Ce qui correspond à un troupeau de 77,4 bovins $((8,2 * 100) / 10,6)$.

Si cet effectif est rapporté aux personnes à charge, il faut 6,79 bovins/personne soit 5,1 UBT/personne $(*0,75)$.

Il faudra 5,1 UBT/personne, compte tenu du prix moyen de vente du bétail et des budgets pour avoir un croît nul c'est-à-dire éviter une décapitalisation mais sans croît du troupeau. Ici sont incluses les recettes laitières et ovines.

En appliquant la même démarche, les résultats pour les deux systèmes sont les suivants :

- moutonniers mixtes : 2,8 UBT/personne, - éleveurs cultivant : 3,2 UBT/personne

Prenons maintenant le cas d'un éleveur bouvier pur qui n'a pas accès aux marchés du lait et qui ne vend pas d'ovins, les recettes moyennes doivent être de 892 367 Fcfa.

$892\ 367 / 87\ 450 = 10,2$ bovins soit un troupeau de 96,2 bovins

$96,2 / 11,4 = 8,4$ bovins/personnes soit 6,3 UBT/personnes.

Il devra donc posséder plus d'UBT pour répondre aux besoins de sa famille sans surexploiter son troupeau.

tableau N°22
répartition des élevages en fonction
des UBT/personnes et par systèmes

Source : enquête technico-économique

A l'issue de ce calcul, nous avons élaboré le tableau synthétique ci-contre.

UBT/personnes	Effectifs	SP bovin	SP moutonnier mixte	SP cultivant
0-1]	1	0	0	1
1-2]	5	3	0	2
2-3]	10	8	0	2
3-4]	4	3	0	1
4-5]	6	3	1	2
5-6]	3	3	0	0
6-7]	2	1	1	0
7-8]	2	2	0	0
8-9]	2	2	0	0
9-10]	4	3	1	0
>10	1	1	0	0
Total	40	29	3	8

Ce tableau n'a pas la prétention de répondre à la grande question de la stabilité/viabilité des systèmes, mais il permet de voir que :

Les zones colorées correspondent au seuil en dessous duquel les élevages ne sont plus viables

- les éleveurs purs ne sont pas tous dans des situations d'équilibre entre la taille du troupeau et le nombre de personnes à charge. Nos hypothèses, pour cette année, qui consistaient à dire qu'une partie de ce groupe décapitalise ou va le faire se vérifie ici : 17 éleveurs sur 29 sont en dessous de l'équilibre nécessaire pour subvenir aux besoins de l'unité domestique sans décapitaliser.

- Les éleveurs cultivant sont tous en dessous de cet équilibre ce qui confirme leur engagement dans l'agriculture.

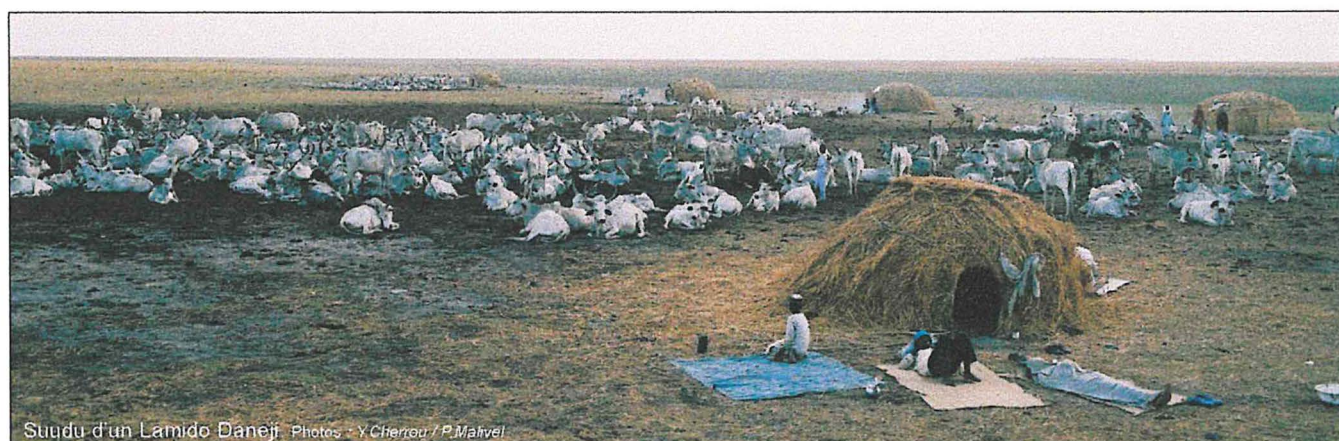
- Les moutonniers mixtes sont des cas particuliers dans la mesure où ils exploitent une autre espèce animale, au niveau de l'équilibre UBT/personne ils sont en situation idéale.

4 - Typologie des éleveurs

4.1 - Choix de la typologie

«Il est courant de dire qu'il y a autant de typologies que de points de vue.

On peut toutefois distinguer deux grands types de typologies : celles qui s'appuient sur des caractères structurels c'est-à-dire qui s'appuient sur la nature et les modalités d'organisation et de combinaison des moyens de production. Dans le deuxième cas on fera des typologies à caractère fonctionnel fondées sur l'analyse des processus techniques de production (prise en compte du système de gestion)» (Jouve, 1986).



Suqdu d'un Lamido Danéji Photos : Y.Cherrou / P.Mahyel

Suivant le point de vue que l'on adopte, chaque typologie est légitime et il est possible d'en établir bien d'autres en fonction de problèmes spécifiques. Mais vouloir rendre compte de façon globale du fonctionnement des unités de production consiste à établir une typologie qui intègre à la fois les caractéristiques techniques et socio-économiques du fonctionnement de ces unités c'est-à-dire qui permettent de distinguer les différents systèmes qui relèvent de la même problématique de développement et pour lesquels il est possible de préconiser le même type de recommandations.

Grâce à l'analyse des pratiques d'élevage et de la conduite des troupeaux, de l'engagement agricole, du commerce laitier et des budgets familiaux, on peut tenter d'ébaucher une typologie des éleveurs enquêtés. Six situations se profilent :

Chez les éleveurs purs

- Les éleveurs purs (20% de l'échantillon) arrivent à accroître leur troupeau et sont en situation aisée. Leur économie est principalement centrée sur l'exploitation du gros bétail. Ils emploient des bergers malgré une certaine disponibilité en main d'œuvre familiale. Ils appartiennent au clan des *Daneji*, sont allés en pèlerinage à la Mecque pour cinq d'entre eux. Deux autres sont des lamibés *Ali-jam* et *Oudah*. Le nombre d'UBT/personne disponible est compris entre 7 et 15.

- Un autre groupe vit de son troupeau sans trop de difficulté, l'équilibre personne à charge taille du troupeau est au dessus du seuil limite (25% de l'échantillon). Leur UBT/personne est compris entre 3,5 et 6,5. 60% d'entre eux sont soit lamido, soit ardo ou apparentés à ces chefs (frères ou fils).

- les éleveurs purs qui s'appauvrissent (certains demandent à cultiver) sont 28% de l'échantillon. Ils sont limités par leur capital animal compris entre 1,1 et 2,9 UBT/personne. Il est urgent pour eux de diversifier leur activité. 36% d'entre eux ont déjà dû se mettre à cultiver puis ont arrêté pour des raisons liées au manque de main d'œuvre. Ceux-là souhaitent retrouver une terre à cultiver. A l'intérieur de ce groupe, 3/11 vivent en partie grâce aux recettes du lait (30 à 47% des revenus), 6/11 obtiennent de la vente des produits laitiers 17% à 20% de leurs revenus.

Enfin deux éleveurs ne tirent aucun revenus du lait, ce sont les *Wodaabe*. Dans ce groupe quelques éleveurs sont des transfrontaliers, ils descendent jusqu'en RCA.

Les moutonniers mixtes

Ils sont 8% de l'échantillon. Grâce à la diversification de leur production, ils vivent en situation aisée puisqu'ils ne décapitalisent pas leur troupeau de bovins. Ils possèdent pour deux d'entre eux trois petits bergers peuls qu'ils rémunèrent en nature.

Les éleveurs cultivant

Les bouviers cultivant (20%) sont tous conscients de surexploiter leurs troupeaux c'est pourquoi ils ont réagis en se diversifiant par l'agriculture. A l'intérieur de ce groupe deux situations sont rencontrées :

17,5% de notre échantillon est installé avec des outillages adéquats tels que charrue et rémunère une main d'œuvre autochtone pour les aider dans les travaux pénibles des champs.

2,5% de notre échantillon cultivent la terre avec une houe et ne disposent pas de suffisamment d'argent pour louer la force de travail des autochtones : le travail s'effectue donc en famille.

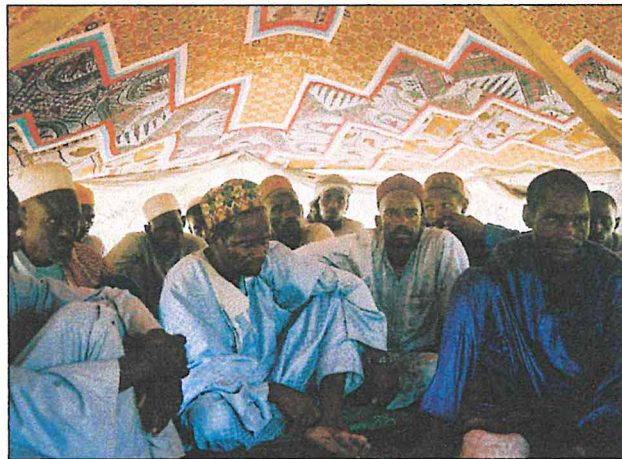
A l'intérieur de ce système on a donc deux niveaux d'efficacité de l'activité agricole. Concernant le revenu du lait, la moitié des éleveurs ont des recettes qui participent entre 25 et 31% aux recettes globales.

Il existe une population prioritaire sur laquelle il est urgent d'intervenir : les éleveurs purs en voie de paupérisation et les éleveurs cultivant.

Malgré le niveau de représentativité de l'échantillon que l'on peut discuter (quarante enquêtes), cette typologie montre la diversité des situations rencontrées chez les éleveurs peuls des yaérés.

Elle permet aussi de comprendre les stades d'évolution possibles des systèmes : un éleveur pur peut être riche, puis à cause d'un événement (sécheresse, maladies) ou un nombre de personnes à charge trop élevé, se mettre à décapitaliser.

Finalement, s'il n'arrête pas le processus de décapitalisation, il atteindra le seuil à partir duquel il devra diversifier son activité pour survivre.



Réflexions. Photos : Y. Cherrou / P. Malivel

1 - Contraintes exprimées par les éleveurs

Les contraintes exprimées par les éleveurs au cours de nos entretiens n'ont pas le même poids chez tout nos interlocuteurs. Le gradient de la contrainte varie en fonction du lieu de transhumance et de la saison. L'organisation des pasteurs sous formes de campements indépendants, facilite des solutions négociées chaque année par groupe de transhumance sans qu'il y ait de règles générales établies pour tous. Nous avons pu constater qu'au delà du Lamido, chef de fraction, les Peuls n'étaient pas représentés au niveau national par une chefferie traditionnelle organisée et influente.

tableau N°23

Besoins et contraintes exprimés par les éleveurs, par ordre d'importance

Source : enquête technico-économique

Besoins	Wayla1	Wayla2	Oudah	Alijam 1	Alijam 2	Alijam 3	Daneji	Quarsetti	Barbumenkoen	Yayayé	Japtoen	Maré
Accès pâturage	3	3	3	3	3	4		2	1	2	2	6
Vol de bétail	1	2	1	2	1	2	1		6	3		
Eaux et forêt	2		2	1	4	5			5	1		5
Santé animale	4	1	4	4	2	3	4		2			4
Alimentation						1	2					2
Faune sauvage	5		5				5					
Qualité médicaments		4										
Natron							3					
Puits								1	4	5		1
Terre									3	4		
Coupeur de route									7		1	
Structure santé				5								7
Commercialisation du bétail											3	3

Le vol du bétail apparaît quatre fois signalé en premier et trois fois signalé en deuxième contrainte. Il semble donc que ce problème représente une priorité pour les pasteurs peuls des yaérés. Cependant ce problème est plus ou moins contraignant selon la localisation des éleveurs. Ceux qui séjournent dans le yaéré de Ngam étant beaucoup moins touchés par ce fléau.

L'accès au pâturage, cité cinq fois en troisième position et 3 fois en deuxième position marque le caractère unanime de cette contrainte mais n'en fait pas une priorité pour autant.

Les eaux et forêt évoqués deux fois en première position et deux fois en deuxième position, préoccupent les éleveurs quelque soient leurs lieux de transhumance.

La santé animale mentionnée 5 fois en quatrième position, fait partie des préoccupations de la majorité des éleveurs. Il s'agit plutôt des difficultés d'accès aux produits et services que de la qualité des produits vétérinaires.

Chez certains groupes (Ali-jam, Daneji, Maré) l'alimentation paraît prioritaire.

Les éléments très peu cités restent : les problèmes de faune sauvage (3 fois en cinquième position), l'accès au natron (une fois en troisième position) et l'insuffisances des structures de santé humaine (deux fois en cinquième et dernière position).

Certaines revendications sont toutefois spécifiques aux éleveurs cultivant (puits, terre) ou spécifiques à la transhumance (coupeurs de route).

1.1 - Le vol de bétail

1.1.1- Du voleur "occasionnel" aux voleurs "traditionnels"

Les zones frontalières sont réputées pour être peu sécurisées et sujettes à de nombreux trafics. Les contrebandiers, monnayant le silence des douaniers, font passer des marchandises en provenance du Nigeria via le Cameroun vers le Tchad. Cette proximité de la frontière tchado-camerounaise, qui permet un écoulement facile des importations illicites, dessert parfois les éleveurs en favorisant le vol du bétail. Le yaéré de Katoa est particulièrement redouté pour cette pratique trop courante. Les pasteurs soupçonnent les pêcheurs Musgun et les cultivateurs Mului de s'adonner au vol d'animaux. Ces raptus peuvent concerner jusqu'à dix bêtes dans la même nuit.

Dans la région du yaéré de Bongor, où vivent majoritairement les Masa, les vols sont aussi très fréquents. Ceux-ci peuvent être classés parmi les voleurs dits "traditionnels" c'est-à-dire ceux "dont l'activité est à rattacher à certaines pratiques anciennes où la valeur de l'individu dépendait de sa capacité à acquérir des animaux par le vol" (Bouy, 2000).

Les éleveurs affirment bien connaître les responsables de ces vols commis selon eux en toute impunité, les gendarmes étant de connivence avec les voleurs. *"Une nuit, j'ai attrapé un voleur et je l'ai bâillonné puis je l'ai emmené chez les gendarmes. Là, j'ai dû payer des frais aux gendarmes et le lendemain j'ai rencontré mon voleur sur le marché "*.

En fait, les pasteurs accusent les autorités administratives d'accentuer le phénomène en cautionnant ces pratiques dont ils tirent eux-mêmes parti. L'un conclut même en affirmant *"notre problème réel ici n'est ni l'eau, ni le pâturage, ni les maladies mais le vol. Le Tchad a tout pour être un paradis des éleveurs mais là c'est un enfer ! "*.

Ces vols ne sont pas, bien sûr, spécifiques aux Peuls, et ces actes existent depuis bien longtemps c'est pourquoi les éleveurs ont intégré dans leurs pratiques d'élevage l'absolue nécessité de limiter les risques de vol. Ils marquent leurs animaux par découpage de l'oreille. Mais ce marquage n'est plus pris en compte, une fois la frontière passée. Les nuits les pasteurs se soumettent à des tours de garde des animaux aux pâturages. Cette pratique n'empêche pas réellement les vols car les animaux se dispersent et l'éleveur seul avec sa lampe torche ne peut pas tout voir. Toutefois, on a pu noter la rapide mobilisation des éleveurs des camps avoisinants pour aider à retrouver les animaux.

1.1.2 - Les dégâts causés par les prédateurs (chacals et hyènes)

Si les voleurs ont bien souvent visages humains, il arrive parfois que les troupeaux soient la proie de chacals ou de hyènes. Les pasteurs déplorent la perte de ces animaux dont ils ne savent comment assurer la protection. Munis d'arcs et de flèches, en pleine nuit leurs moyens de luttés sont réduits.

1.2- Conflits agriculteurs éleveurs

1.2.1 - Les dégâts de culture et leur surenchère...

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les deux grandes sécheresses ont provoqué un afflux massif d'hommes et d'animaux dans des zones offrant une plus grande sécurité fourragère en saison sèche (celle des zones inondables ou celle des zones méridionales plus arrosées). Certains pâturages du sud sont abandonnés par les éleveurs victimes des exactions des rebelles armés, se repliant alors dans les zones inondables plus septentrionales (ex : yaéré de Katoa). Cette importante concentration d'animaux sur les couloirs menant aux plaines du Logone-Chari, provoque une augmentation de la fertilité du sol sur les aires de campement et stationnement du bétail. Les éleveurs se plaignent de l'installation de cultures sur leurs lieux de passage depuis une petite décennie : *"ils nous suivent pour mettre leurs champs sur nos lieux de campement mais le problème c'est que chaque année les bêtes se souviennent de l'endroit où nous étions et reviennent au même endroit et là il y a un champ"*. Ce phénomène se renouvelle au cours de la remontée des transhumants au début de la saison des pluies.

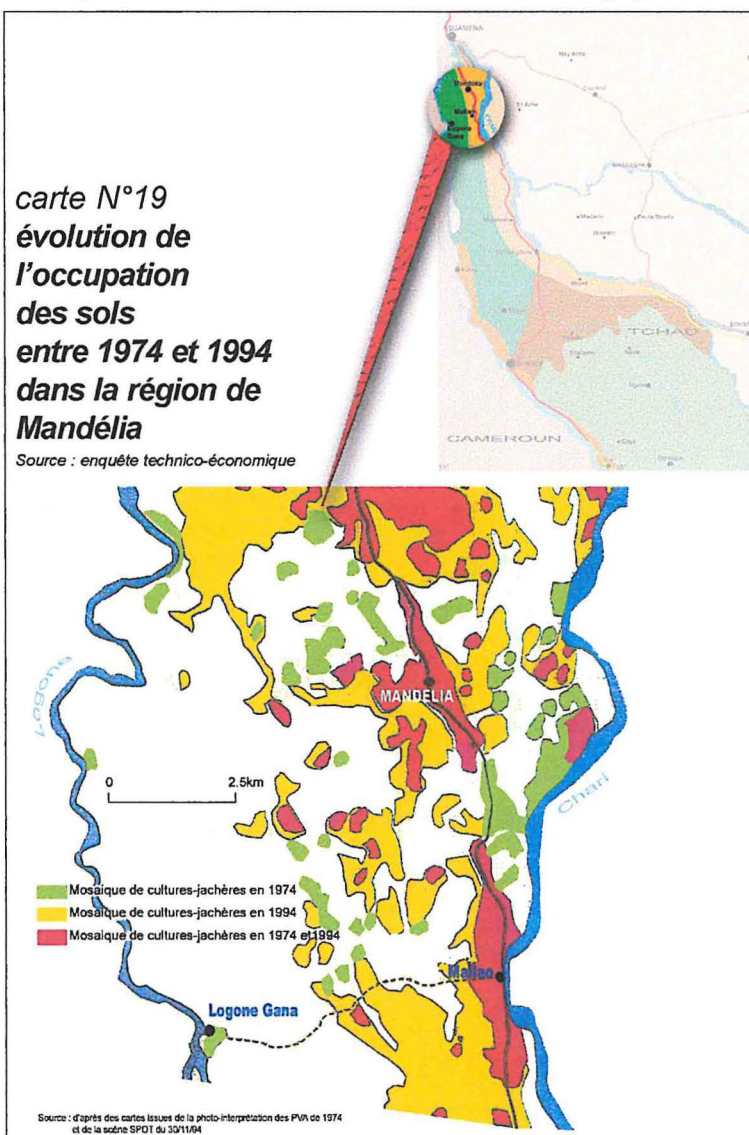
Les éleveurs soutiennent que dans la région de Karmé on trouve des "champs pièges, qui sont semés sciemment quelques jours avant leur arrivée afin que les zébus les dévastent. L'agriculteur peut alors se plaindre auprès de la gendarmerie et commencer une surenchère sur la valeur de l'indemnisation. Les dégâts causés par les animaux sont d'autant plus lourdement payés que le litige est réglé avec une personne de l'administration : les éleveurs les accusent d'ailleurs certains fonctionnaires d'être de connivence avec les cultivateurs. La procédure s'alourdit, les gendarmes "exigent la réquisition des animaux perturbateurs et surestiment les dégâts pour toucher leur part". (propos d'un éleveur)

L'arrivée des pasteurs dans les zones inondables en début de saison sèche provoque depuis les années 1980 des problèmes liés à l'adoption progressive de la culture de sorgho repiqué (ou berberé). En effet, la dégradation des conditions climatiques a accéléré l'adoption de la culture de berberé en saison sèche.

Aussi, chez les Kotoko ou chez les Masa (yaéré de Katoa, yaéré de Ngam), cette culture a pris une grande importance dans leur système de production¹⁸. La localisation géographique de ces deux ethnies explique également cet essor, puisque le berberé s'accommode mal des sols sableux exondés. Par contre, on le trouve aux abords des bas-fonds (sols hydromorphes en position topographique basse), et dans certaines vallées où les sols ont de fortes capacités de rétention en eau (vertisols modaux).

Le sorgho est semé et repiqué entre septembre et octobre sur les secteurs dégagés suffisamment tôt par la crue, puis il est récolté en février mars (Raimond, 1999). Compte tenu de l'apport en complément alimentaire que pourraient constituer les tiges de berberé à une époque de l'année où le pâturage se raréfie, ce nouveau déploiement dans les systèmes agraires pourraient aussi concerner les éleveurs transhumants. Mais comme souligné dans les pratiques d'alimentation des animaux, la majorité des éleveurs refusent d'habituer leur animaux "au goût sucré des tiges de mil".

Si l'on observe la **carte disponible** de l'évolution de l'occupation des sols de la zone de Mandélie entre 1974 et 1994, on observe une avancée massive des fronts de culture. La mosaïque des cultures jachères en 1994, véritable puzzle, menace manifestement les éleveurs par le grignotage du territoire pastoral. Les pasteurs affirment : "Il y a de plus en plus de champs près des mares qui restent pleines longtemps, les agriculteurs mettent leurs champs là. Ils brûlent également certaines zones pour ne pas avoir d'éleveurs à côté et pour pouvoir mettre leurs animaux".



¹⁸ " le succès du sorgho repiqué en pays Massa date donc du milieu des années 1980, et répond aux perturbations qui affectent le système économique traditionnel à ce moment là. Alors que les revenus de la pêche, déclinant depuis les années 1960- sous l'effet de la surpêche et des aménagements hydro-agricoles- continuent à diminuer du fait de la sécheresse, l'arrêt des activités cotonnières sur les marges du nord de la zone soudanienne diminue de manière drastique les moyens monétaires permettant d'acheter du bétail, et donc de se marier." (Magrin, 2000)

Avant ils avaient de bonnes relations avec les Boulama car ils passaient chaque année au même endroit, maintenant que les chefs de village changent tous les quatre ans, il est plus difficile de créer des liens.

Aussi, on pourrait proposer de prime abord à ceux qui ont choisis la transhumance à Mandéla de migrer vers Katoa ou Bongor. Or les éleveurs qui restent dans cette région ont de bonnes raisons de le faire; ils sont en effet majoritairement des moutonniers qui parcourent en saison pluvieuses plusieurs centaines de kilomètres au nord pour atteindre le Bahr el Ghazal. On devine alors qu'une descente vers le sud du yaéré allongerait encore les distances à parcourir.

Selon les éleveurs interrogés dans cette zone, *"avant il y avait de la forêt, ce sont les villageois qui l'ont coupée pour s'installer juste après la deuxième grande sécheresse. Ils sont de l'ethnie des Hadjarā du Guéra. C'est le chef de canton de Mandéla qui les a installés là. Puis après ça, tous les arbres de la brousse ont été coupés par les charbonniers"*.

La coupe et le brûlage des arbres également dans la zone de Maïgana est vécue par les pasteurs comme une menace à leur mobilité. Comme le signale H. Kamil (2002), *"on assiste de plus en plus à une distribution de parcelles le long des bras du fleuve Chari aux agriculteurs par les chefs de canton sédentaires. Ici, ce sont non seulement les pâturages verts des zones inondées qui deviennent inaccessible et l'abreuvement en devient contrarié"*.

On observe également un front pionnier dans la zone de Soudio (Ogier, 1996). Les éleveurs *Daneji* le mentionnent au cours de nos entretiens : *"Aux environs de Mouldoum où on se rendait il y a sept ans, il n'y avait que deux villages : Soudio et Bouloum Bouloum. Aujourd'hui, avec la forte concentration en animaux, d'autres villages ont poussé, c'est pourquoi on ne va plus là-bas"*. Donc pour éviter toute forme de conflit, certains *Daneji* affirment que même lorsqu'il y a un bon pâturage près d'un village, ils n'y campent pas pour éviter les risques de dégâts.

On retrouve des problèmes de cultures pour les éleveurs du yaéré de Ngam entre Tchior et Ngam mais les règlements des dégâts s'effectuent entre lamidos (*H. ouarsetti*) et Boulama : *"on ne veut surtout pas de l'administration"*.

1.2.2- L'accès aux mares

Un cas de problème d'accès à l'eau se présente lorsque des agriculteurs installent leurs cultures autour d'une mare; son accès ne leur est pas explicitement interdit, mais ils encourent le danger de devoir payer des dégâts occasionnés par leurs animaux. Dans cette situation ils divisent leurs troupeaux et les emmènent par groupes pour s'abreuver. Les mares les plus importantes servent d'irrigation pour les cultures et ils sont tout de même obligés d'abreuver leurs animaux trois fois par jour (*Daneji* dans la zone de Gayorou).

Il n'existe pas de propriété formelle des mares mais des stratégies d'appropriation peuvent être mises en place par les utilisateurs permanents notamment en y apposant une marque d'exploitation (filets, cultures...).

Dans certaines situations (notamment dans le yaéré de Katoa) les pêcheurs interdisent l'accès des mares aux troupeaux car leurs filets pourraient être déchirés par les bovins. Si toutefois le troupeau entre dans la mare (pour se nourrir d'*Echinochloa stagnina* dont ils sont friands) et déchire les filets, les éleveurs peuls doivent indemniser les pêcheurs. L'un des Lamibés interrogé tempore : *"il faut aussi comprendre que pour les pêcheurs la pêche représente leur activité de survie, comme l'élevage pour nous"*.

Il existe donc un accord tacite sur la non utilisation de ces mares là. Pourtant, si le groupe *Ali-jam* semble compréhensif, les *Daneji* sont plus vindicatifs quant à cette interdiction : *"le problème, répliquent-ils, est que ces mares sont très granées et que nos troupeaux doivent faire tout le tour pour aller aux pâturages alors qu'il suffirait de les traverser"*. Ces grandes mares sont au nombre de deux dans leur zone : *"wendu arra"* au sud et *"wendu Djalawol"* au nord.

Chez les Yayayé vers Léo Mbassa, un compromis a été trouvé entre pêcheurs et éleveurs : *“la mare est grande et les pêcheurs font une digue pour pêcher d'un côté, laissant ainsi une partie non utilisée pour l'abreuvement. Puis, une fois le poisson épuisé d'un côté ils pêchent de l'autre côté et laissent à l'abreuvement l'endroit déjà pêché”*.

Ceci montre que des concertations entre acteurs sont possibles et aboutissent même à des accords.

Dans les situations de litiges pour l'accès aux mares, il faudrait prévoir des accès à l'eau par la délimitation de couloirs de passage ou couloirs d'abreuvement.

1.3 - Santé animale

Nous avons mis l'accent dans la partie conduite sanitaire sur deux points fondamentaux : une absence d'information des éleveurs sur les médications à appliquer et la présence de maladies décimant les troupeaux alors qu'il existe des produits curatifs ou préventifs. Le découpage des dépenses de santé animale par poste, éclaire sur les raisons d'une telle attitude. Ainsi, 45% des éleveurs enquêtés n'ont pas fait vacciner leurs troupeaux cette année contre les deux charbons (symptomatique et bactérien). Les pasteurs concernés par ce chiffre nous révèlent qu'ils n'ont pas pu le faire en fin de saison sèche, à cause de l'absence de vétérinaire dans leur zone de transhumance. La zone de Dourbali semble bien couverte puisque la majorité des éleveurs ayant eu recours à la vaccination l'ont fait à leur arrivée en ce lieu. Un petit retour historique permet d'expliquer aisément cette véritable pénurie des services vétérinaires.

En effet, depuis les années 1990, l'Etat tchadien s'est lancé dans une politique de libéralisation du commerce des médicaments vétérinaires puis progressivement des actes vétérinaires. Cette politique s'est accompagnée d'une mise en place de mandat sanitaire favorisant l'installation rapide de jeunes vétérinaires tchadiens. L'état soucieux d'inciter cette profession à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale, avait mis au point une forme de protection de la profession en votant un arsenal de textes juridiques réglementant son exercice. Les zones attribuées à des privés étaient ainsi protégées et interdites d'accès aux agents d'élevage pratiquant les prophylaxies (d'où un manque de formations des éleveurs). Mais, les jeunes vétérinaires (formés en partie dans l'ex bloc soviétique) représentent une population trop petite comparativement aux zones qu'ils doivent couvrir. La profession est en situation de sous effectif avec seulement 25 vétérinaires, installés pour les deux tiers dans la partie méridionale et occidentale du pays.

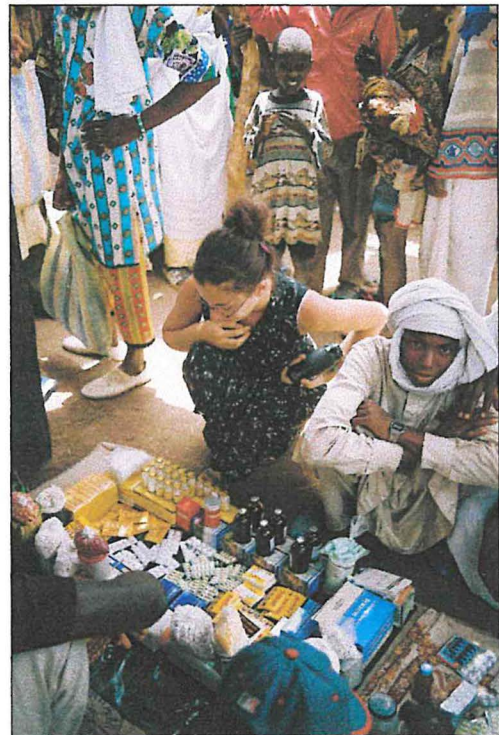
D'une part, il est vrai que dans le cas de l'élevage transhumant, il est peu rentable pour les vétérinaires de couvrir des zones faiblement denses.

D'autre part, l'élevage mobile nécessite un suivi, la profession en majorité originaire du sud est plus disposée à retourner dans son “pays” d'origine. Il en résulte une baisse des activités prophylactiques, qui serait moins alarmante pour les vétérinaires privés s'ils n'étaient pas également en position de faiblesse sur le marché de la distribution des produits vétérinaires.

L'accès aux médicaments et au conseil pose en effet, également problème aux éleveurs qui regrettent de ne pas trouver les services compétents. Ils se voient obligés, par la force des choses, de recourir aux colporteurs, vendeurs de médicaments de provenance et de qualité douteuse. Ces commerçants plus communément appelés *“docteurs choukou”*, ne se soucient guère de conseiller la posologie correspondant à la maladie décrite. *“Ces acteurs principaux d'un développement incontrôlé de la libéralisation de la santé animale, sont pour beaucoup issus des programmes officiels d'élevage ayant visiblement échappés aux groupements*

“Pharmacie parterre”. juin 2002

Photos : Y.Cherrou / P.Malivel



d'éleveurs pour lesquels ils étaient censés exercer " (Haessler, 2001). Ainsi, 95% des Peuls rencontrés affirment avoir inévitablement recours aux "pharmacies parterre". "Nous savons que ce sont des voleurs mais nous n'avons pas d'autres alternatives" (un pasteur Hontorbe), ou bien, "nous n'avons pas de vétérinaires, nous avons des truands".

Il existe à N'Djaména, une pharmacie "Promovet" bien approvisionnée en produits vétérinaires. Les transhumants qui passent à la capitale lors de leurs déplacements saisonniers se fournissent là-bas. Il s'agit des Oudah et des Wayla. Quelques chefs de clan affiliés au chef de canton de N'Djaména rural ont souvent de bonnes raisons de s'y rendre et en profitent pour se procurer les produits nécessaires. "Moi, je préfère utiliser les médicaments de la pharmacie Promovet de N'djaména car les produits sont bons alors que chez le mandataire de Mandélia, ils sont périmés" (Propos d'un éleveur Oudah).

1.4 - Administration

1.4.1- Les eaux et forêts

Traditionnellement, les éleveurs utilisent pour leur habitat et les enclos des jeunes animaux des branches d'arbres, des écorces et des feuilles.

Pour ce faire ils doivent payer une taxe annuelle de coupe de bois d'une valeur de 5000 Fcfa à 6000 Fcfa selon les zones. Mais dans le Chari Baguirmi, même s'ils se sont acquittés de cette taxe, les eaux et forêts les amendent pour détention illégale de bois. Ils passent dans les campement, et inventorient tout les matériaux issus de la savane.

Puis ils dressent une amende. Selon les pasteurs rencontrés "la seule source de revenu des agents des eaux et forêt est de nous amender, c'est comme ça qu'ils se rémunèrent".

1.4.2 - Les "corps habillés" (militaires, gendarmes, douaniers)

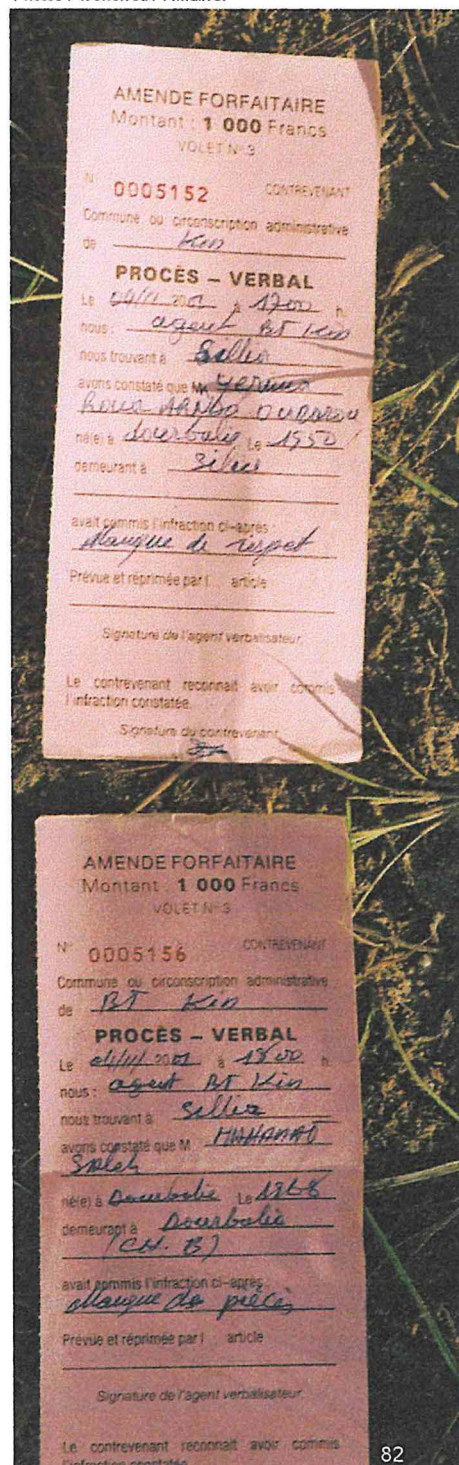
Nous présenterons ici un seul cas parmi tant d'autres, des exactions commises par des gendarmes auprès des éleveurs fulbé. Au cours d'un entretiens de groupe sur l'accès aux ressources pastorales, nous demandons aux Hontorbe enquêtés s'il leur arrive de payer pour pouvoir faire pâturer leurs animaux. Ils affirment que récemment ils ont payé 6 000 Fcfa par chef de famille pour pouvoir rester dans la zone de Ngam. Ils nous présentent alors les reçus- les éleveurs gardent tous les papiers délivrés par les autorités même s'ils ne savent pas lire- ils s'agit d'amendes (cf. photo ci-contre : pseudo taxe de pâturage).

Il s'agissait en fait, en lisant les documents, de verbalisations des éleveurs pour défaut de pièces d'identité (les pasteurs en boubou gardent toujours dans leur poche droite une liasse de papiers enroulée dans un sac en plastique pour les protéger en cas de pluie. Ils sont illettrés mais connaissent parfaitement l'histoire et la valeur de chaque documents). Le reçu présentait le chiffre de 1000 Fcfa.

Les gendarmes ont donc profité de la situation des pasteurs illettrés pour gagner 5000 Fcfa.

Finalement cette situation est tellement courante, que les pasteurs se sentent les dindons d'une farce absurde. Un adage peul permet de comprendre leur fonctionnement face aux conflits les opposant aux différents acteurs : "ndokken bé, tcheden bé : donnons-leur pour nous débarrasser d'eux". En fait pour ne pas avoir d'ennuis, les éleveurs cèdent et contournent la confrontation.

"...6 000 Fcfa par chef de famille pour pouvoir rester dans la zone de Ngam...". juin 2002
Photos : Y.Cherrou / P.Malivel



Ce mode de fonctionnement, déjà évoqué dans la partie de l'histoire de leurs migrations, explique la tendance des autres populations à les ponctionner. Cependant ils en ont bien conscience car un autre adage exprime : *“mondokkata assedata emoum : or à qui tu donnes, tu ne t'en débarrasseras pas”*.

Dans la zone de Mandéla, lorsque les éleveurs rentrent du marché avec des animaux inventés (ou les animaux qui leur ont permis d'en amener d'autres), les douaniers les arrêtent sur la route du retour et les accusent de détenir illégalement des bêtes. En réalité, ils les accusent d'avoir acheté ces bêtes et de ne pas avoir payé les taxes. Ils les imposent alors en leur prenant quelques moutons.

1.5 - Alimentation des troupeaux

La pénurie de pâturage qui sévit en saison sèche pose des problèmes aux animaux qu'il faut parfois nourrir au tourteau, mais ce complément coûte trop cher pour en faire une base de l'alimentation de saison sèche (7 500 Fcfa le sac de 50 kg). Selon un Lamido : *“Quand il n'y a pas assez de lait c'est que les animaux ne sont pas suffisamment nourris surtout en saison sèche. Cela implique que les hommes doivent acheter du mil pour s'alimenter puisque le lait ne couvre pas les besoins énergétiques. Alors on doit vendre des animaux”*.

Ceux qui possèdent des ovins peuvent les vendre pour répondre à ces besoins, les autres doivent toucher au cheptel bovin ce qui entraîne une baisse de l'effectif et donc une décapitalisation.

De plus, l'accès au natron est difficile pour les éleveurs évoluant dans les yaérés *“le problème c'est qu'on le trouve seulement à Bongor ou Bouram, sinon il est trop cher sur les petits marchés locaux”*. Les commerçants profitent du fort niveau d'enclavement des éleveurs pour annoncer des prix surélevés. De plus, au moment des pluies les pistes devenant impraticables, les quelques commerçants qui s'aventurent sur les petits marchés le font payer une fortune.

1.6 - Accès à la terre

L'accès à la terre ne pose pas de réel problème dans les zones d'installations des Peuls. Par exemple, le groupe *Hontorbe* installé (depuis les années 1980) près du village de Bobbi, localisé près de Ngam, n'a pas rencontré de problème.

Si dans la plaine de Laï - Deréssia, l'accès aux zones les plus régulièrement irriguées est probablement l'enjeu d'une certaine concurrence, la pression foncière semble globalement demeurer à un niveau relativement faible dans les zones inondables (Ngam).

“A la fin des années 80, elle était considérée comme nulle ; ce que les enquêtes menées à Laï à la fin de 1997 semblait confirmer” (Magrin, 2001).

De même, nos visites sur le terrain nous ont portés à croire que l'espace agricole était disponible, la savane arborée étant tout juste en voie de défrichement à certains endroits notamment pour ouvrir des couloirs de passage à l'exploitation des rôniers (*Borassus aethiopum*).

Les éleveurs ont donc simplement demandé l'autorisation au chef de canton de Ngam qui la leur a accordée. Dans d'autres villages d'installation comme Joujou ou Daraja localisés dans la zone sahéenne de Dourbali, l'accès à la terre a été d'autant plus favorisé que ces villages sont peuplés depuis fort longtemps de Peuls sédentarisés ou semi-sédentarisés (royaume de Baguirmi au XVII^{ème} siècle) : *“je me suis installé là-bas parce que tout le lignage qui cultive est là-bas”*.

En fait, l'accès à la terre ne semble pas être la première contrainte mais plutôt l'accès à l'eau qui conditionne le temps de séjour. Les éleveurs cultivant réclament la construction de puits cimentés là où ils se sont installés de manière à réguler la précarité des régimes pluviométriques. *“Cela nous permettrait de réellement installer les personnes âgés et de construire une école pour les enfants”*.

D'autres pasteurs, non installés, demandent également un puits pour pouvoir le faire, mais ils n'ont pas encore trouvé de terrain.

1.7 - Commercialisation des animaux

Des éleveurs *Japto'en* rencontrés au bord du Bahr Erguig en début de saison des pluies relatent des pratiques qu'ils subissent de la part des commerçants : *"il achète au campement des animaux dont on convient un prix. Puis il part au Cameroun pour les vendre et lorsqu'il revient il nous les paie moins chers que ce que l'on avait convenu. Parce qu'il n'a soit-disant pas bien réussi à vendre les animaux"*.

Massenya, juin 2002
Photos : Y.Cherrou / P.Malivel



Pourquoi ne vendent-ils pas sur les marchés par l'intermédiaire d'un garant ? Il semble que chez les Wodaabe, de par leur grande mobilité il ne leur est pas possible d'avoir un garant issu de leur groupe. Leur Damin est un arabe, qui disent-il *"est de connivence avec les commerçants, il ne respecte pas les termes de nos contrats"*. Ce Damin est nommé par leur représentant administratif le Sultan Kachalha Kasser. Un autre cas a été signalé par les pasteurs Maré : *"les commerçants sont bien organisés et demandent des prix déjà arrêtés. Le damin nommé par le Sultan de Massenya est de connivence avec les commerçants"*.

Il y a donc là un véritable problème puisque même les réseaux officiels de Damin sont déficients.

De plus, l'exportation des animaux, qui pourrait être simple pour les pasteurs localisés dans les yaérés (compte tenu de la proximité de la frontière camerounaise), se voit très peu pratiquée du fait du poids des taxes à l'export (environ 14 000 Fcfa/tête de gros bétail) et de la réduction des postes de sortie. Il existe évidemment des éleveurs qui exportent de façon frauduleuse mais cela ne constitue pas une solution en soi.

1.8 - Santé humaine

Bien que ce volet ne fasse pas partie de notre domaine de compétence et malgré le faible taux d'individus ayant mentionné ce besoin, il nous a semblé opportun de présenter dans cette partie les problèmes de santé des éleveurs et de leurs familles. Le seul pasteur qui a soulevé ce problème nous a dit : *"dans notre brousse, il n'y a pas d'hôpitaux et quand quelqu'un est très malade il faut aller jusqu'à la première grande ville"*.

Au cours de cette étude, malgré les précautions prises dès le départ en prévenant que nous n'étions pas médecins, nous assistions à un défilé ininterrompu d'hommes, de femmes et d'enfants venant nous demander un diagnostic médical et des médicaments.

2 - Contraintes non exprimées

2.1 - L'accès aux céréales

Nous avons vu dans la partie "comparaison des systèmes de production" que l'achat de céréales pesait de manière pressante sur les budgets des éleveurs. La période critique correspond à la fin de la saison sèche où le lait et les céréales se raréfient et à la saison des pluies où les prix des céréales atteignent des sommets.

Intervenir sur ce facteur qui oppresse les éleveurs revient surtout à intercéder en la faveur des pasteurs en difficulté (éleveurs purs 28%, éleveurs cultivant 20%) soit presque la moitié de notre échantillon.

2.2 - Une maîtrise des techniques culturelles à améliorer

De même l'analyse des systèmes de cultures, aussi succincte soit-elle, apporte un éclairage sur les difficultés des éleveurs qui s'adonnent à l'agriculture. Certains affirment avoir dû "*apprendre tout seul*" et auraient aimé "*trouver quelqu'un pour nous former*". Le message est assez clair, et il l'est d'autant plus quand "*c'est la faim qui nous pousse à le faire*".

3 - Priorités en terme de politique d'appui : les enjeux du développement

3.1 - Négocier l'accès aux ressources pastorales

3.1.1- Avec les autres utilisateurs de l'espace : les agriculteurs

Malgré les dires des éleveurs, il serait faux de considérer les espaces pastoraux comme libre d'accès à tout un chacun. La législation héritée de la colonisation définit ces espaces comme "*des terres vacantes et sans maître*" qui sont donc considérées comme libres. L'histoire encore une fois peut nous éclairer sur cette incohérence : la volonté du pouvoir colonial de marginaliser les groupes nomades s'est appuyée sur une distinction très nette entre ceux qui détenaient la terre et représentaient la population utile et les nomades considérés comme sans terre et improductifs (Marty, 1993). On retrouve cette distinction encore aujourd'hui entre les chefs de canton sédentaires qui gèrent la terre, et les chefs de canton nomades ou les chefs traditionnels (Lamibés) qui ne gèrent que leur population d'administrés (Hammel, 2001).

Il existe ici une véritable ambivalence entre les règles d'accès au pâturage des éleveurs et la législation moderne tchadienne. Alors que les règles traditionnelles reconnaissent les droits d'accès aux parcours, ces zones sont considérées par la législation comme des terres vacantes. Le code foncier précise : "*la mise en valeur doit se traduire au minimum par une empreinte permanente et visible sur le sol*". Comme le passage des troupeaux ne répond pas à cette obligation, le foncier pastoral n'est donc pas reconnu par le droit moderne. Il en résulte qu'en cas de litiges, alors que les cultivateurs ont la loi nationale avec eux, les éleveurs ne peuvent s'appuyer que sur des droits et coutumes traditionnels.

Les dégâts de culture ont toujours existé; ce qui change aujourd'hui c'est que l'on ne peut plus évoquer le terme de dégât de culture sans lui associer celui de conflit "agriculteur-éleveur". De nos jours on assiste à une véritable médiatisation du conflit qui survient à partir du moment où son règlement fait intervenir un tiers personne appartenant à l'État.

3.1.2- Entre éleveurs

Les espaces sont "d'usage commun" c'est-à-dire accessibles à tous selon les éleveurs, mais selon B. Thébaud (1990) la priorité s'exprime à des degrés divers en fonction de la proximité des ouvrages hydrauliques, des terroirs d'attache, de l'ancienneté. Cependant, d'après nos éleveurs, la zone de yaéré ne représente pas pour eux leur "terroir d'attache". Par ailleurs, étant donné la proximité de l'eau souterraine, aucun ouvrage hydraulique appartenant à un lignage ou un clan ne marque cette propriété.

Les éleveurs transhumants¹⁹ des yaérés se disent "*se sentir chez eux*" dans leur zone de saison des pluies dans la plaine de Massénya. En réalité, les pasteurs peuls assimilent la bande Karmé - Dourbali - Massénya comme le premier lieu d'occupation du Tchad par leur peuple. Il est vrai que cette zone rassemble durant la saison pluvieuse une masse d'éleveurs fulbé impressionnante. Par ailleurs, historiquement les Fellata et les Baguirmiens (ethnie dominante dans cette région) ont cohabité sans heurts (même au moment de l'attaque du Baguirmi au XIX^{ème} siècle par les Fulbé du Bornou, les Fellata y vivant ne se soulèvent pas, (Seignobos, 2001)).

¹⁹ Il s'agit ici des transhumants ne cultivant pas. Les éleveurs semi-sédentaires comme les Hontorbe ne se rendent plus dans ces régions. Leur territoire d'attache devient le campement fixe dans le village où ils ont acquis des terres. Certains transhumants ne se rendent pas jusqu'à Dourbali et restent vers le Chari (Guelengdeng), ils n'ont pas terroirs d'attache et sont très gênés par cette situation, ils disent "*si nous savions d'où nous nous venons nous retournerions là-bas*"

On pourrait également expliquer cet attachement par l'idée associée à cette zone : elle est assimilée au moment de l'année le plus faste tant pour les animaux que pour les individus, l'insouciance liée à l'abondance d'herbe et d'eau permet de s'adonner aux fêtes car le travail de gardiennage s'allège, les parents transhumants dans d'autres régions du Tchad ou à l'extérieur rentrent... Une autre raison invoquée importante à prendre en considération est : *"la bonne collaboration de la chefferie traditionnelle de là-bas qui nous connaît depuis longtemps"* (chef Ali-jam).

Les Peuls semblent vivre en harmonie avec les autres éleveurs. Ils fuient les problèmes et sont donc extrêmement conciliants. Nous nous sommes d'ailleurs, longuement demandé pourquoi les Fulbé, qui se disent "pacifiques" et n'empêchent pas l'accès au pâturage aux autres ethnies transhumantes, sont restés largement majoritaires dans ces régions riches en pâturage.

Nous avons retenu quelques hypothèses qui nous paraissaient les plus pertinentes : tout d'abord il semblerait qu'ils aient été les pionniers dans l'exploitation de ces niches écologiques.

Puis, il est vrai que jusqu'à aujourd'hui, les autres éleveurs transhumants du Tchad sont attachés à un territoire (du fait d'un peuplement plus ancien, exemple les *Kréda* du Kanem).

On dénombre quelques groupes arabes qui, suite aux deux sécheresses, sont descendus dans les plaines d'inondation, mais ils sont minoritaires. Que feront-ils lorsque la densité de population dans les yaéré excédera les quantités fourragères disponibles ?

3.1.3- Vers une gestion concertée des ressources pastorales

La sécurisation des systèmes pastoraux mobiles passe par l'encouragement d'une gestion concertée des ressources à un niveau local.

Cette participation indispensable des éleveurs s'appuie sur deux principes fondamentaux : le premier consiste à prendre en compte les représentations foncières des pasteurs comme différentes de celles des populations sédentaires.

Le second principe réside dans l'implication des chefferies traditionnelles qui assurent déjà ce rôle mais dont le pouvoir est remis en cause par les interventions des autorités administratives.

En conclusion, *"c'est donc à restaurer ou à instaurer des autorités foncières représentatives des sociétés et habilitées à réglementer la jouissance des ressources communes qu'il convient, de toute urgence, de consacrer ses forces (...)"* (Le Roy, 1995).

Cette forme de "délégation de pouvoir" en matière de gestion des ressources pastorales pourrait aussi s'étendre à la gestion des ressources en général (eau par exemple).

Cette forme de gestion paritaire existe déjà dans le projet Almy-Bahaim d'Abéché ou dans les comités de médiation de résolution de conflit dans le sud du pays. Ces exemples d'application donnent un espoir car ils permettent d'apprécier la possibilité d'une gestion conjointe des ressources grâce à des intérêts communs.

A l'instar d'un éleveur interrogé sur les problèmes d'accès aux mares, qui proposait une solution : *"les bœufs et les poissons dépendent de l'eau donc quand il y a des mares il y a des poissons mais il y aussi des bœufs. Alors pourquoi ne pas saisonnaliser la pêche de manière à ce que nous puissions nous aussi accéder à la mare. Mais pour tout ça, il faut un médiateur car il faut prendre en compte les intérêts de chacun"*.

Les chefs traditionnels peuls (Lamibés, Ardos), doivent être épaulés par des médiateurs ou des personnes détenant des compétences techniques : ONG (exemple : EIRENE qui travaille déjà sur la gestion de conflits entre agriculteurs et éleveurs), Associations d'éleveurs... On pourrait également s'appuyer sur des associations déjà existantes dans ce domaine comme l'AMECET (Association de Médiation et d'Entente entre Cultivateurs et Eleveurs au Tchad) qui travaille sur la sensibilisation des acteurs concernés par la gestion concertée des ressources. Les expériences menées au Niger par la fondation Pasel, sont révélatrices des domaines des possibles en matière de foncier pastoral : balisage des couloirs de transhumance et de passage en collaboration avec les représentants traditionnels des éleveurs et des agriculteurs.

A terme, il est bien évident que l'Etat devra intervenir sur la législation afin de prendre en compte tout les fonciers possibles. A ce niveau, la mise en place d'un code pastoral nécessitera encore une fois la prise en compte des représentations foncières des éleveurs. Aussi, par l'intermédiaire des comités de gestion, l'Etat sera en mesure de mettre en place une réglementation en adéquation avec les pratiques et coutumes des sociétés pastorales.

Cette gestion concertée des ressources permettrait par exemple de réserver un secteur du foncier au pâturage (aménagement spécifique) ou de favoriser l'accès à deux ressources en un même lieu : l'accès aux résidus et l'accès au pâturage.

3.2 - Accès aux produits et services d'élevage

3.2.1- Produits et services vétérinaires

Comme nous l'avons noté dans l'analyse des pratiques des éleveurs et comme ils le soulignent eux-mêmes, la conduite sanitaire des animaux n'est pas toujours bien maîtrisée. Cette conduite se confronte à cinq problèmes majeurs qui sont le coût, la rareté et l'éloignement des produits et services en santé animal, la qualité parfois douteuse des médicaments en provenance des pays frontaliers (Cameroun et surtout Nigeria), et enfin le manque d'information et de formation des éleveurs relative à l'existence des produits et à leur utilisation.

La privatisation du secteur de la santé animale a eu pour conséquence la baisse des moyens des services déconcentrés de l'État au profit d'un secteur privé absent ou désorganisé. Les services sont en effet très réduits et répartis inégalement dans l'espace.

3.2.2 - Produits de complémentation animale

Le natron complément indispensable aux élevages reste un produit cher à l'achat. Un sac de 40 kg à N'Djaména coûte environs 3 150 Fcfa alors qu'en brousse vers Guelengdeng ou Ngam il monte jusqu'à 6000 Fcfa. Les commerçants profitent de la situation d'enclavement des éleveurs mobiles pour pratiquer des prix exorbitants. Il est vrai que plus on s'éloigne des natronnières, plus la distance à parcourir est longue et compte tenu de la qualité des pistes, plus les commerçants justifient leurs prix.

Un autre aliment, qui pour les Peuls des yaérés ne constituent pas une nécessité absolue est l'accès au tourteau, mais ils avouent qu'ils y auraient davantage recours, notamment en fin de saison sèche où les animaux sont affaiblis, si les prix n'étaient aussi élevés.

3.2.3- Quelles stratégies ?

En accord avec nos préconisations formulées dans nos conclusions à mi-parcours, le volet santé animale doit être développé sous deux angles.

Tout d'abord, on cherche à privilégier la complémentarité des services de santé en appuyant l'installation des vétérinaires privés.

Ne faudrait-il pas favoriser la présence des services déconcentrés de l'état dans les zones où les réseaux privés n'existent pas? Ce système permet en effet l'approvisionnement des éleveurs en tout lieu. Ce choix passe par la reconnaissance d'un système de santé mixte intégrant réseaux privés et réseaux publics et par l'abandon du modèle exclusif du "tout privé" dont on voit qu'il ne parvient pas à assurer le rôle qui lui a été confié.

D'après les enquêtes menées par A. Le Masson (1997), il existait environs 250 groupements dans tout le Tchad susceptibles d'assurer un approvisionnement en produits de santé animale.

Or, il s'avère que les pasteurs enquêtés n'ont jamais cités cette source d'approvisionnement éventuelle. Ont-ils connaissance de ces structures ? Il est fort probable, que l'accès à ces pharmacies, détenues par des groupes fulbés sédentaires soit refusé aux transhumants.

Puis concernant le réseau informel d'approvisionnement en produits vétérinaires, pour lutter contre son expansion, il faudrait tout d'abord réussir à proposer des réseaux concurrentiels privés performants. Au lieu de tenter des démarches de répressions contre les "docteurs choukou",

nous pensons qu'il serait intéressant d'aider les vétérinaires privés qui détiennent les mandats sanitaires à s'entourer d'auxiliaires qui vendraient les médicaments dans les zones les plus reculées. Ainsi, la mise en place d'une concurrence performante permettrait d'arrêter l'expansion des négociants.

La formation des éleveurs est aussi un point important dans ce diagnostic puisque ces derniers en contact permanent avec leurs animaux sont sans doute les mieux placés pour intervenir rapidement. Aussi, il est nécessaire de leur éviter l'application de n'importe quel produit pour une maladie donnée. Dans ce cas, la formation de masse des éleveurs peut apparaître comme une solution pertinente. Il s'agit de prendre en compte les besoins des éleveurs et ceci par la méthode participative.

3.3 - Le vol...où comment lutter contre ce fléau des yaérés

Sur la base de nos observations sur le terrain, nous pouvons affirmer que l'utilisation de chiens à des fins de surveillance ou de protection des animaux n'est pas une pratique répandue chez les éleveurs (quelques uns tout de même ont des chiens pour la surveillance nocturne des animaux contre les fauves). Certains nous ont affirmés que cela ne fonctionnait pas, en fait les chiens sont souvent battus lorsqu'ils aboient à la venue d'une personne étrangère au campement. Il en résulte que le dressage de l'animal va à l'encontre d'une protection du campement et des animaux. Il y aurait donc sans doute là un travail d'information et d'apprentissage à dispenser auprès des éleveurs afin qu'ils maîtrisent cet outil.

Les expériences menées en Guinée (Conakry) peuvent aussi être riches d'enseignement sur la manière de lutter contre le vol. Ainsi, des groupements d'éleveurs ont créés des organisations fédérales d'éleveurs à l'échelle régionale pour lutter entre autre contre le vol. Leur stratégie consiste à passer par la filière juridique : *"quand un voleur est arrêté, chaque niveau d'organisation essaye de faire pression sur les autorités pour qu'elles jugent le voleur ou qu'elles le transfère à une juridiction supérieure si des complicités locales sont soupçonnées. Les nombreux résultats positifs obtenus notamment dans les jugements en appel font le succès de ces organisations d'éleveurs et obligent les voleurs à beaucoup plus de précaution"*. (Bouy, 2000).

3.4 - Accéder aux céréales à des prix convenables

3.4.1- Eleveurs purs

Notre analyse révèle qu'il serait souhaitable de prévoir l'achat de céréales au moment où elles sont en quantité abondante sur le marché (récolte) et surtout à un coût peu élevé à cette époque, de manière à les consommer quand elles sont rares et chères.

Cette stratégie implique deux nécessités absolues : Disposer d'une avance sur trésorerie pour l'achat des stocks nécessaires au moment de la récolte et savoir où stocker les denrées alimentaires. Ici, la mobilité pose un réel problème : Où stocker le mil ?

L'étude de la transhumance apporte des éléments de réponse à cette question. Chacun des groupes que nous avons étudiés font l'objet d'une réponse singulière. Il convient de reprendre le tableau N°3 intitulé "temps de séjour et de déplacement des éleveurs transhumants" (p.37) qui retrace les trajectoires de nos éleveurs.

Au moment de l'élévation des prix des céréales c'est-à-dire entre mars et septembre, les bouviers des yaérés sont localisés, pour :

- les *Ali-jam* et les *Daneji* dans le yaéré de Katoa jusqu'en juin. Les *Daneji* ne réalisent que 5 jours de marche pour retourner au pâturage de saison des pluies (aux environs de Gayorou). Ils pourraient par exemple avoir un grenier en deux points : à Katoa en saison sèche et à Gayorou en saison des pluies. Quant aux *Ali-jam*, ils quittent le yaéré aux premières pluies (fin juin) et rejoignent en une vingtaine de jours Dourbali (ou Karmé selon la saison) où ils séjournent deux mois de août à septembre. Ici aussi on peut envisager deux lieux de stockages.

- les *Oudah* et les *Wayla*, dans le yaéré de Mandélia jusqu'au mois de juin. Ils quittent la zone pour se rendre à Karmé qu'ils atteignent au bout de quarante jours. Là encore on peut imaginer deux points d'approvisionnements.

- les *Wodaabe Japto'en*, en RCA. Du fait de leur extrême mobilité, ils sont plus difficiles à atteindre. Mais ils se déplacent durant quatre mois de l'année et se retrouvent à Dourbali de juillet à septembre. Pour eux il serait peut-être préférable d'envisager des points relais fixes sur leurs lieux de passage.

La région de Dourbali - Karmé est selon les éleveurs "une zone d'accueil", car elle est peuplée par un grand nombre de "frères" peuls sédentarisés ou de chefs locaux qui collaborent avec eux. Il n'y aurait donc pas à priori d'entraves à la mise en place de greniers communitaires. En revanche, dans les yaérés les relations avec les autochtones ne sont pas toujours excellentes comme le souligne un éleveur de la zone de Katoa : "*Nos relations avec Katoa (village) sont bonnes parce que nous évitons les problèmes, mais par exemple le chef de canton, nous lui offrons chaque année un mouton lorsque nous arrivons. Mais lui, il ne se déplace jamais pour nous visiter, depuis quarante ans ils s'est rendu au campement une seule fois. Par contre, il ne se prive pas d'envoyer de temps à autre (tout les deux à trois ans) ses goumiers pour réclamer des droits de séjour (environs 1500 Fcfa). Cette taxe on la négocie chaque fois mais on la paie toujours pour avoir la paix même si nous savons que ce n'est pas légal*". Il y aurait donc là encore un travail important de médiation afin de négocier la location/fabrication et surveillance des greniers. Sans doute, ce besoin nouveau pourrait créer davantage de liens entre éleveurs et cultivateurs.

L'étude de la mobilité de ces quelques clans permet de réaliser que la mise en place de stocks n'est pas une idée irréalisable. Cependant, elle butte encore sur une contrainte : le besoin en trésorerie. Trouver une solution à cette dernière contrainte revient à se poser la question suivante : comment trouver beaucoup d'argent en peu de temps ? La réponse la plus simple semble être la création d'une caisse commune où chaque chef de famille contribuerait par un apport financier à l'achat de céréales. En somme, une sorte de groupement d'achat qui fonctionnerait sur un fond de trésorerie constitué de la contribution des éleveurs. Mais, au départ pour obtenir la somme nécessaire pour acheter plusieurs tonnes de céréales il faudra obligatoirement effectuer un prêt bancaire.

Pour ce faire, une aide extérieure est utile par le biais d'un projet qui se porterait garant du groupement. Mais de toute manière à terme, il faudrait réfléchir à la façon de rendre les éleveurs indépendants de cette banque.

3.4.2 - Eleveurs moutonniers parcourant de grandes distances

La problématique en matière d'approvisionnement en céréales reste la même pour les moutonniers qui parcourent de longues distances jusqu'aux natronnières du Bahr el Ghazal. Cependant, nous savons d'après les entretiens qu'ils séjournent six mois dans le yaéré de Mandéla avec les bouviers *Oudah* (clan auxquels ils appartiennent) et parfois *Wayla*. Il pourrait donc y avoir une gestion collective des greniers à ce moment de l'année.

Ces propositions en vue de limiter les dépenses en alimentation humaine sans limiter les quantités consommées ne doit pas constituer un frein à la mobilité, c'est pourquoi la conception de cette démarche devra être élaborée avec les éleveurs eux-mêmes. On sait par exemple, que chez les *Ali-jam* en saison pluvieuse le groupe se rend à Karmé mais en cas de faibles précipitations il reste aux environs de Dourbali.

3.4.3- Eleveurs cultivant

Dans le cas de ces éleveurs, le problème ne se pose pas dans les mêmes termes. Ils cultivent déjà mais consomment leurs céréales au moment de la récolte alors que les prix du mil sont très bas (200 Fcfa le coro).

La stratégie consisterait donc à inciter les pasteurs à stocker leurs propres céréales au moment de la récolte et à consommer celles des cultivateurs. Puis selon leur capacité d'autosuffisance (nombre de mois où ils consomment leurs céréales) à consommer au moment de la pénurie. Cependant, certains éleveurs ne sont autosuffisants que sur deux ou trois mois. Nos enquêtes révèlent qu'un véritable travail en matière de vulgarisation agricole reste à faire. En effet, les performances sont assez médiocres du point de vue des rendements (0.4 T/ha de mil) et les techniques de production ne sont pas toujours maîtrisées par des éleveurs en pleine mutation. De plus, un autre élément vient peser dans cette balance, c'est la difficulté des transhumants à accéder aux terres déjà défrichées. En effet, au moment où ils ren-

trent de transhumance dans leurs campements fixes, le chef de terre, sédentaire, a déjà procédé à la distribution des parcelles disponibles.

Ce groupe d'éleveurs manifeste la volonté d'adhérer à un groupement; car ils semblent avoir conscience des avantages matériels d'une telle organisation : *"un groupement nous permettrait de construire un puits cimenté, d'avoir accès à la vaccination et à l'achat collectif de natron. Nous sommes vingt-cinq chefs de familles intéressés"*.

Au cours de nos discussions dans les campements, nous avons été frappés par cette volonté farouche d'avoir un groupement; les pasteurs pensent que le groupement *"ouvre les yeux"* (propos d'un éleveur cultivant).

L'un des chefs nous a d'ailleurs demandé de faire la démarche à N'Djaména pour lui, afin d'obtenir les documents officiels de création : *"notre problème c'est qu'on s'est fait avoir par X de l'association Y a qui on a donné de l'argent pour créer le groupement et ce dernier n'est jamais revenu. Alors maintenant on attend de l'État une démarche pour nous aider à le constituer"*.

Paradoxalement, sans cette reconnaissance officielle de l'Etat les éleveurs hésitent à avoir une démarche d'achat collective de natron. Ils pensent qu'ils doivent d'abord être reconnus. Pourtant, l'achat d'une charrue à plusieurs par exemple ne nécessite pas l'assentiment du gouvernement. Il y a donc là, une attitude singulière. Elle peut s'expliquer par le fait qu'il existe une distinction très nette entre l'unité de production et l'unité de transhumance ; les décisions de l'unité de production se prenant par le chef de famille.

3.5 - Relever les prix à la vente du bétail

Le système des Damin même si sa partialité est mise en cause par quelques groupes d'éleveurs semble très opérationnel au Tchad. Pourtant, la grande majorité des éleveurs que nous avons rencontrés écoulent une partie de leurs animaux au niveau du campement. Comme nous l'avons déjà signalé cette stratégie relève d'une certaine rationalité de la part des éleveurs qui éprouvent des difficultés à acheminer leurs animaux jusqu'aux marchés. Les négociants qui se rendent de campement en campement commercialisent les animaux sur pied au Cameroun mais pratiquent en général des prix à l'achat inférieurs aux prix des marchés locaux tchadiens. Or, il est absolument vital pour un pasteur de *"bien vendre"* ses animaux car selon les prix obtenus il prélèvera plus ou moins de têtes sur son troupeau.

Une solution pourrait concerner l'organisation des éleveurs en groupement afin de commercialiser leur bétail sur les marchés terminaux comme à N'Djaména ou au Cameroun. Cette démarche a déjà été réalisée dans de nombreux pays sahéliens et a montrée ses preuves (cf. annexe n°10 : Quand produire plus ne suffit pas...).

Pour ce faire l'Etat doit intervenir en facilitant l'exportation des animaux sur pieds, notamment en abaissant les taxes. D'autant plus, qu'il aurait tout à y gagner dans la mesure où il aurait sans doute moins de fraudes (les droits de douanes étaient moins élevés) et donc plus de recettes. L'étude de G. Duteurtre et M.O. Koussou (2002) montre qu'il existe un écart entre les exportations déclarées et les exportations réelles : *"c'est donc plus de 520 000 têtes de bovins qui auraient été exportées pour la seule année 2000. Sur ce total, seulement 185 000 têtes, soit 35% ont été déclarées"*.

3.7- Lutter contre les taxations fictives ou abusives

Les éleveurs rackettés par de nombreuses personnes malhonnêtes se voient d'autant plus démunis qu'ils sont analphabètes. Certains éleveurs ont fréquenté l'école coranique et lisent parfois l'arabe mais cela ne leur est pas d'une grande utilité pour comprendre les amendes qui sont intitulées en français. Aussi, il nous semble fondamental que les pasteurs puissent avoir accès à la scolarisation en français et en arabe pour leurs enfants. Pour un grand nombre qui séjournent entre 5 et 7 mois dans les yaérés (correspond à une année scolaire), le concept d'école nomade n'est pas aberrant. De plus, les éleveurs cultivant pourraient eux aussi avoir dans leurs campements fixes des écoles sédentaires (mais ceci renvoie au problème de la scolarisation au Tchad qui relève d'un autre Ministère). Durant nos enquêtes les éleveurs semblaient réceptifs à l'idée d'une école pour leurs enfants au moins dans quatre clans différents (*Ali-jam, Maré, Yayayé, Hontorbe*).

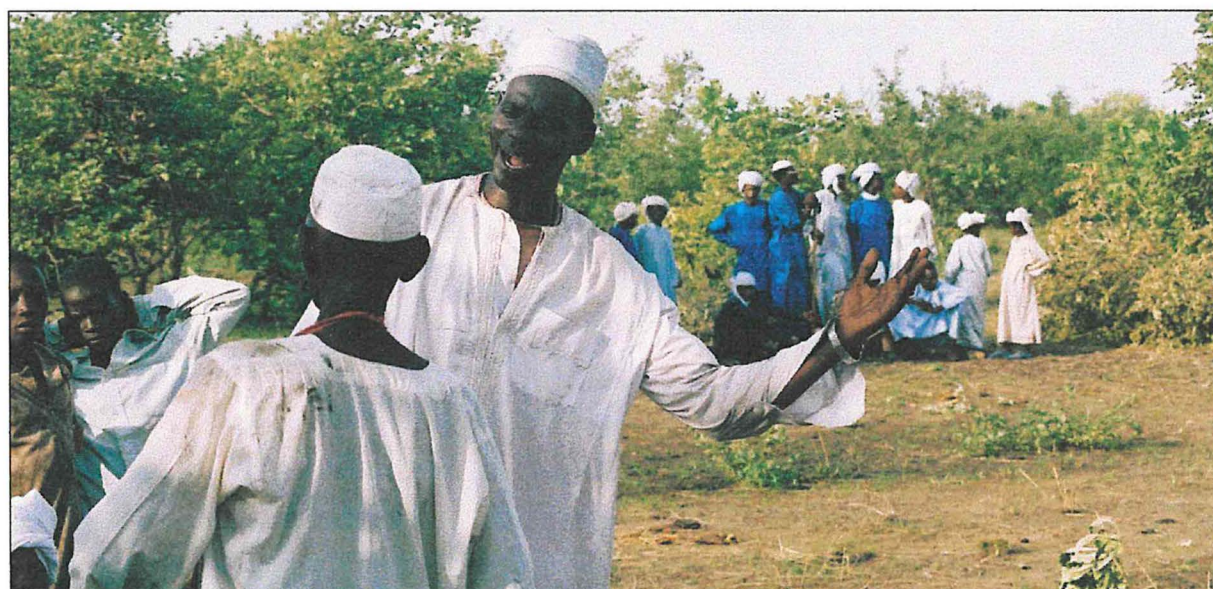
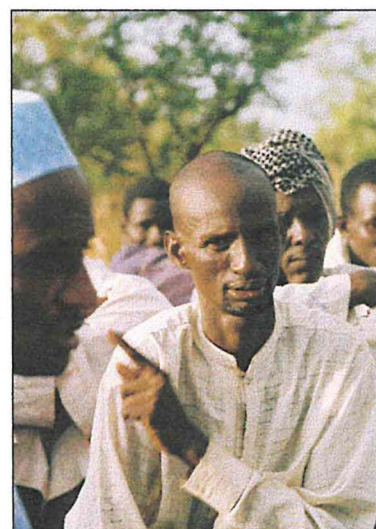
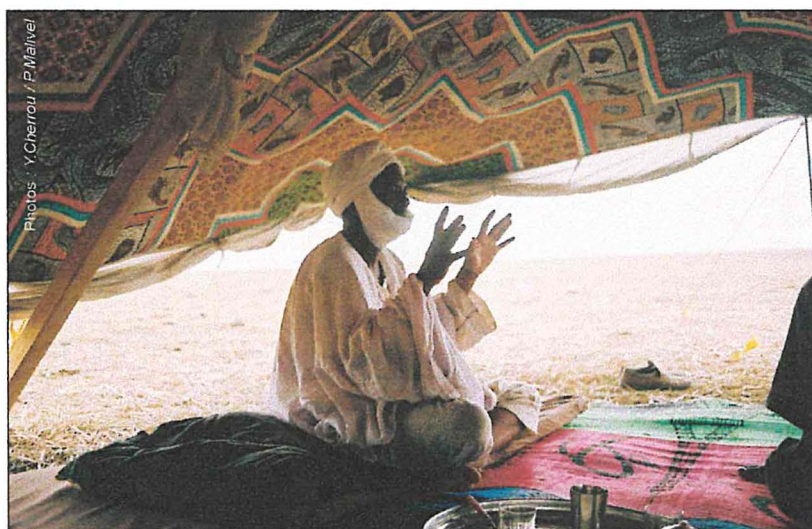
Au delà de l'action pour l'alphabétisation, il faudra que l'Etat intervienne dans le contrôle de ses propres agents s'il ne veut pas que les pasteurs peuls, qui représentent une richesse non négligeable, quittent le Tchad pour des contrées plus clémentes.

3.6 - Quelle structuration pour les éleveurs transhumants ?

Si les groupements conçus pour les éleveurs sédentaires ou les agro-éleveurs ne sont pas adaptés aux transhumants (Morovitch, 1999), il n'en demeure pas moins que la démarche de "se grouper pour être plus fort" est à retenir dans le cadre des problématiques rencontrées par les peuls. Aussi, pour garantir la mobilité des éleveurs, les groupements doivent être eux aussi d'une certaine façon mobiles ou représenter des points fixes aux points de passage des unités de transhumance (exemple des greniers à céréales ou des pharmacies vétérinaires). L'état tient sa place dans l'aide à la création de groupements fondés sur une plus grande prise en compte de l'avis des transhumants. Il a un rôle de vulgarisation très fort du point de vue de la médecine vétérinaire et dans la sécurisation des systèmes pastoraux.

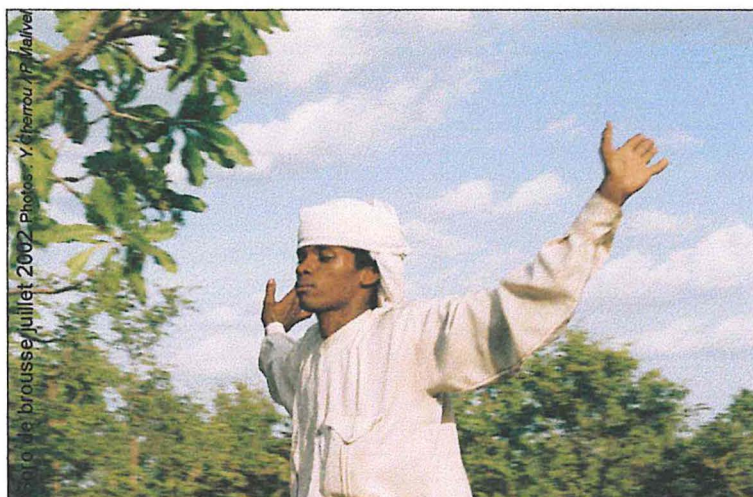
Concernant le secteur de la santé animale plusieurs types de structuration sont possibles :

- la création d'un groupement par unité de transhumance avec un auxiliaire formé particulièrement mais l'ensemble du groupe ayant suivi une formation (formation de masse)
- les vétérinaires privés entourés d'auxiliaires qui se rendent sur le terrain auprès des éleveurs.



Conclusion

Cette étude a permis de dégager, aux travers de la compréhension de l'organisation traditionnelle des sociétés transhumantes fulbés et du diagnostic des systèmes de production, les contraintes d'un système pastoral peul au Tchad : le système sur yaéré.



Le diagnostic de la société pastorale peule a permis de cerner les différents niveaux de pertinence des organisations traditionnelles : technique (unité de transhumance), socio-économique (famille), politique (clan et tribu). Du fait de son caractère clanique, il sera difficile de s'appuyer sur l'organisation traditionnelle des éleveurs fulbés. En effet, le fait de pouvoir très facilement changer de chef procure au clan un caractère identitaire et territoriale très malléable qui ne peut pas garantir la pérennité de groupements à mettre en place. De ce fait, concernant les Peuls les initiatives de structuration ne doivent pas forcément s'appuyer sur l'organisation traditionnelle existante, ce qui en contrepartie permettra de générer de nouveaux pouvoirs.

Il ne s'agit là en aucun cas d'une remise en cause du pouvoir traditionnel et de sa légitimité mais d'un constat déjà fait selon lequel les unités de production sont indépendante du domaine politique. Par contre, l'unité de transhumance peut être une unité pertinente pour ce qui concerne les thèmes techniques, la formation des éleveurs et l'éducation de leurs enfants. Même si cette dernière est elle aussi soumise aux conditions extérieures (disponibilité en pâturage par exemple). La chefferie traditionnelle jouera par contre un rôle déterminant dans la participation aux groupes de concertation.

L'analyse des systèmes de production permet de détecter les contraintes vécues par les pasteurs mobiles. Ainsi, à travers l'étude des pratiques "paysannes", nous avons pu déceler des déficiences du point de vue de l'accès aux ressources (pâturages, eau et terre), de la complémentation animale, de la santé animale (approvisionnement, formation), de la commercialisation du bétail (lieux et prix de vente) et de sa protection (vol, attaque des fauves).

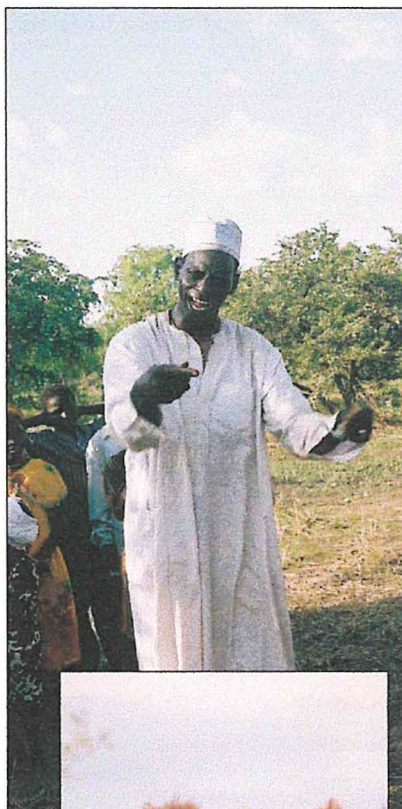
Ce diagnostic a abouti à partir des systèmes de production identifiés, à une typologie des élevages en fonction de leur niveau de viabilité. Il en ressort que la santé des systèmes pastoraux peuls des yaérés n'est pas catastrophique mais montre une grande hétérogénéité des élevages.

On assiste à une diversification nette en agriculture d'une partie des éleveurs appauvris et à un système diversifié performant qui est le système "moutonnier mixte. Entre ces deux systèmes restent en place les "éleveurs purs " qui selon le critère UBT/personnes à charge (déterminant de la viabilité des élevages selon nous) montre de nombreuses disparités. Il nous semble urgent d'intervenir pour améliorer la situation de ceux que nous avons classés comme étant en difficulté.

Les contraintes exprimées par les éleveurs et repérées grâce au diagnostic doivent être levées en promouvant la structuration professionnelle des éleveurs par une forme de groupements mobiles ou à points fixes déterminés.

La démarche de structuration des éleveurs devra prendre en compte les avis des acteurs concernés en favorisant une approche "participative". Les cadres de concertation semblent être de bonnes solutions pour favoriser l'implication directe de tout les acteurs des ressources en jeu. Dans ce contexte, les actions nationales en complément des initiatives locales sont déterminantes notamment dans l'élaboration d'un code pastoral ou de mesures en vue de réduire les exactions menées par certaines autorités.

L'émergence relativement récente des associations d'éleveurs à l'échelle nationale pourrait servir de base. Elles semblent encore fragiles mais pourraient être encouragées et appuyées par des formations, l'organisation des séminaires et en les associant aux débats relatifs à la législation pastorale. En raison de ses attributions la DDPAP jouera un rôle majeur dans l'appui à l'émergence de ces représentants nationaux.



Cette étude loin de prétendre avoir répondu à toutes les interrogations en matière de structuration professionnelle tente d'ébaucher des pistes de réflexion pour une structuration en milieu peul transhumant. Celles-ci montrent que l'enjeu premier des politiques futures sera de prendre davantage connaissance des besoins des éleveurs en les faisant participer à chacun des volets de la politique qui les concerne.

- BARRAUD, V., MAHAMAT, S., MAMIS, D. (2001). *L'élevage transhumant au Tchad Oriental*. VSF Tchad, N'Djamena, 137 p.
- BEKAYO, N., D. (1998). *Elaboration de la stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la diversité biologique volet agropédologie, étude des besoins actuels et futurs en terres agricoles*. Analyse documentaire. N'Djaména, 18 p.
- BLOT, S. (2000). *Etude bibliographique des Sociétés Pastorales : les éleveurs transhumants du Tchad*. Direction de l'Organisation Pastorale. N'Djaména : 144 p.
- BONFIGLIOLI, A. (1990). *Le bâton et la houe, une introduction à l'agro-pastoralisme du Sahel tchadien*. projet DSA, N'Djaména, 72 p.
- BONFIGLIOLI, A. (1988). *Dudal, histoire de famille et histoire de troupeau chez un groupe de Wodaabe du Niger*. Paris : Cambridge University Press, Edition de la Maison des sciences humaines, 293p.
- BONFIGLIOLI, A. (1990). Pastoralisme, agro-pastoralisme et retour : itinéraires sahéliens. In *Cahiers des sciences humaines : sociétés pastorales et développement*. Editions de l'ORSTOM, vol.26, n°1-2, p.255-266.
- BONFIGLIOLI, A. (1984). Bonheur et souffrance chez les Peuls nomades. In : *Migrations africaines, processus et perspectives- les peuls Wodaabe en Afrique Subsaharienne*. In : Japiot, F., Martel, P., Michel, C. Montpellier : Travaux documentaires CNEARC-EITARC 1, 1994, tome 2, 456 p.
- BOUBOU, H. (1968). Contribution à la connaissance de l'histoire des Peul. In : *Migrations africaines, processus et perspectives- les peuls Wodaabe en Afrique Subsaharienne*. In : Japiot, F., Martel, P., Michel, C. Montpellier : Travaux documentaires CNEARC-EITARC 1, 1994, tome 2, 456 p.
- BOURGEOT, A. (1993). *Etude des systèmes de production animale*. Rapport CIRAD-emvt/Ministère de l'Elevage, projet national d'élevage, Montpellier : 123 p.
- BOURGEOT, A. (2002). *Etude de mise en place d'un observatoire de la transhumance au Tchad : rapport de mission d'appui (4-9 déc 2001)*. Programme de Sécurisation des Systèmes Pastoraux, N'Djaména, 74 p.
- BOUTRAIS, J. (1994). Eleveurs, bétail et environnement. In : *Dynamique des systèmes agraires, à la croisée des parcours, pasteurs, éleveurs, cultivateurs*. Blanc-Pamard, C., Boutrais, J. Editions de l'ORSTOM, collection Colloques et séminaires, Paris, 336 p.
- BOUTRAIS (J.), 1988.- « Des peuls en savanes humides, développement pastoral dans l'ouest centrafricain », Editions de l'ORSTOM études et thèses, Paris, 383p.
- BOUY, M. (2001). Le vol de bétail, facteur d'organisation des sociétés pastorales : exemples de la Guinée et du Tchad. In : *Agridoc 2001* (op.cit.), pp 24-26.
- BRUZON, V. (1994). Les pratiques du feu en Afrique subhumide. In : *Dynamique des systèmes agraires, à la croisée des parcours, pasteurs, éleveurs, cultivateurs*. Blanc-Pamard, C., Boutrais, J. Editions de l'ORSTOM, collection Colloques et séminaires, Paris, 336 p.
- CLANET, J.,C. (1975). *Les élevages de l'ouest tchadien, réponse à la crise climatique des éleveurs du Kanem*. Thèse de doctorat : Rouen, 247 p.
- CLANET, J., C. (1999). *Stabilité du peuplement nomade au Sahel central*. Sécheresse n°2, vol. 10.
- DUPIRE, M. (1962). *Peuls nomades, étude descriptive des Wodaabe du Sahel nigérien*. Paris : travaux et mémoires de l'Institut d'Ethnologie I.XIV. Musée de l'Homme-CNRS, 336 p.
- DUPIRE, M. (1996). *Peuls nomades, étude descriptive des Wodaabe du Sahel nigérien*. Paris : Karthala, collection Hommes et Sociétés, 336 p.

- DUTEURTRE, G., KOUSSOU, M. (2002). *Les politiques d'intégration régionale face aux réalités de terrain : le cas des exportations tchadiennes de bétail*. Communication au colloque international : Tchad, 40 ans d'indépendance : bilan et perspectives de la gouvernance et du développement, CEFOD, N'djaména, 25-28 février 2002. 10 p.
- GASTON, A. (1996). La végétation pastorale du bassin du lac Tchad. In : *Atlas d'élevage du bassin du lac Tchad*. CIRAD-CTA. p 39-55.
- GILD, J., P. (1963). Mobilité pastorale au Tchad occidental et central. In : *Etude bibliographique des Sociétés Pastorales : les éleveurs transhumants du Tchad*. Blot, S. Direction de l'Organisation Pastorale. N'Djaména : 144 p.
- HAESSLER, C. (2001). Les services aux pasteurs tchadiens à la croisée des pistes, entre mutation inachevée et émergence de nouvelles demandes. In : *Agridoc, 2001 : Libéralisation et organisation des services aux éleveurs*. Revue thématique n°2, juin 2001.
- HAMMEL, R. (1999). *Terroirs d'attache des pasteurs du Niger*. 21 p.
- HOGBEN, S., KIRCK-GREEN, A. (1966). The emirates of Northern Nigeria. In : Japiot, F., Martel, P., Michel, C. Montpellier : Travaux documentaires CNEARC-EITARC 1, 1994, tome 2, 456 p.
- HOROWITZ, M. (1980). Priorités des recherches en matière d'études pastorales : plan des années 80. In : *Etude bibliographique des Sociétés Pastorales : les éleveurs transhumants du Tchad*. Blot, S. Direction de l'Organisation Pastorale. N'Djaména : 144 p.
- JAPIOT F., MARTEL, P., MICHEL, C. (1994). *Migrations africaines, processus et perspectives, les peuls Wodaabe en Afrique Subsaharienne*. Montpellier : travaux documentaires CNEARC EITARC 1, tome 2, 456 p.
- JOUVE, P. (1992). Le diagnostic du milieu rural de la région à la parcelle. In : *L'appui aux producteurs : démarches, outils, domaines d'intervention*. Mercoiret, M. (dir). Montpellier : CNEARC, 40 p.
- JOUVE, P. (1986). *Quelques principes de construction de typologies d'exploitation agricoles suivant différentes situations agraires*. Les Cahiers de la recherche Développement, n°11- Août 1986. Montpellier : p 18-56.
- KAMIL, H. (2002). DUTEURTRE, G. LE MASSON, A. (2002). Diagnostic de l'organisation traditionnelle et propositions en matière de structuration professionnelle des éleveurs transhumants au Tchad. Compte rendu de mission : 24/03 – 6/05/2002. N'Djaména : 11 p.
- LANDAIS, E. (1994). Systèmes d'élevage : d'une intuition holiste à une méthode de recherche, le cheminement d'un concept. In : *Dynamique des systèmes agraires, à la croisée des parcours, pasteurs, éleveurs, cultivateurs*. Blanc-Pamard, C., Boutrais, J. Editions de l'ORSTOM, collection Colloques et séminaires, Paris, 336 p.
- LE MASSON, C. (1990). *Les éleveurs M'bororo : étude socio-économique*. Ministère du Développement Rural- République Centrafricaine. Financement FIDA & ANDE (Agence Nationale de Développement de l'Elevage. 456 p.
- LE MASSON, A. (1983). *Les maladies du bétail et les traitements en RCA*. Cahier illustré de l'animateur. Bossembelé, République Centrafricaine, 12 p.
- LE MASSON, A. (1997). *Rapport de mission d'évaluation du Projet multisectoriel de développement rural en zone sahélo-soudanienne du Tchad*. Composante d'élevage 8 mai au 7 juin 1996. Rapport CIRAD-emvt n°97004, 67 p.
- LE MASSON, C. (1985). *Les éleveurs Mbororo de l'Ombella-M'poko*. Ministère du Développement Rural- République Centrafricaine. 456 p.
- LE ROY, E. (1995). Repères pour une lecture foncière des pratiques pastorales au Sahel . In : *Hommes et animaux*, Inter réseaux, p 14- 17.
- LHOSTE, P. (1984). *Le diagnostic sur le système d'élevage*. In : Cahiers de la Recherche Développement., 3-4 : 84-88.
- MAGRIN, G. (2001). *Le sud du Tchad en mutation, des champs de coton aux sirènes de l'or noir*. CIRAD- PRASAC, SEPIA diffusion, Paris, 421 p.
- MARTY, A. (1993). *La gestion des terroirs et les éleveurs : un outil d'exclusion ou de négociation ?* Revue Tiers Monde, agriculture, écologie et développement, tome n°34, n° 134, p 327-344.
- Ministère de l'élevage (1997). *Rapport du comité de réflexion sur la transhumance*. N'Djaména : 16 p.

- Ministère de l'élevage (1998). *Réflexion prospective sur l'élevage au Tchad*. N'Djaména : 77 p.
- MOROVICH, B. (1999). *Almy Bahaïm : étude sur la gestion paritaire des points d'eau*. Projet Almy Bahaïm.
- OGIER, J. (1996). *L'analyse de la diversité géographique de la région de N'Djaména un outil pour le développement rural*. Montpellier : séminaire de géographie du CIRAD- SAR, 39 p.
- PARIS, P. (1990). Les Bororos, nomades peuls du Niger. In : *Ténéré, désert d'absolu*. Durou, JM., Sabater, R. (dir). AGEP/VILO, Paris.
- RAIMOND, C. (1999). *Terres inondées et sorgho repiqué. Evolution des espaces agricoles et pastoraux dans le bassin du lac Tchad*. Résumé Thèse de doctorat : Paris I-Panthéon Sorbonne. 4 p.
- REBOUL, C. (1976). Mode de production et systèmes de culture et d'élevage. In : *Economie rurale*, n° 112.
- SEIGNOBOS, C. (2000). Les Fuibe. In : *Atlas de la province extrême nord-Cameroun*. Editions IRD-MINREST, Paris.
- THEBAUD, B. (1988). Elevage et développement au Niger. In : *Etude bibliographique des Sociétés Pastorales : les éleveurs transhumants du Tchad*. Blot, S. Direction de l'Organisation Pastorale. N'Djaména : 144 p.
- THEBAUD, B. (1990). Politique d'hydraulique pastorale et gestion de l'espace au Sahel. In : *Cahiers des sciences humaines : sociétés pastorales et développement*. Editions de l'ORSTOM, vol.26, n°1-2, p.13-31.
- TIELKES, E., SCHLECHT, E., HIERNAUX, P. (2001). *Elevage et gestion des parcours au Sahel, implication pour le développement*. Compte rendu d'un atelier régional Ouest-africain sur le thème « la gestion des pâturages et les projets de développement : quelles perspectives », 2-6 octobre 2000, Niamey, Niger. Ed Verlag Grauer Beureun, Stuttgart, 381 p.
- TOURNEUX, H., DAIROU, Y. (1998). *Dictionnaire peul de l'agriculture et de la nature : Cameroun*. Paris : Karthala-CTA-CIRAD, 547 p.
- TOUTAIN, B., TOURE, O., REOUNODJI, F. (2000). *Etude prospective de la stratégie nationale de gestion des ressources pastorales au Tchad : 29 nov. – 20 déc. 1999*. Rapport Cirad-emvt n°00-04 : Montpellier, 87 p.
- WIESE, M., KASPAR, W. (1998). *Les populations nomades et la santé humaine et animale en Afrique notamment au Tchad*. University of Freiburg, 117 p.

Ouvrages consultés :

- ARDITI, P. (1992). *Etude régionale des stratégies différenciées des éleveurs d'Afrique Centrale : le Tchad*. N'Djaména : Ministère de l'Elevage et de l'Hydraulique Pastorale. 71 p.
- GASTON, A., DULIEU, D., LAMARQUE, G. (1979). *Synthèse agro-pastorale du Bassin du lac Tchad*. CBLT N'Djaména, 236 p.
- LE MASSON, A. (1995). *Les groupements d'éleveurs : I. l'organisation*. Fiches techniques d'élevage tropicale, Productions animales, fiche n°3, 16 p.
- LE MASSON, A. (1995). *Les groupements d'éleveurs : II. Leur rôle*. Fiches techniques d'élevage tropicale, Productions animales, fiche n°4, 24 p.
- PSSP (1999). *Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux ; rapport de présentation au comité directeur du Fonds d'Aide et de Coopération*. N'Djaména : 31 p.
- République du Tchad (1999). *Séminaire national sur les conflits agriculteurs éleveurs*. N'Djaména : n.p.
- République du Tchad (2002). *Projet de loi portant réglementation du nomadisme, de la transhumance et de la garde du bétail au Tchad*. Proposition de révision de la loi n°4 de 1959, document de travail, N'Djaména : 6 p.
- SCHMITZ, J. (1990). Les Peul : Islam, pastoralisme et fluctuations du peuplement. In : *Cahiers des sciences humaines*. Editions de l'ORSTOM, vol.26, n°4, p.499-528.
- YOSKO, I. (1999). *Le nomadisme au Tchad entre préjugés et réhabilitation*. In Séminaire sur les conflits agriculteurs éleveurs, 19-20 mai 1999, N'Djaména, 7 p.

- 1- Grille d'entretien monographique
- 2- Questionnaire technico-économique
- 3- Questionnaire femmes
- 4- Carte Wiese
- 5- Généalogie des *Hontorbe*
- 6- Migration des *Ouarsetti*
- 7- Généalogie des *Ali-jam*
- 8- Généalogie des *Yayayé*
- 9- Décret 102/PR.INT du 6 mai 1970
- 10- Quand produire plus ne suffit pas...
- 11- Tableaux de synthèse des données

Annexe n°1 : Grille d'entretien monographique

I- ORGANISATION SOCIALE

1.1- HISTORIQUE DU PEUPLEMENT

Origine du groupe : sa naissance, son ancêtre (fictif ou réel), ses déplacements progressifs dus à la sécheresse, les composantes du groupe (lignage majeur, lignage mineur...), nouveaux groupes créés à partir du groupe d'origine, aire de leur extension, leur territoire, leurs points d'eau, les *mourhals* (axes de transhumance) habituellement empruntés (avant et actuellement).

1.2 – ORGANISATION TRADITIONNELLE

Quelles sont les différentes unités sociales qui constituent la société étudiée ?

Unité : famille, *ferrick*, lignage mineur, lignage majeur, fraction, clan, confédération

Durée : stable, saisonnière

Type de relation : familiale, voisinage, solidarité de groupe, entraide

Unité	Nom vernaculaire	Fonction	Type de relation interne	Type de relation externe	Dimension géographique	Dimension socio-administrative

Pour chaque unité : niveau et nature des décisions

Existe-t-il d'autres groupes : jeune, assemblée de vieux marabout,

Quelles sont leurs fonctions ?

I-3 HIERARCHIE ET POUVOIR

I-3-1 ACCES AU ROLE DE CHEF :

➤ COMMENT ?

- Héritage,
- Désignation traditionnelle, nomination administrative.
- Autres (initiative, etc.)
- Depuis quand ?

➤ DEPUIS QUAND ?

I-3-2 CHEFFERIE :

- Quelles sont les échelles dans la hiérarchie ? (indiquer le nom vernaculaire, la dimension géographique ou socio-administrative)
- Position de l'interlocuteur (le nombre d'unités sous son commandement)

I-3-3 FONCTIONS

- **sociale** : liens matrimoniaux, alliances, fonction de médiation en cas de conflits internes et à quel niveau ?
- **technique** : transhumance, travaux collectifs (puits, puisards, intrants/extrants, ...)
- **politique** : médiation en cas de conflit externe, négociation pour l'accès aux ressources, niveau de représentativité, légitimité (obéi, consulté, écouté, ...)
- **religieux**

I-3-4 EXERCICE DE L'AUTORITE

- Existe-t-il une instance traditionnelle (comité) de consultation ou de délibération ?
- Le chef, est-il secondé par d'autres personnes ? combien ? rôle ? à quelle occasion ?
- Délègue-t-il des fonctions ? lesquelles et à quelle occasion ?

I-3-5 EVOLUTION/ DYNAMIQUE DU POUVOIR

- Perte ou gain de confiance et de reconnaissance, pourquoi ? et à quelle occasion ?
- Emergence d'autres autorités ? (traditionnelle, administrative, association, groupements)

II STRUCTURATIONS RECENTES

- **type** : groupement, association
- **fonction** : approvisionnement, santé animale, ...
- **historique** :
 - date de création et circonstances
 - initiateur : initiative propre, opérateurs extérieurs (ONG, projet, ...)
 - potentialités et contraintes
 - évolution de stratégies : diversification, repli, déploiement
- **fonctionnement actuel** : activités, contraintes.

III RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR : GROUPES OU INSTITUTIONS

Type : voisinage, camaraderie, alliance, association, métayage, conflit, échange-commerce.

Nature : durable, occasionnelle, contractuelle (si oui sous quelle forme ?)

A détailler pour chaque groupe :

- + Autres groupes d'éleveurs : concurrence, transhumance collective, conflit.
- + Administration : agents techniques, forestiers, douaniers, etc.
- + Commerçants : transaction directe ou à travers un garant (son rôle, ses prérogatives ?)
 - Agriculteurs : droit de labour ou de creusement de puits demandé au Blama du village ou du chef de canton, relations conflictuelles (divagation des animaux), relations d'échange (fromage ou lait contre céréale), relations de collaboration et d'entraide (association, prêt, confiage, ...)

CAS PARTICULIER A APPROFONDIR : CONFLITS-RELATIONS AGRICULTEURS/ELEVEURS

OU, QUAND ET AVEC QUI ?

- Divagation
- Accès au pâturage
- Accès à l'eau
- Problème de passage
- Résolution des conflits ? Proportion / niveau de résolution administratif, traditionnel, chefferie
- Dimension (gravité) : (échelle géographique, échelle sociale, nature de la sanction)
- Représentation éventuelle d'éleveurs étrangers en cas de conflit, notamment des éleveurs

IV APPROPRIATION DE L'ESPACE

(APPROPRIATION = EXPLOITATION + OCCUPATION)

IV-1 EXPLOITATION DES RESSOURCES

IV-1-1 REPRESENTATIONS ET USAGE

L'espace et le temps constituent deux éléments importants dans la transhumance. Enquêter sur ces deux notions permet de se munir d'un lexique local et de comprendre l'appréciation des ressources par les transhumants.

- Les **représentations liées à l'espace** diffèrent d'un groupe à un autre. Il convient de **relever les noms vernaculaires et les caractéristiques** des différentes unités de l'espace et leur **appréciation** par les populations (occurrence des points d'eau, type de végétation, ...).

Les unités : cuvette, talweg, plateau, plaine, massif, zone interdunaire, zone d'épandage, étangs, ouadi, bras du fleuve, bas-fonds, dune, natronnières... constituent des repères dans l'espace lors de la transhumance, elles ne présentent pas les mêmes potentialités, ni les mêmes contraintes. Elles conditionnent aussi le choix des lieux de campement.

Il existe donc un espace occupé (habité, campement, village, ...) et un espace exploité : selon quels critères ? (occurrence de points d'eau, de terrain de culture, ...)

Pour faire **une analyse du paysage** et de son utilisation on doit définir l'emplacement des points d'eau, des pâturages, des champs, ...

Vous pouvez faire faire des **cartes mentales** aux éleveurs pour délimiter les différentes unités spatiales, dresser vous-même des **transects** (campement, type de pâturage, point d'eau, ...) ou décrire une **journée-type** de pâturages en suivant le berger..

Quels sont les facteurs déterminants à chaque étape de la transhumance : les puits, les marchés, les champs cultivés, les natronnières... ?

Quelles sont les **contraintes** ? : les conflits, la fermeture des passages , le risque de taxation par les agents d'autorité (forestiers, douaniers, ...), les plantes toxiques, les champs maudits (présence du charbon), sécheresse, la mouche, etc

Que veut dire par exemple une frontière entre le Bahr El Ghazal et le Chari etc. Existe-t-il un découpage en grandes zones écologiques, ou en territoires reconnues à des groupes sociaux ?

• **Les temporalités** : la mobilité (nomadisme, transhumance..) est d'abord une gestion du temps d'accès aux ressources. Il convient d'enquêter sur les découpages locaux : combien y a-t-il de saisons ? quelles sont leur caractéristiques ? a quoi correspondent-elles ? (pluie, chaleur, vent, hausse des prix, début de la transhumance,...). Comment est découpée la journée de pâturage ? s'agit-il de journée continue ou de journée discontinue ?

Quels sont les différents types de vents, de précipitations ? Quels phénomènes météorologiques jouent au niveau de la transhumance ? (toujours rapporter les noms vernaculaires)

IV-1-2 CALENDRIER D'EXPLOITATION DES RESSOURCES

(Cf. Tableau)

IV-2 QUELLES SONT LES REGLES D'EXPLOITATION DES RESSOURCES (PATURAGE, EAU, SEL):

> LES THEMES

- instance représentative
- règles d'accès négociées/édictees, fixes
- accords d'utilisation des ressources pastorales
- définition des ayants droit selon quelle appartenance ? lignage, clan, ...

En plus, il existe différents droits : droit de pacage, droit d'eau, droit de défrichage, droit de clôture (enclos pour bétail), droit de coupe, et différents ensembles normatifs (coutumes, droit musulman, droit moderne).

Pour chaque type de droit, identifier l'institution de réglementation, les normes, les sanctions, le type de négociation (individuelle, par groupe, par personne interposée...)

> RESSOURCES VEGETALES

S'agit-il d'un accès négocié aux pâturages, ou d'un droit acquis. Comment se fait l'accès aux pâturages inondés tels que les bougoutières (*Echinocloa stagnina*) ou au *yayré* (Vétiver), aux chaumes, aux gommeraies, aux doumeraies, etc.

Y a-t-il des zones d'attaches (ex. calao pour les O. Rached) ? reviennent-ils au même terrain ou négocient-ils un accès

UTILISATION DES POINTS D'EAU :

- Identifier les points d'eau existants, déterminer leur distance par rapport au campement.

- L'eau est-elle saumâtre ou douce, pérenne ou temporaire ?

- Pour les puits citer le nombre de fourche. A quoi correspond une fourche (nombre de familles, nombre de têtes de troupeau ...) ? Les fourches, correspondent-elles à un découpage sociale (à chaque fourche correspond un certain nombre de famille ou de lignage) ? Le puits est-il privé, villageois, public, communautaire, l'eau est-elle payée : si oui, à qui, à quel prix ... ?

Y a-t-il une gestion de l'accès à l'eau ? Existe-t-il des tours d'eau, s'agit-il d'un tirage au sort, d'un consensus, d'une définition stricte des tours ? Y a-t-il une personne qui coordonne ces tours ? L'abreuvement se fait-il selon l'arrivée des troupeaux ou selon les espèces animales (ex. ovin ¼ de la journée, caprin ¼, Bovin ½) ?

Décrire l'organisation de l'abreuvement : l'exhaure, la répartition des animaux (agrégation, subdivision), les personnes qui accomplissent l'abreuvement.

Le creusement d'un puits, implique-t-il le paiement d'un droit (en espèce ou en nature) ? Comment mesure-t-on la profondeur d'un puits (hauteur d'homme bras levé 2.5 m, ou en mètre, ou en coudées...)

Quel est le rôle du puisatier traditionnel ? Est-il rémunéré ? Exerce-t-il un contrôle sur l'exhaure ? Dispose-t-il d'un statut particulier ?

EXPLOITATION DES NATRONNIERES

Mode d'exploitation, droit d'accès, localisation, le coût.

Approche Dépenses en Santé animale

	vaccins	Dep Int	Traitement	autres	Total
Bovins					
Camelins					
Ovins Caprins					
Chevaux					
Anes					
TOTAL					

Lieu approvisionnement :

Alimentation :

Complémentation (tourteau, son...)	Résidus récolte	Natron	Amendes	Passage fleuve	Total

Hydraulique pastorale (puits, mares, forages, lac)

Participation financière au surcreusement	Prix de l'eau sur le parcours de transhumance	Accès, conflits, propositions	Total

Total Dépenses Production Animale/an :

Fcfa

b) Du point de vue du "zotechnicien"

Paramètres de reproduction Tx fécondité : veaux nés vivants / reproductrices : %

taux de mortalité à approcher : des veaux (0-1 an) : nb morts/ nb nés : soit %

Global troupeau : % Commentaires :

Production laitière :

en saison des pluies (soudure céréalière) :

en saison sèche :

Commercialisation du bétail

Y a t'il un "garant" sur chaque marché, quels rôles ? qui peut jouer ce rôle ?

Prix de vente
taxes

part garant
autre

Prix net éleveur

Approche Taux de commercialisation : (nombre d'animaux vendus / cheptel) :

	Quantité et âge*	Prix de vente	Lieu	période	Total
Bovins					
Camelins					
Ovins					
Caprins					
Total					

Dons d'animaux :

Zakaa :

Nanganay :

reçus
rendus

confiés
récupérés

Autres :

Approche taux d'exploitation (commercialisation + dons divers / cheptel moyen)

Bovins :

Ovins :

Caprins :

2.1.2- les systèmes de cultures

- Sommes nous en présence de pastoralisme nomade ou de pastoralisme nomade avec des points fixes? Qui reste, qui part? A quelle période?
- Y a t-il des cultures? Lesquelles?
- Quantités récoltées (sacs, fagots, "coro" si mil, bassines si sorgho...)?
- Taux de couverture des besoins par la récolte :
- Estimation Déficit annuel à combler (kg) :/ besoins exprimés par l'éleveur :
- Comment est comblé le déficit
- Qui cultive (répartition des tâches)?
- Comment se sont-ils approprié l'espace cultivé
- Y a t-il des relations de métayage ?

Budget céréalier et autres aliments de base

	Saison sèche	Saison des pluies	Total
Consommation journalière de mil			
Prix d'achat du mil			
Autres consommations			
Sucre			
Thé			
Total			

Total Dépenses annuelles céréales et autres alim. base : CFA

Total Dépenses annuelles sucre et thé : CFA

2.2.3- autres ressources

- Artisanat ?
- Salarial ?
- Migrations ?

2.2.4- Autres dépenses

Santé humaine : scolarisation : autre :
Rémunération des bergers :

Récapitulatif -----

Recettes Prod Animale :
Autres :

Dépenses Prod Anim
Céréales et alim. base
sucre, thé
Autres

Revenu Brut :

2.2- Gestion des espaces et des ressources

2.2.1- La mobilité

a) La transhumance (D'où venez-vous? Où allez vous?)

Les grands déplacements saisonniers : itinéraires, passages obligés,

- puits et/ou mares d'abreuvement, temps de séjour, de déplacement,

amplitude (toponymie des lieux), itinéraires aller et retour... **Faire une carte.**

Explication des lieux de transhumance (marchés, herbe, eau ... ?) :

Variations de ces déplacements selon les années : quand avez-vous changé d'itinéraire et quelles en sont les raisons?

Les autres déplacements de moindre amplitude : qui se déplace, répartition des tâches? Comment se définit l'itinéraire quotidien? Quels sont les facteurs influençant le choix du lieu de campement et de l'aire de pâturage?

- Variation selon les années : stratégie sécheresse.
- Répartition des troupeaux sur les parcours partage ou regroupement? (bovins, ovins, cap.)
- Distance aux points d'eau, fréquence d'abreuvement?
- Mode d'utilisation des différents sites pastoraux (circuits de pâturage) et pratiques des bergers. Quels critères sont pris en compte (diversité topographique, potentialités fourragère) ? Comment est assurée la complémentarité entre les parcours?
- **Calendrier fourrager annuel** dans l'espace et le temps (**cartographie importante**).
- Alimentation complémentaire : parcours spécialisés (cure salée ou natronée), passage sur chaumes... nom vernaculaire
- Jusqu'à quel point les déplacements annuels assurent les besoins des animaux?
- Interface avec les autres utilisant le même espace?
- Faire un calendrier mettant en relation l'étalement des saillies, des mises bas avec l'alimentation du troupeau et ses mouvements.

2.2.2- Les modes d'accès aux ressources

a) Accès au pâturage

- Quelles sont les règles d'accès au pâturage?
- Leur effectivité est-elle assurée par une instance juridique sanctionnant les abus, ou s'agit-il d'accords tacites relevant d'un code moral?
- Quelle durée de campement est jugée acceptable?
- Y a-t-il des indices d'appropriation (construction d'abris, labours...)?
- Selon quels critères est déterminé le statut d'ayant droit? L'accessibilité selon la ressource pastorale considérée est-elle garantie, dans les faits, à tous les ayants droits?
- Limite t-on les effectifs? Y a t-il surpâturage et à quelle époque?

- Comment sont négociés l'occupation des lieux de campement et l'exploitation des points d'eau.
- Problèmes rencontrés (quel endroit, avec qui, pourquoi) ? Quelles solutions ?

b) Accès aux points d'eau

(avoir carte des points d'eau permanents et temporaires type mares en saison des pluies) et diversité des points d'eau / mois

- Y a t-il des droits d'abreuvement? Comment s'organisent les bergers pour l'abreuvement des hommes et des troupeaux?
- Choix des points d'eau selon la période de l'année
- Y a t-il un représentant des éleveurs dans certains endroits stratégiques?
- Type de points d'eau utilisés (selon taille du troupeau)? (mares, forages, puits et statut, puisards)
- Problèmes rencontrés? Quelles solutions ?

2.3- Pratiques de gestion et mode de conduite des troupeaux

2.3.1- Agrégation

- Dans le ferrick y a t-il une conduite groupée des troupeaux ? Où bien entre quelques familles ?

Dans le troupeau comment sont répartis les animaux :

Appellation peule	Mode acquisition*	Droit (complet ou lait)

* héritage personnel, prêt, compensation matrimoniale, prix du sang, contrat gardiennage, dot

Si les animaux sont rassemblés à quel moment de la journée sont ils séparés ? Gestion en fonction de la période de l'année.

- Mode d'acquisition des animaux : achat, don, héritage...

2.3.2- conduite

- Mo d'œuvre travaillant sur l'exploitation ? Statut des bergers, mode de rémunération ?
- Conduite commune (exemple : à qui appartient le taureau...)

- Rythmes journaliers : temps passé au pâturage, temps de repos, rentrée...
Stratégies en fonction de la saison

- Reproduction

Alimentation : (cf. gestion des pâturages)

Des jeunes animaux :

Santé animale :

Animaux touchés	Maladies nom vernaculaire	Période	Symptômes	Traitement (lieu d'approvisionnement, personnes ressources)

Annexe n°3 :
Questionnaire femme

Date :
Femme de :
Epouse :
Nombre enfants :

1- Apport en animaux

- capital de départ (dot) : quels animaux vous appartiennent ?

Espèce	Répartition des âges	Quantité départ	Quantité aujourd'hui	Quantité vendue*

* A quel moment ? Pourquoi ? Qui prend la décision ?

Effectif total cheptel (familial) :
Poids de l'apport de la femme :

Poids de l'apport de la femme :

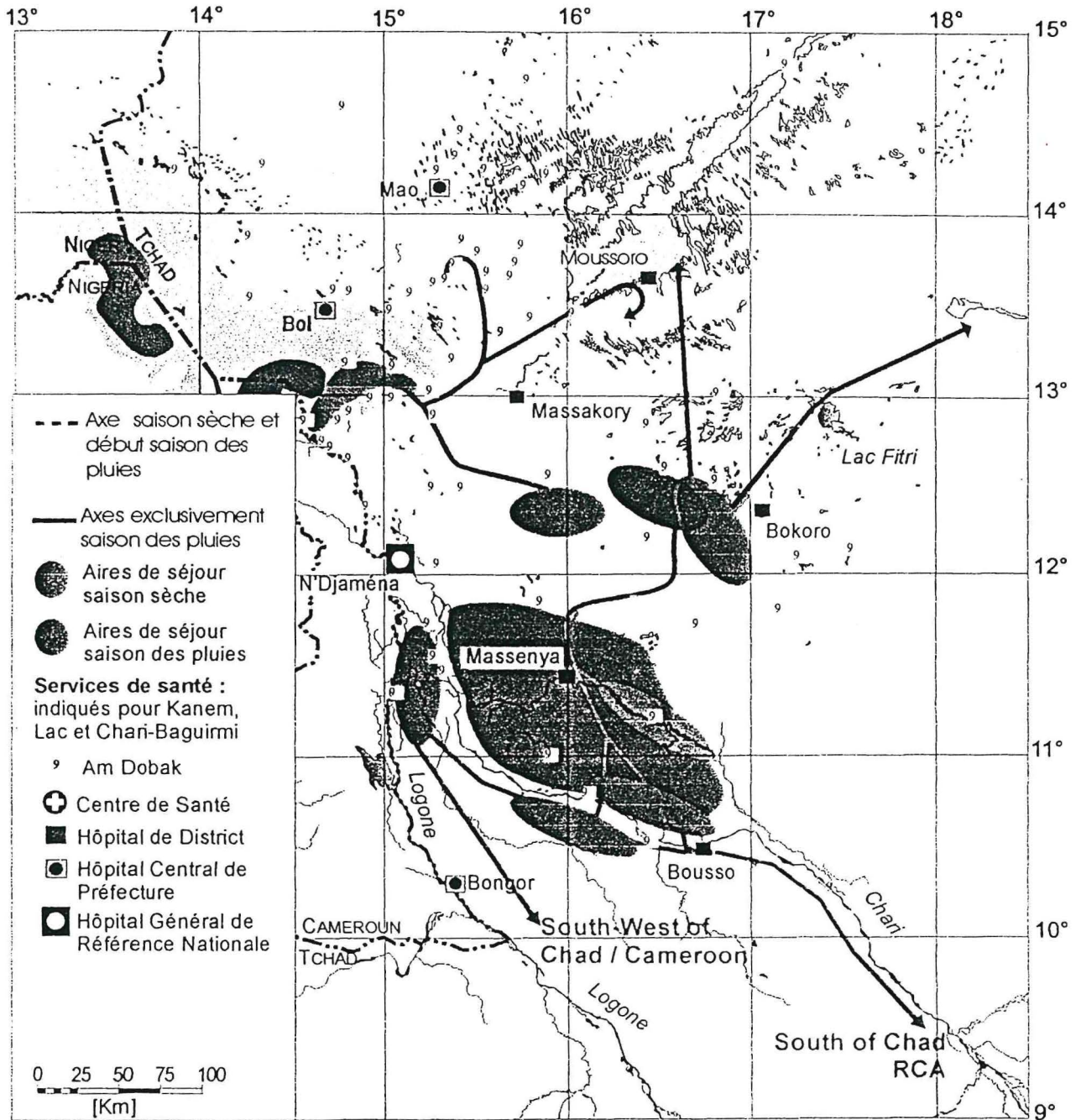
2- Contribution des productions laitières dans l'économie des ménages

	Saison des pluies <i>NDUNGU</i>		Saison sèche froide <i>DABBUNDE</i>		S. sèche chaude <i>CEEDU</i>	
	Q * P =	lieu	Q * P =	lieu	Q*P =	lieu
Qté produite						
Qté autoc						
Qté vendue - lait frais - beurre - huile - caillé						
TOTAL	FCFA		FCFA		FCFA	
Achats - céréales - condiment - vêtement - bijoux - bétail - autres						
Autre activité						

Annexe n°4 :

Carte Wiese, Localisation des Fulbé nomades

Carte n°6 Situation géographique des Fulbé nomades par rapport aux services de santé dans le Bassin du Lac Tchad, 2000.



Source : Wiese (2000), modifiée

Annexes n°5, 6, 7, 8 :
Généalogie des Hontorbe, Ali-jam et Yayayé

Afin de préserver la confidentialité des entretiens, les données concernant l'organisation généalogique des groupes rencontrés sont disponibles auprès de G. DUTEURTRE et A. LE MASSON, chercheurs au CIRAD - emvt.

Annexe n°9 :
Décret 102/PR.INT du 6 mai 1970

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DE L'INTERIEUR

///) E C R E T N°102/PR.INT.
----- du 6 Mai 1970.

Portant Statut de la Chefferie.

(/isa: S.G.G.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/u la Loi Constitutionnelle n°2/62 du 16 Avril 1962;
(/u l'Ordonnance n°4/INT du 13 Février 1960 portant organisation administrative générale du territoire de la République;
(/u l'Ordonnance n°5/PG.INT du 6 Mai 1970, portant modification de l'Ordonnance n°4/INT du 13 Février 1960 portant organisation administrative générale du Territoire de la République;
/e Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 Avril 1970;

///) E C R E T E

T I T R E I

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1° - Les Chefs Traditionnels sont:

- les Sultans,
- les Chefs de Canton et les Chefs de Groupement de Villages,
- les Chefs de Village.

ARTICLE 2° - Les Chefs Traditionnels sont les auxiliaires de l'Administration. Ils sont placés sous l'autorité et le contrôle des Préfets, des Sous-Préfets et des Chefs de Poste Administratif de leur ressort.

ARTICLE 3° - Les pouvoirs des Chefs Traditionnels, en matière de police judiciaire et en matière judiciaire sont définis par la Loi

T I T R E II

S U L T A N S

ARTICLE 4° - Le Sultan est nommé par Décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l'Intérieur. Il est choisi parmi les descendants des anciennes familles ayant exercé la chefferie.

Le Sultan dirige et contrôle la perception de l'impôt et en est responsable devant le Préfet, les Sous-Préfets et les Chefs de Poste Administratif intéressés.

...../

Il est chargé, sous la surveillance des autorités administratives, d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique, et notamment:

- 1°/- de réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement sur la voie publique, les tumultes, les attroupements, les bruits et rassemblements nocturnes de nature à troubler le repos des habitants.
- 2°/- de maintenir le bon ordre dans les endroits où il se fait de grands rassemblements de personnes tels que les foires et marchés.
- 3°/- de veiller à la Sûreté et à la commodité du passage dans les places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des édifices menaçant ruine.
- 4°/- de vérifier la salubrité des comestibles exposés à la vente.
- 5°/- de prévenir et faire cesser les accidents et fléaux calamiteux tels que les incendies, les inondations, les épidémies et épizooties en provoquant s'il y a lieu l'intervention des Autorités Supérieures.
- 6°/- d'obvier ou de remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants.

ARTICLE 5/- Les mesures disciplinaires applicables aux sultans sont:

- la suspension partielle ou totale de l'allocation, d'une durée maximum de 3 mois, infligée par Arrêté du Ministre de l'Intérieur sur proposition motivée du Préfet,
- la suspension des fonctions, infligée par Arrêté du Ministre de l'Intérieur sur proposition motivée du Préfet,
- la révocation par Décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l'Intérieur.

T I T R E III

CHEFS DE CANTON

ARTICLE 6/- Les Chefs de canton ou de groupement de villages sont nommés par Arrêté du Président de la République en Conseil des Ministres. Ils sont choisis parmi les anciennes familles ayant exercé la chefferie.

ARTICLE 7/- Dans son ressort, le Chef de Canton assure la liaison entre l'administration et la population.

Il dirige la collecte de la taxe civique et de la taxe sur le bétail.

Il est chargé du centre secondaire d'Etat-Civil du Chef-lieu de Canton.

...../

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQUE
Baillarguet

Il participe aux opérations de recensement de la population.
Il veille à la paix publique et au maintien de l'Ordre.

ARTICLE 8/- Les mesures disciplinaires applicables aux Chefs de Canton sont:

- la réprimande, infligée par le Sous-Préfet, sur avis éventuel du Sultan,
- γ - la suspension partielle ou totale de l'allocation, d'une durée maximum de 3 mois, infligée par décision du Préfet,
- γ - la suspension de fonctions, infligée par Arrêté du Ministre de l'Intérieur,
- la révocation, par Arrêté Présidentiel pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre de l'Intérieur.

T I T R E IV

DISPOSITIONS COMMUNES AUX SULTANS, AUX CHEFS DE CANTON ET AUX CHEFS DE GROUPEMENT DE VILLAGES =====

ARTICLE 9/- Le Sultan et le Chef de Canton sont assistés chacun d'un Secrétaire et de Goumiers rémunérés par l'Etat.

ARTICLE 10/- Le Sultan et le Chef de Canton perçoivent, en leur qualité d'auxiliaires de l'Administration, une allocation annuelle fixe, payable mensuellement par douzième, exclusive de toute remise et de toute indemnité pour Secrétaires et Goumiers.

Les allocations, fixées par Arrêté Présidentiel sur proposition du Ministre de l'Intérieur, sont établies en tenant compte du classement des Cantons par catégories, de l'échelon et de la manière de servir du Chef.

ARTICLE 11/- Le Sultan et le Chef de canton sont notés chaque année en décembre, par leurs supérieurs hiérarchiques. Il est tenu compte notamment de la rentrée effective des impôts et du maintien de l'ordre, dans les éléments d'appréciation.

T I T R E V

DE VILLAGE =====

ARTICLE 12/- Le Chef de village administre le village. Il est nommé par décision du Sous-Préfet.

ARTICLE 13/- Le Chef de village est chargé, dans son ressort, sous le contrôle du chef de canton:

- de la Police générale, il doit veiller à l'ordre. Il prête son concours en cas d'accidents, d'événements graves, de calamités ou de sinistres.

Il rend compte au chef de canton et, en cas d'urgence, aux autorités administratives, de toute propagande subversive de nature à troubler l'ordre public.

- de la Police rurale. Il veille à la protection des cultures, des plantations et des récoltes, contre les animaux en divagation et contre les feux de brousse notamment.
- de l'hygiène. Il signale immédiatement au chef de canton les cas de maladie contagieuse constatés et prend aussitôt les mesures nécessaires pour assurer l'isolement des malades et la désinfection des locaux contaminés.

Il signale les épizooties.

- de la voirie. Il doit maintenir le village et ses abords immédiats en état de propreté, veiller à l'entretien de ses accès, à la sûreté et à la commodité du passage dans les rues du village.

Le Chef de village est chargé, sous la direction et le contrôle du Sultan ou du Chef de Canton, de la perception de la taxe civique et de la taxe sur le bétail et de leur versement à la Caisse du Receveur-Percepteur de la Circonscription.

Il sert de relais aux Autorités Supérieures pour l'Administration du village et doit apporter son concours aux Agents des divers services chargés d'une action dans le cadre du développement économique et social du village.

ARTICLE 14/ - Le Chef de village perçoit, à titre de rémunération, des remises sur le montant des impôts collectés par ses soins.

ARTICLE 15/ - Le Chef de village peut être l'objet de sanctions infligées par le Sous-Préfet, pour fautes graves et sur avis motivé du Chef de Canton:-

- la suspension
- la révocation

ARTICLE 16/ - Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'application du présent décret qui abroge toute réglementation antérieure contraire à ses dispositions et qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République./.-

Fait à Fort-Lamy le 6 Mai 1970

F. TOMBALBAYE

Annexe n°10 : Quand produire plus ne suffit pas...

L'article de NIANOGO et al. (1997) démontre clairement qu'une embouche ovine, même si elle est techniquement très bien menée à Pouytenga (Burkina Faso), ne sera pleinement valorisée que si elle est commercialisée sur un marché lointain (Abidjan). Produire et vendre sur place ne profite que très faiblement au producteur (de 1882 à 3739 F.CFA de marge bénéficiaire, soit de 8 à 17 % par rapport au prix de revient) alors que la commercialisation sur Abidjan peut rapporter de 22 263 à 24 120 F.CFA de marge bénéficiaire par animal (soit 73 à 85 %).

L'éleveur-emboucheur ne pouvant seul effectuer ce déplacement, c'est le rôle du Groupement de regrouper les animaux embouchés de différents propriétaires membres du groupement et de les commercialiser par contrat sur ces marchés lointains plus rémunérateurs.

ETUDE DES SYSTÈMES D'EMBOUCHE COMMERCIALE DANS LA RÉGION DE POUYTENGA

A. J. NIANOGO, O. OUEDRAOGO, R. DEUSON, B. GNOUMOU, S. NASSA, D. KABORE

INSTITUT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RECHERCHES AGRICOLES
RÉSUMÉ OUAGADOUGOU B.P. 7192 BURKINA FASO

Cette étude a porté sur les caractéristiques de l'embouche ovine dans la ville de Pouytenga. Les pratiques alimentaires, sanitaires et socio-économiques de sept éleveurs ont été suivis pendant plusieurs mois. L'évolution pondérale des animaux a également été enregistrée.

Bien que l'alimentation des animaux ne respecte pas toujours les normes sur le plan quantité et teneur en énergie, les performances des animaux sont globalement satisfaisantes. Les GMQ sont assez influencés par la conduite imprimée par l'éleveur. On note aussi que la rentabilité de l'embouche est très élevée si les animaux sont exportés vers Abidjan pour la vente, et assez faible lorsqu'ils sont vendus sur place à Pouytenga. Enfin, l'utilisation du crédit grève la marge bénéficiaire de l'éleveur.

TABLEAU N° 2. BILAN ECONOMIQUE DE L'EMBOUCHE OVINE

Revenus et coûts	Unité	Lieu de vente	
		Pouytenga	Abidjan
Charges d'alimentation	F C.F.A./animal	8476	8392
Charges vétérinaires	F C.F.A./animal	369	170
Charges de structure	F C.F.A./animal	826	2397
Coûts commerciaux	F C.F.A./animal	200	4157
Achat animal	F C.F.A./animal	12706	13412
Coût emprunt	F C.F.A./animal	1857	1857
Prix de revient	F C.F.A./animal	24434	30385
Revenu brut à la vente	F C.F.A./animal	26316	52648
Avec crédit agricole			
Prix de revient	F C.F.A./animal	24434	30385
marge bénéficiaire	F C.F.A./animal	1882	22263
ratio avantages-coûts	ratio	1.08	1.73
Sans crédit agricole			
Prix de revient	F C.F.A./animal	22577	28528
marge bénéficiaire	F C.F.A./animal	3739	24120
ratio avantages-coûts	ratio	1.17	1.85

Annexe n°11 : Tableau de synthèse des données recueillies sur le terrain

Recettes par catégorie de système de production

Tableau par SP								
BOV PUR	pers à charge	effectif troupe	cultive?	recettes bétail	recette lait	recette petit é	autr recet	tot recette
2	13	70	NON	824 000	193500	425000	0	1 442 500
3	16	53	NON	450000	386400	0	0	836 400
4	5	11	NON	74000	33600	0	150000	257 600
7	5	100	NON	663500	22500	0	0	686 000
9	15	61	NON	416500	292000	0	0	708 500
10	9	77	NON	1015000	84750	241000	0	1 340 750
11	9	68	NON	1583500	396000	43300	0	2 022 800
12	12	22	NON	247000	89600	0	0	336 600
13	16	54	NON	540000	120000	0	0	660 000
14	15	77	NON	420000	0	0	0	420 000
15	15	83	NON	1160000	218400	0	0	1 378 400
16	12	42	NON	1107000	0	0	205000	1 312 000
17	12	102	NON	1015000	136000	0	0	1 151 000
18	7	50	NON	210000	35000	0	0	245 000
19	13	100	NON	975000	0	0	0	975 000
20	5	55	NON	971000	104000	0	0	1 075 000
21	9	108	NON	542000	0	0	0	542 000
22	6	29	NON	400000	136000	0	0	536 000
23	25	300	NON	1975000	313200	0	0	2 288 200
24	15	170	NON	1545000	168000	0	0	1 713 000
25	5	47	NON	517000	18000	0	0	535 000
26	12	27	NON	731000	147600	0	0	878 600
33	11	60	NON	775000	126650	54500	0	956 150
34	16	36	NON	285000	79500	110000	0	474 500
35	13	47	NON	578500	260100	26000	0	864 600
37	8	11	NON	432500	173000	29000	17000	651 500
38	8	23	NON	335000	0	32500	0	367 500
39	12	23	NON	311000	125650	267000	0	703 650
Moy	11,4	68,1		717804	130695	43888	13288	905652
Mout	pers à charge	effectif troupe	cultive?	recettes bétail	recette lait	recette petit é	autr recet	tot recette
1	10	80	NON	325000	93000	317500	0	735500
6	10	30	NON	275500	0	465000	0	740500
40	12	40	NON	509500	78062,5	220000	0	807562,5
Moy	10,7	50,0	NON	370000	57021	334167	0	761188
Cultivant	pers à charge	effectif troupe	cultive?	recettes bétail	recette lait	recette petit é	autr recet	tot recette
8	13	27	OUI	385000	175500	0	0	560500
27	17	41	OUI	660000	212800	0	0	872800
28	11	5	OUI	83500	0	27500	0	111000
29	13	61	OUI	460000	180000	17000	0	657000
30	8	24	OUI	400000	144300	10000	0	554300
31	18	99	OUI	975000	138650	0	0	1113650
32	10	34	OUI	355000	57100	0	6000	418100
36	10	21	OUI	685000	107800	94000	0	886800
Moy	12,5	39	OUI	500438	127019	18563	750	646769

Dépenses en fonction du système de production

céréales	thé sucre	dépense alim	dépense elev	dép santé	agri	bergers	tot dépen
301700	0	301700	136990	4000	0	0	442690
458280	180087	638367	121530	0	0	99000	858897
133970	38850	172820	10150	0	0	0	182970
283300	300000	583300	51300	0	0	0	634600
336900	90600	427500	114700	0	0	0	542200
125950	108050	234000	134750	33000	0	0	401750
229200	108000	337200	376850	0	0	0	714050
197920	72500	270420	39200	0	0	0	309620
148000	119600	267600	55000	5000	0	0	327600
117600	73750	191350	23500	0	0	0	214850
349680	158800	508480	372500	22500	0	130000	1033480
345000	143600	488600	363700	0	0	0	852300
441200	59100	500300	455000	15000	0	77000	1047300
80125	74000	154125	206625	0	0	0	360750
176500	123000	299500	287500	10000	0	30000	627000
404800	69200	474000	263000	0	0	0	737000
201000	86200	287200	158275	0	0	0	445475
241700	36400	278100	100500	0	0	0	378600
1189890	291800	1481690	650000	38000	0	130000	2299690
704100	137000	841100	597850	67000	0	0	1505950
219600	285200	504800	40000	20000	0	7000	571800
232520	114100	346620	371750	3000	0	0	721370
222130	299800	521930	245800	6000	0	0	773730
118025	109000	227025	143200	0	0	0	370225
204420	78000	282420	88100	12500	0	0	383020
73600	192400	266000	214000	0	0	0	480000
168000	68420	236420	116500	0	0	0	352920
289130	102700	391830	95500	0	0	0	487330
285509	125720	411228	208349	8429	0	16893	644899
7994240	3520157	11514397	5833770				
céréales	thé sucre	dépense alim	dépense elev	dép santé	agri	bergers	tot dépen
485600	128400	614000	108450	8000	0	22500	752950
227000	86750	313750	243500	0	0	0	557250
321612	110500	432112	90625	5000	0	0	527737
344737	108550	453287	147525	4333	0	7500	612646
1034212	325650	1359862					
céréales	thé sucre	dépense alim	dépense elev	dép santé	agri	bergers	tot dépen
192100	62500	254600	148200	18750	25000	0	446550
73060	104000	177060	322950	15000	34500	0	549510
0	79300	79300	13000	0	36750	0	129050
36000	156000	192000	90100	8000	41000	0	331100
40860	106600	147460	125400	25000	22500	50000	370360
161480	143000	304480	315000	11500	33400	0	664380
38620	84500	123120	32300	10000	15500	0	180920
257560	99000	356560	203400	4400	17600	0	581960
99960	104363	204323	156294	11581	28281	6250	406729

Résultats sur le troupeau par système de production

nb vendus	nb donnés	naiss	mort	n-m	Effectif moy	taux commer	taux dons	taux exploit	rendement	croit
8	5	19	3	16	64,5	11,7	7,3	19	23,4	4,4
4	1	20	53	-33	70	5,6	1,4	6,9	-45,8	-52,8
1	0	0	0	0	11	8,7	0	8,7	0	-8,7
9	2	3	3	0	105,5	8,5	1,9	10,4	0	-10,4
3	0	30	7	23	51	5,9	0	5,9	45,1	39,2
6	2	12	1	11	75,5	7,9	2,6	10,6	14,6	4
19	7	22	0	22	70	27,1	10	37,1	31,4	-5,7
3	0	6	0	6	20,5	14,6	0	14,6	29,3	14,6
6	2	10	5	5	55,5	10,8	3,6	14,4	9	-5,4
4	2	6	0	6	77	5,2	2,6	7,8	7,8	0
15	5	25	5	20	83	18,1	6	24,1	24,1	0
11	0	10	6	4	45,5	24,2	0	24,2	8,8	-15,4
12	3	50	14	36	91,5	13,1	3,3	16,4	39,3	23
6	0	22	2	20	43	14	0	14	46,5	32,6
13	5	15	12	3	107,5	12,1	4,7	16,7	2,8	-14
17	2	19	39	-20	74,5	22,8	2,7	25,5	-26,8	-52,3
9	2	30	13	17	105	8,6	1,9	10,5	16,2	5,7
6	0	13	0	13	25,5	23,5	0	23,5	51	27,5
18	11	50	6	44	292,5	6,2	3,8	9,9	15	5,1
17	10	30	15	15	176	9,7	5,7	15,3	8,5	-6,8
10	5	20	1	19	45	22,2	11,1	33,3	42,2	8,9
8	2	12	8	4	30	26,7	6,7	33,3	13,3	-20
8	5	10	0	10	61,5	13	8,1	21,1	16,3	-4,9
4	1	5	0	5	36	11,1	2,8	13,9	13,9	0
8	0	6	1	5	48,5	16,5	0	16,5	10,3	-6,2
5	0	5	3	2	12,5	40	0	40	16	-24
7	0	5	2	3	21,5	28	0	28	12	-16
4	0	7	3	4	21	17,4	0	17,4	17,4	0
241	72	462	202	260	1920,5	12,5%	3,7%	16,3%	13,5%	-2,8%
nb vendus	nb donnés	naiss	mort	n-m	Effectif moy	taux commer	taux dons	taux exploit	rendement	croit
3	6	24	2	22	72	4,1	8,2	12,2	29,9	17,7
4	0	5	3	2	31	12,9	0	12,9	6,5	-6,5
4	1	15	4	11	35	10,8	2,7	13,5	31,4	16,2
11	7	44	9	35	138	8,0%	5,1%	13,0%	25,4%	15,2%
nb vendus	nb donnés	naiss	mort	n-m	Effectif moy	taux commer	taux dons	taux exploit	rendement	croit
3	0	9	0	9	25,5	11,8	0	11,8	23,5	11,8
6	2	14	2	12	39	15,4	5,1	20,5	30,8	10,3
2	0	4	4	0	6	33,3	0	33,3	0	-33,3
5	2	15	11	4	63,5	7,9	3,1	11	3,1	-7,9
6	0	5	0	5	24,5	24,5	0	24,5	20,4	-4,1
7	3	17	8	9	100,5	7	3	10	7	-3
4	0	15	0	15	28,5	14	0	14	52,6	38,6
6	1	3	8	-5	27,5	21,8	3,6	25,5	-21,8	-47,3
39	8	82	33	49	315	12,4%	2,5%	14,9%	15,8%	0,8%

Table des illustrations

1- LISTE DES TABLEAUX

- 1- Calendrier de l'étude p.16
- 2- Espèces végétales rencontrées dans le yaéré de Ngam p.32
- 3- Temps de séjour et de déplacement des éleveurs transhumants p.37
- 4- Liens avec l'administration des groupes fulbé enquêtés p.40
- 5- Récapitulatif de l'organisation traditionnelle des groupes fulbés p.45
- 6- Composition des familles dans l'échantillon enquêté p.46
- 7- Corrélation entre taille du troupeau et nombre de personnes à charge p.49
- 8- Caractéristiques de l'échantillon p.49
- 9- Pathologies du bétail p.56
- 10- Décomposition des taux de mortalité p.57
- 11- Prix moyen du bétail vendu en fonction de l'âge et du sexe des animaux p.59
- 12- Pyramide des âges des animaux vendus p.59
- 13- Taux de commercialisation p.60
- 14- Taux d'exploitation, rendement et croît du troupeau par catégorie d'éleveurs p.60
- 15- Production saisonnière journalière (en litre) et part auto-consommée (AC) estimée dans un échantillon de 27 foyers p.61
- 16- Moyenne des recettes par produits vendus en fonction de la saison p.62
- 17- Proportion d'éleveurs cultivant et UBT / personnes en fonction des catégories déterminées p.65
- 18- Durée de l'engagement agricole des éleveurs cultivant p.66
- 19- Recettes annuelles par famille et poste en fonction des systèmes de production p.71
- 20- Dépenses moyennes annuelles par famille et par poste en fonction des systèmes de production p.71
- 21- Taux d'exploitation, rendement et croît par système de production p.73
- 22- Répartition des élevages en fonction des UBT / personnes et par systèmes p.74
- 23- Besoins et contraintes exprimées par les éleveurs par ordre d'importance p.77

2- LISTE DES CARTES

- 1- Le Tchad p.10
 - 2- Localisation de la zone d'étude p.15
 - 3- Localisation des campements enquêtés p.15
 - 4- Migration des *Barbumenko'en* p.21
 - 5- Migration des *Ouarsetti* p.22
 - 6- Migration des *Danedji* p.23
 - 7- Migration des *Ali-jam* p.24
 - 8- Migration des *Yayayé* p.24
 - 9- Migration des *Oudah* p.25
 - 10- Migration des *Wodaabe Japto'en* p.26
 - 11- Carte schématique des sols des yaérés p.29
 - 12- Potentialités pastorales de la zone de saison des pluies p.30
 - 13- Occupation des sols de la région de Mandélie p.31
 - 14- Potentialités pastorales de la zone de saison sèche p.33
-

- 15- Parcours des grands transhumants p.35
- 16- Parcours des moyens transhumants p.36
- 17- Parcours des petits nomades p.38
- 18- Evolution de la distribution des glossines au Tchad p.57
- 19- Evolution de l'occupation des sols entre 1974 et 1994 dans la région de Mandéla p.79

3 - LISTE DES SCHEMAS

- 1- Les saisons au Tchad p.28
- 2- Récapitulatif de l'organisation administrative p.40
- 3- Les disciplines dans l'étude d'un système d'élevage pastoral p.47
- 4- Organisation du travail et de la main d'œuvre (parcelles de 1 ha, mil) p.67

4 - LISTE DES GRAPHIQUES

- 1- Exportations du Tchad p.11
 - 2- Pics de vente réalisées dans l'année p.58
 - 3- Participation des femmes au budget familial p.62
 - 4- Part de la recette du petit élevage dans la commercialisation des animaux p.64
-



yamina_cherrou@yahoo.fr